



ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
*Commission permanente de 2026*  
-----

Papeete, le 12 mai 2026

N° 2026-1/PV

## **PROCÈS-VERBAL**

Séance du : jeudi 15 janvier 2026 à 9 heures 7 minutes

PRÉSIDENCE de M. Edwin Shiro-Abe Peu  
vice-président de la commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

### **S O M M A I R E**

<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE .....</b>	<b>3</b>
<b>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>4</b>
<b>EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES .....</b>	<b>5</b>
– Rapport n° 154-2025 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet d'ordonnance portant extension et adaptation des dispositions de la loi n° 2025-796 du 11 août 2025 visant à faciliter le maintien en rétention des personnes condamnées pour des faits d'une particulière gravité et présentant de forts risques de récidive à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie .....	5
– Rapport n° 112-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier et affectation de résultat de l'exercice 2024 du Centre de formation professionnelle pour adultes.....	9
– Rapport n° 157-2025 sur dix projets de délibération relatifs à la demande de reconnaissance par l'État de titres à finalité professionnelle, préparés en Polynésie française et délivrés par la ministre en charge de la formation professionnelle .....	19
– Rapport n° 151-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2024 du Port autonome de Papeete .....	24
– Rapport n° 152-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 de l'Établissement grands projets de Polynésie et affectation de son résultat.....	34
– Rapport n° 165-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2024 de l'établissement public Office des postes et télécommunications.....	41
– Rapport n° 166-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2024 du groupe public Office des postes et télécommunications.....	41
– Rapport n° 180-2025 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet d'ordonnance portant partie législative du code des douanes .....	46
– Rapport n° 178-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'Office polynésien de l'habitat pour l'exercice 2024 et affectation de son résultat.....	49
– Rapport n° 132-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Faaroa et affectation de son résultat.....	57

– Rapport n° 133-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Huahine et affectation de son résultat .....	57
– Rapport n° 138-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Afareaitu-Moorea et affectation de son résultat .....	66
– Rapport n° 169-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Arue et affectation de son résultat.....	66
– Rapport n° 140-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Atuona et affectation de son résultat.....	74
– Rapport n° 172-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Hao et affectation de son résultat.....	74
– Rapport n° 141-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau et affectation de son résultat.....	81
– Rapport n° 136-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du lycée Paul-Gauguin et affectation de son résultat .....	81
– Rapport n° 159-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue GREPFOC et affectation de son résultat.....	88
– Rapport n° 99-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 de l'établissement public administratif Fare Tama Hau et affectation de son résultat .....	94
– Rapport n° 105-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 de l'Institut Louis Malardé et affectation de son résultat .....	100
<b>CLÔTURE DE LA SÉANCE .....</b>	<b>106</b>

*Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse [www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf)*

*Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.*

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Le président :** *Nous allons démarrer.*

*Monsieur le Président du gouvernement, Madame la vice-présidente, chers ministres, chers élus, chers collaborateurs ainsi que la population qui nous suit à travers les moyens numériques, bonjour et bonne année. Je vous souhaite le meilleur pour cette nouvelle année.*

En ce début d'année 2026, je tiens à vous adresser mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite. Que cette nouvelle année nous apporte sérénité dans nos responsabilités et succès dans les projets au service de notre Pays.

Je déclare la séance de la commission permanente ouverte.

Je demande à Madame la secrétaire générale adjointe de faire la lecture de la lettre de convocation de cette séance.

**M<sup>me</sup> Caroline Chung :** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, par lettre datée du 9 janvier 2026, Monsieur le président de la commission permanente a l'honneur de vous informer que la séance se tiendra le jeudi 15 janvier 2026.

L'ordre du jour comportera l'examen des dossiers en instance dans cette commission et vous prie d'agréer, Messieurs les représentants, l'expression de sa considération distinguée.

Signé, Monsieur Oscar, Manutahi Temaru.

**Le président :** *Merci.*

Je demande donc à Madame la secrétaire générale adjointe de faire l'appel des représentants.

**M<sup>me</sup> Caroline Chung :**

M.	Oscar, Manutahi	Temaru	absent
M.	Edwin	Shiro-Abe Peu	présent
M <sup>me</sup>	Teumere	Atger-Hoi	présente
M.	Tafai, Mitema	Tapati	présent
M <sup>me</sup>	Jeanne	Vaianui	présente
M <sup>me</sup>	Thilda	Garbutt-Harehoe	présente
M.	Heinui	Le Caill	présent
M.	Tevaipaea	Hoiore	présent
M <sup>me</sup>	Maite	Hauata Ah-Min	présente
M.	Ruben	Teremate	présent
M <sup>me</sup>	Maurea	Maamaatuaiahutapu	présente
M.	Bruno	Flores	présent
M.	Ah Ky	Temarii	présent
M.	Félix, Hoa	Tetua	présent
M <sup>me</sup>	Tahia	Brown	présente
M <sup>me</sup>	Joëlle	Frebault	arrivée en cours de séance
M <sup>me</sup>	Yseult	Butcher-Ferry	présente
M.	Simplicio	Lissant	présent
M <sup>me</sup>	Pascale	Haiti-Flosse	présente
M.	Tahuhu	Maraeura	présent

M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi présente

Assistent à titre consultatif

M <sup>me</sup>	Rachelle	Flores	arrivée en cours de séance
M.	Vincent	Maono	présent
M <sup>me</sup>	Pauline	Niva	présente
M <sup>me</sup>	Cathy	Puchon	présente
M.	Allen	Salmon	présent
M <sup>me</sup>	Sylvana	Tiatao	présente
M <sup>me</sup>	Vahinetua	Tuahu	présente
M <sup>me</sup>	Elise	Vanaa	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Moetai Brotherson, Madame la vice-présidente du gouvernement Minarii Galenon Taupua, Madame et Messieurs les ministres, Vannina Crolas, Jordy Chan, Warren Dexter, Oraihoomana Teururai, Ronny Teriipaia et Cédric Mercadal.

**Le président :** *Merci.*

Le quorum étant atteint, nous pouvons donc délibérer.

**PROCURATIONS**

<b>RÉFÉRENCES</b>	<b>DE :</b>	<b>À :</b>
N° 191 - 8 h 57	M. Oscar, Manutahi Temaru	M. Ruben Teremate
N° 192 - 9 h 3	M <sup>me</sup> Joëlle Frebault	M <sup>me</sup> Yseult Butcher-Ferry
<b>PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :</b>		
N° 193 - 10 h 21	M <sup>me</sup> Yseult Butcher-Ferry	M <sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse
N° 194 - 10 h 21	M. Tahuhu Maraëura	M <sup>me</sup> Joëlle Frebault
N° 195 - 11 h 22	M <sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu	M. Bruno Flores
N° 196 - 12 h 10	M <sup>me</sup> Joëlle Frebault	M. Tahuhu Maraëura
N° 197 - 14 h 17	M <sup>me</sup> Joëlle Frebault	M <sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse
N° 198 - 14 h 17	M. Tahuhu Maraëura	M <sup>me</sup> Yseult Butcher-Ferry
N° 199 - 14 h 54	M. Tafai, Mitema Tapati	M. Heinui Le Caill
N° 200 - 16 h	M. Simplicio Lissant	M <sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Le président :** Je demande à Madame la secrétaire générale adjointe de donner lecture du projet d'ordre du jour.

**M<sup>me</sup> Caroline Chung :** Mesdames, Messieurs les représentants, le projet d'ordre du jour comporte trois points. :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Examen des rapports, des avis et des projets de délibération (selon la liste jointe) ;*
- III) *Clôture de la séance.*

**Le président :** *Merci.*

Je demande au gouvernement s'il est d'accord avec l'ordre du jour.

**M. Moetai Brotherson :** *En effet. Tout d'abord, bonjour à toutes et à tous à l'occasion de notre rencontre et de cette nouvelle année. Que le bonheur et la paix vous accompagnent, et que votre vie comme votre foyer soient prospères, chers collègues ici présents.*

Donc, bonne année à tous, meilleurs vœux de santé avant tout, de solidarité également.

Monsieur le président, je demande le retrait des rapports n°10 et 11, en l'absence du ministre des ressources primaires, de l'ordre du jour.

**Le président :** Merci, Monsieur le Président.

Nous passons donc au vote. Qui est pour l'ordre du jour ?... À l'unanimité. *Merci.*

L'ordre du jour est donc approuvé.

### **EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES**

**Le président :** Nous passons au point II de notre ordre du jour, à savoir l'examen des rapports, des avis et des projets de délibération.

RAPPORT N° 154-2025 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET D'ORDONNANCE PORTANT EXTENSION ET ADAPTATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2025-796 DU 11 AOÛT 2025 VISANT À FACILITER LE MAINTIEN EN RÉTENTION DES PERSONNES CONDAMNÉES POUR DES FAITS D'UNE PARTICULIÈRE GRAVITÉ ET PRÉSENTANT DE FORTS RISQUES DE RÉCIDIVE À SAINT-BARTHÉLEMY, À SAINT-MARTIN, DANS LES ÎLES WALLIS ET FUTUNA, EN POLYNÉSIE FRANÇAISE ET EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Présenté par M. le représentant Allen Salmon

**Le président :** Dossier n° 1 : rapport n° 154-2025 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française, sur le projet d'ordonnance portant extension et adaptation des dispositions de la loi n° 2025-796 du 11 août 2025 visant à faciliter le maintien en rétention des personnes condamnées pour des faits d'une particulière gravité et présentant de forts risques de récidive à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

Je demande au rapporteur, Monsieur Allen Salmon, de faire une présentation du rapport.

**M. Allen Salmon :** *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le Président du Pays, les quatre ministres qui l'accompagnent aujourd'hui, Monsieur le président de l'assemblée ainsi que Mesdames et Messieurs les représentants.

Par lettre n° 463/DIRAJ du 16 octobre 2025, le Haut-commissaire de la République en Polynésie française a soumis pour avis à l'assemblée de la Polynésie française, un projet d'ordonnance portant extension et adaptation des dispositions de la loi n° 2025-796 du 11 août 2025 visant à faciliter le maintien en rétention des personnes condamnées pour des faits d'une particulière gravité et présentant de forts risques de récidive à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

En liminaire, il est à noter que cette ordonnance a été adoptée par le conseil des ministres en date du 10 novembre 2025 et a été publiée au JO de la République française le 11 novembre 2025.

Ce projet d'ordonnance est pris sur le fondement du II de l'article 8 de la loi n° 2025-796 du 11 août 2025 qui dispose que, selon les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, le gouvernement est habilité à prendre des mesures nécessaires à l'application et à l'adaptation de la présente loi dans les collectivités d'outre-mer relevant de l'article 74 de la Constitution, par voie d'ordonnance et par une procédure accélérée, sous réserve de l'approbation ultérieure du Parlement.

De manière générale, les modifications proposées visent à clarifier et à harmoniser les délais légaux de rétention et de maintien des étrangers sur le territoire français en les convertissant et en les proposant désormais en heures.

S'agissant du placement en rétention administrative, cette loi prévoit la possibilité pour l'autorité administrative de procéder au relevé des données biométriques des étrangers placés et refusant de s'y soumettre et ce, sans son consentement et sous certaines conditions.

S'agissant de la procédure de placement des demandeurs d'asile, l'autorité administrative peut également y recourir en cas de menace grave et actuelle à l'ordre public d'un demandeur d'asile sans titre de séjour ou en risque de fuite d'un étranger en situation irrégulière.

Concernant la Polynésie française, il est prévu une extension et une harmonisation au contexte géographique du territoire, de ces nouvelles dispositions qui relèvent finalement du domaine régalien de l'État. Elles n'impactent donc pas les compétences propres du pays et ne nécessitent pas une adaptation particulière du droit local.

Cependant, il est à relever que la présente saisine s'est faite selon la procédure d'urgence, pour un avis à rendre dans un délai de quinze jours. Ainsi, les conditions de saisine en urgence, conjuguées au manque de clarté et de lisibilité du droit applicable, ne permettent pas d'effectuer une analyse suffisamment approfondie des modifications proposées et de leurs incidences en Polynésie française.

En outre, la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes souligne la problématique liée à la possibilité, pour une personne étrangère condamnée, de prolonger la durée de sa rétention administrative jusqu'à 90 jours maximum. Or, la saturation des centres de détention polynésiens risque de compromettre la rétention administrative de ces étrangers condamnés.

De ce fait, la commission invite le Parlement à prévoir la possibilité d'ordonner le transfert des personnes condamnées vers un centre de rétention métropolitain, dans un délai de 72 heures, en cas d'impossibilité matérielle de rétention administrative locale, la prise en charge dudit transfert devant être assurée par l'État.

Au regard de ces éléments, la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes, réunie le 5 novembre 2025, invite l'assemblée de la Polynésie française à émettre un avis défavorable au projet d'ordonnance présenté.

*Merci.*

**Le président :** *Merci.*

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ?

Tevaipaea, vous avez la parole.

**M. Tevaipaea Hoiore :** *Merci bien, Monsieur le vice-président de la commission permanente.*

*Madame la secrétaire générale adjointe de l'assemblée, Monsieur le Président du gouvernement, chers ministres, à nous tous, chers membres élus, et chers collaborateurs, je vous souhaite une bonne année.*

Merci Monsieur le rapporteur pour cet exposé clair et concis du cadre juridique du présent projet d'ordonnance, de son objet ainsi que des conditions dans lesquelles notre assemblée a été saisie. Merci également d'avoir rappelé que ce texte a déjà été adopté en conseil des ministres et publié au Journal officiel de la République. Mais permettez-moi de le rappeler à mon tour et vous le savez, le fait qu'un texte soit juridiquement adopté n'épuise jamais à lui seul le débat politique et il n'annule ni le rôle, ni la responsabilité de notre assemblée lorsqu'elle est appelée à se prononcer.

Nous sommes ici saisis d'un projet d'ordonnance pris sur le fondement de l'article 38 de la Constitution dans le cadre d'une procédure d'urgence avec un délai de 15 jours pour rendre un avis. Ce délai, chacun le sait, et la commission des institutions aux côtés des services de l'État en Polynésie française, n'a eu de cesse de le dénoncer en ce qu'il limite, de fait, notre capacité à conduire une analyse approfondie, exhaustive et pleinement contextualisée des effets réels de ce dispositif pour notre Pays.

Sur le fond, le texte nous est présenté comme procédant à des ajustements techniques de code de l'entrée et du séjour des étrangers (CESEDA), notamment par la conversion des délais de rétention et de maintien en heure, ainsi que par le renforcement de certains outils mis à la disposition de l'autorité administrative en matière de rétention et d'éloignement. Personne dans cet hémicycle ne conteste que ces matières relèvent du domaine régalién, et à ce titre, de la compétence de l'État français.

Pour autant, les débats en commission ont clairement démontré que derrière ces ajustements techniques se cachent des difficultés sérieuses pour notre Pays. Je pense, premièrement, à la possibilité de prolonger la rétention administrative de personnes condamnées jusqu'à 90 jours maximum. Cette mesure, permettez-moi, chers collègues, de m'en inquiéter.

Concrètement, cela signifie que des personnes identifiées comme présentant des risques élevés pour l'ordre public pourraient être maintenues de manière prolongée sur notre territoire alors même que nos capacités de rétention et de détention sont déjà sous-tension. Tout le monde le sait, nos structures sont sous forte pression. Faire comme si cette réalité n'existait pas reviendrait à se couper des réalités du terrain. Cela risquerait même de fragiliser l'application des décisions que l'État entend pourtant renforcer en matière d'ordre public, ce qui est paradoxal.

À ce titre, permettez-moi de rappeler un précédent survenu en Polynésie française, dans les années 80, évoqué en commission des institutions le 5 novembre dernier par notre président Antony Géros. Un individu, pourtant déjà connu des services de police et des autorités compétentes, a pu entrer sur notre territoire faute de dispositifs suffisamment adaptés de contrôle et de rétention. Cette défaillance a permis son maintien sur le territoire et a conduit, par la suite, à des faits d'une gravité extrême, à savoir la séquestration puis le meurtre d'une personne en Polynésie française.

Ce rappel, loin d'être anecdotique, démontre que lorsque les outils juridiques ne sont pas accompagnés de moyens matériels suffisants, le risque ne disparaît pas, il se déplace et il pèse directement sur la sécurité de notre population. C'est précisément ce risque que fait peser la possibilité de maintenir jusqu'à 90 jours sur notre territoire des personnes déjà condamnées pour des faits d'une particulière gravité et identifiées comme présentant de forts risques de récidive.

Dans un contexte où la Polynésie française ne dispose ni de centre de rétention administrative dédié, ni de capacité pénitentiaire adaptée à une telle durée de prise en charge, cette réalité impose plus que jamais une mise en œuvre irréprochable du dispositif, tant du point de vue des moyens que de la sécurité.

Cela étant dit, il convient de rappeler un point essentiel. Derrière ce texte, se dessine également un autre enjeu plus silencieux mais tout aussi déterminant, celui d'un transfert implicite de charges. Les décisions sont prises au niveau national parce qu'il s'agit de compétences de l'État, mais leurs conséquences

humaines et matérielles seraient supportées localement, sans garanties suffisantes quant aux moyens mobilisables, ni quant à la prise en charge effective par l'État.

Cette situation n'est ni soutenable, ni conforme à l'esprit de responsabilités partagées qui doit prévaloir dans nos relations institutionnelles.

C'est pourquoi, la commission des institutions estime indispensable d'affirmer une exigence essentielle : tout renforcement juridique, en particulier lorsqu'il allonge significativement les durées de rétention administrative, doit impérativement s'accompagner de garanties opérationnelles claires, des garanties sur les moyens, sur les modalités concrètes d'exécution et sur l'engagement réel de l'État à assumer pleinement les conséquences des dispositifs qu'il entend renforcer.

Enfin, et j'aimerais terminer sur un appel collectif, il convient de rappeler que le débat ne s'arrête pas aujourd'hui. Enfin, l'ordonnance que nous examinons est prise sur le fondement de l'article 38 de la Constitution et la phase de ratification parlementaire constituera, à ce titre, un moment déterminant.

C'est dans cet esprit que j'invite l'ensemble de nos parlementaires à se saisir pleinement des observations formulées en commission, puis réaffirmées aujourd'hui, afin que les spécificités, les contraintes et les réalités de notre territoire soient effectivement pris en compte lors de sa ratification.

Dans ces conditions, l'avis défavorable proposé ne traduit ni un refus de principe, ni une remise en cause de la nécessité de protéger l'ordre public. Il exprime, au contraire, une exigence de responsabilités partagées fondées sur l'expérience, sur la réalité du terrain et sur la cohérence de l'action publique.

Cet avis appelle à un droit juste, pleinement effectif et réellement adapté aux contraintes de notre territoire, dans l'intérêt de la sécurité de notre population, comme la crédibilité de nos institutions.

*Merci bien.*

**Le président :** Y a-t-il d'autres interventions ?...

Maraeura.

**M. Tahuu Maraeura :** Monsieur le Président du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres, nos collaborateurs, chers collègues, *réjouissons-nous à nouveau en cette nouvelle année. Bonjour à toutes et à tous.*

Nous voilà encore dans l'obligation, mes chers collègues, d'émettre un avis défavorable au projet d'ordonnance qui nous est soumis par l'État, s'agissant des conditions de maintien en détention des personnes condamnées pour des faits d'une particularité, gravité et présentant de forts risques de récidives dans notre Outre-mer, en général, et en Polynésie française.

La commission des institutions qui s'est réunie le 5 novembre a même été contrainte de changer son fusil d'épaule, en passant de favorable à défavorable au vu des circonstances, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, en effet, Paris semble sourd à nos demandes répétées de ne plus être sollicité en urgence voire, après coup, sur des dossiers qui ne sont pas si anodins qu'on pourrait le croire au départ.

Sur le fond, à présent, ce projet d'ordonnance vient procéder à des ajustements essentiellement techniques au code d'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile, le CESEDA. Ce qui, nous en sommes bien conscients, relève exclusivement du domaine régalien de l'État. Mais malgré les assurances données par les représentants du Haut-commissariat lors de nos échanges préliminaires, selon lesquels il s'agit, ici, de venir rectifier plusieurs mesures prises dans le cadre de la loi globale

d'immigration de janvier 2024, en partie censurées par le Conseil constitutionnel, dans une démarche de fermeté vis-à-vis des étrangers en situation irrégulière qui ne respectent pas la loi française.

La représentation territoriale se doit de rester extrêmement vigilante quant à l'application stricte des procédures. Et pour cause, ces collectivités françaises d'Outre-mer, en général, ont beau être considérées comme des terres d'accueil, hospitalières, et donc, ouvertes sur le monde. Elles ne sont pas moins très vulnérables, dès lors que certains individus commettent des actes hautement répréhensibles, qu'il s'agisse du trafic de drogues ou d'enlèvement, séquestration, comme cela s'est déjà produit par le passé.

J'ajoute enfin que les nouvelles dispositions prises au travers de ce projet d'ordonnance, il sera toujours possible d'amender au moment de la ratification par le Parlement, trouveront leur pleine légitimité quand sera venu le moment d'exécuter la vingtaine d'obligations de quitter le territoire français (OQTF), prononcées à l'encontre d'un certain nombre de personnes qui ne sont plus les bienvenues chez nous.

Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** *Merci.*

Il n'y a plus d'intervention ?

La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à intervenir.

**M. Moetai Brotherson :** Pas d'intervention particulière. Sinon, pour rejoindre les éléments qui ont été soulevés par nos représentants, c'est effectivement d'abord, toujours, assez frustrant d'être saisi avec cette procédure d'urgence, alors que les textes ont déjà été adoptés. Et ensuite, comme ça a été soulevé, à la fois par le rapporteur et par les intervenants, les garanties qui nous sont données par les représentants de l'État, que toutes celles-ci ne viennent pas obérer le système qui est le nôtre, somme toute assez limitées. Et donc, je rejoins l'avis du rapporteur qui est de voter défavorablement sur ce texte, tout en restant, bien sûr, ouvert à la discussion avec l'État sur le sujet.

**Le président :** *Merci, Monsieur le président.*

### **EXAMEN DU PROJET D'AVIS**

**Le président :** Nous passons à l'examen de l'avis.

La discussion est ouverte. Pas de discussion ?...

Nous passons au vote de l'avis. Je vous rappelle que la commission qui a étudié ce dossier propose d'émettre un avis défavorable au projet d'ordonnance. On passe donc au vote. Qui est pour l'avis défavorable ?...

L'avis défavorable est adopté à l'unanimité. *Merci.*

### **RAPPORT N° 112-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER ET AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES**

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Vahinetua Tuahu et Pauline Niva

**Le président :** Nous passons donc au deuxième dossier : rapport n° 112-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier et affectation de résultat de l'exercice 2024 du Centre de formation professionnelle pour adultes.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** *Bonjour à l'occasion de notre rencontre. Mes salutations à toutes et à tous en cette nouvelle année.*

Je vais plutôt laisser notre rapporteur exposer la situation du CFPA en 2024. Juste, peut-être, regretter que cela ait pris autant de temps. On est en 2026, on vient ici approuver le compte administratif de 2024, qui a pourtant été adopté en commission en septembre de l'année dernière. Donc voilà, juste voir comment on peut améliorer le délai, au moins l'année suivante et pas deux ans après.

*Merci bien.*

**Le président :** *Merci, Madame la ministre.*

Je demande au rapporteur, Madame Vahinetua Tuahu... Pauline Niva, de lire son rapport.

*Merci.*

**M<sup>me</sup> Pauline Niva :** *Merci, Monsieur le président.*

*Monsieur le Président du gouvernement, chers membres élus réunis au sein de notre commission permanente, bonjour à toutes et à tous.*

*En premier, je souhaite adresser un message d'amour à notre population, aux familles qui nous suivent. Je vous adresse un message d'amour en cette nouvelle année : que votre santé soit préservée, que votre esprit demeure en paix, et que votre cœur soit apaisé tout au long de cette année 2026.*

*Merci bien.*

Par lettre n° 4954/PR du 21 juillet 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen à l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier et affectation de résultat de l'exercice 2024 du Centre de formation professionnelle pour adultes.

Pour rappel, le CFPA est un établissement public administratif qui a pour mission d'organiser, d'animer, de développer et de mettre en œuvre des sessions de formation professionnelle au profit de toute personne de plus de 16 ans.

À cet effet, il dispense des enseignements théoriques et pratiques pour conférer aux personnes une formation ainsi qu'une qualification professionnelle, que ce soit pour une insertion professionnelle, une évolution de carrière ou pour s'adapter aux besoins des entreprises. Sa cellule d'insertion permet d'accompagner, à l'issue de la formation, les demandeurs d'emploi durant une année.

Ces formations sont dispensées sur quatre sites bien distincts. Vous avez celui de Pirae, de Punaauia, de Taravao et Faaroa, et récemment, l'unité mobile de formation de Rangiroa, inaugurée le 16 décembre 2025. À savoir aussi qu'un site a aussi été ouvert à Hiva Oa pour une formation liée aux métiers du tourisme. Merci beaucoup pour cela.

En 2024, le CFPA disposait de 100 postes budgétaires, dont 99 postes occupés par 73 agents engagés sur des emplois permanents, 26 agents en CDD et un agent saisonnier.

Au 31 décembre 2024, le nombre d'apprenants tous statuts confondus au CFPA s'élève à 1 302, en sachant qu'en 2023, on avait 1 123 apprenants, dont 184 salariés, pour 2024, 184 salariés formés. Le taux d'insertion réel des stagiaires sortis en 2023 s'élève à 86 %. Pour l'année 2024, le taux d'insertion

est de 82 %, dont 65 % en emploi. Et je laisserai Madame la ministre entrer dans les détails, en termes d'insertion au CFPA.

Parmi les stagiaires de 2024, il est à noter que 46 % sont des femmes et plus de la moitié des stagiaires ont entre 16 et 29 ans.

S'agissant de l'exécution budgétaire de l'établissement :

En section d'investissement, les recettes sont arrêtées à la somme de 135,7 millions F CFP et les dépenses, à la somme de 257,591 millions F CFP.

En section de fonctionnement, les recettes s'établissent à plus de 1,227 milliard F CFP et les dépenses, à plus de 1,149 milliard F CFP, d'où un résultat de fonctionnement excédentaire de 77,745 millions F CFP, affecté au compte 1068 qui n'est autre que « Autres réserves ».

En conséquence, le résultat global de l'exercice 2024 est arrêté à la somme de 44,306 millions F CFP qui vient diminuer le fonds de roulement de l'établissement, lequel s'établit au 31 décembre 2024 à 701 613 767 F CFP.

S'agissant des travaux en commission :

Examiné en commission le 18 août 2025, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont porté essentiellement sur les points suivants :

- S'agissant du compte 165, il a été précisé que ce compte cumule annuellement les dépenses non budgétisées. Par ailleurs, ces écritures sont internes à l'établissement et se font entre la Paierie, le comptable public et les comptes du CFPA ;
- S'agissant de la définition des besoins de formations, le CFPA les détermine annuellement et en corrélation avec le SEFI, avec lequel une enquête des besoins en main d'œuvre a été mise en place, de manière à prioriser et à créer des formations d'insertion pérenne. L'établissement travaille également avec la CPS où un observatoire des emplois a été créé, permettant ainsi l'obtention de données relatives aux besoins sur le marché du travail ;
- Enfin, s'agissant de l'acquisition du bus de Pirae, il a été précisé qu'en 2023, un bilan a été effectué par la Direction des transports terrestres, sur le nombre de chauffeurs de bus actifs, et il en est ressorti un manque de 150 chauffeurs. Par ailleurs, depuis janvier 2019, plus aucun bus pédagogique n'existe en Polynésie française. C'est pourquoi, afin de pallier à ces difficultés, à cette urgence, le CFPA investit dans un bus dont l'optique est de proposer la partie « métier » du titre pro et dans le but de créer un partenariat avec les auto-écoles compétentes dans l'acquisition du permis D.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'emploi et de la fonction publique, propose à notre assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci bien.*

**Le président :** *Merci.*

Parmi les membres de la commission, qui souhaite intervenir ?... Monsieur Lissant, à vous la parole.

**M. Simplicio Lissant :** *Merci, Monsieur le président.*

*Bonjour, Monsieur le Président, chers ministres, à nous tous, chers collègues. Permettez-moi avant tout de vous adresser ainsi qu'à vos familles mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Je tiens*

*également à adresser mes vœux à l'ensemble des agents de cette institution ainsi qu'à la population qui nous suit.*

*Concernant le projet de délibération qui nous est soumis.* Donc, à la lecture du compte financier 2024 du CFPA et de l'évolution de la structure de formation professionnelle au cours des 10 dernières années, on mesure pleinement tout le chemin parcouru.

Rien que sur la période de 2020-2024, eh bien, les moyens financiers dévolus par la collectivité à cet établissement sont passés du simple au double, pour atteindre plus d'1,227 milliard de F CFP durant la période observée. Seul petit bémol, c'est le nombre de stagiaires a lui aussi progressé mais pas dans les mêmes proportions : 951 en 2020 pour 1 118 en 2024. Aussi, devons-nous en conclure qu'un plafond de verre a été atteint ? Je ne pense pas, c'est une question qu'on peut se poser. Mais globalement, à n'en pas douter la gestion du CFPA nous apparaît des plus simples.

Au 31 décembre 2024, l'établissement présentait une situation déficitaire de l'ordre de 44 305 755 F CFP, mais au regard du volume du fonds de roulement volumineux, plus de 701 millions, ce solde négatif fait figure d'épiphénomène sur lequel il n'y a pas lieu de dissérer. De tous temps, en effet, la collectivité a pu compter sur le savoir-faire du CFPA pour former nos Polynésiens dans des domaines divers et variés. Et ce ne sont pas les entreprises qui diront le contraire au vu du taux d'insertion réel qui atteignait le niveau d'excellence de 86 % en 2023.

Les chiffres de 2024 sont du même ordre, malgré l'annonce d'un taux provisoire à seulement 56 %, revu à 75 % à la date du 18 août, pour ce qui est de l'exercice 2024.

Enfin, le CFPA n'a de cesse de se transformer pour répondre au besoin croissant de formations professionnelles.

Après l'ouverture de deux unités mobiles dans les archipels éloignés, l'une à Rangiroa et l'autre à Hiva Oa, l'établissement vient de se lancer dans la formation de chauffeurs de bus, dont les besoins sont estimés à 380 personnels supplémentaires dans les trois ans à venir.

Une première session s'est donc ouverte le 27 novembre, la première depuis 2019, avec seulement six stagiaires inscrits. Il est prévu d'organiser six sessions par an pour 10 candidats par session, mais à ce rythme, nous sommes encore bien loin du compte.

Voici donc, mes chers collègues, quelques éléments d'appréciation sur ce compte financier 2024 du CFPA, que le groupe Tapura huiraatira va naturellement approuver avec vous.

Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** *Merci.*

D'autres interventions ?

Tahia Brown.

**M<sup>me</sup> Tahia Brown :** *Merci bien, Monsieur le président.*

Monsieur le président, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, chers internautes et cher public, *bonjour.*

Permettez-moi de vous adresser avant tout, mes meilleurs vœux de réussite, de joie, de prospérité, de santé à tous pour cette année 2026.

Alors, le projet de délibération n° 112-2025 que nous examinons aujourd'hui porte sur un sujet qui peut sembler technique : l'approbation du compte financier 2024 du Centre de formation professionnelle pour adultes, mais qui touche, en réalité, à un enjeu profondément politique : notre capacité collective à former, insérer et autonomiser les Polynésiennes et les Polynésiens.

Derrière les tableaux comptables, il y a une question simple : notre système de formations professionnelles est-il au service de l'emploi réel, durable et est-il ancré dans les besoins réels du Pays ? Le CFPA est un outil stratégique pour le pays. Le CFPA n'est pas rien qu'un organisme de plus parmi tant d'autres, c'est un outil public central de la Polynésie française pour la formation des adultes peu ou pas qualifiés.

En 2024, il a formé plus de 1 300 apprenants tout statut confondu sur cinq sites et *via* des unités mobiles, avec un taux de réussite aux examens proche de 89 % et un taux d'insertion réel de 86 % pour les stagiaires sortis en 2023. Ces chiffres méritent d'être salués. Ils traduisent l'engagement des équipes pédagogiques, des formateurs, des agents administratifs dans un contexte souvent contraint (difficultés de recrutement de formateurs, évolution rapide des métiers, attente croissante du marché du travail) ; une dépendance financière qui interroge.

Le compte financier 2024 met cependant en lumière une réalité que nous ne pouvons pas ignorer. Plus de 92 % des ressources du CFPA proviennent de la subvention de fonctionnement du Pays. Cela signifie deux choses : d'une part, que le Pays assume pleinement sa responsabilité en matière de formations professionnelles, d'autre part, que le modèle économique du CFPA reste fragile et peu diversifié.

La formation professionnelle n'a pas vocation à devenir une activité marchande, mais une diversification maîtrisée des ressources (prestations ciblées, partenariat économique, valorisation des productions pédagogiques) permettrait de renforcer l'autonomie de l'établissement sans remettre en cause sa mission sociale.

Des résultats financiers à lire avec lucidité

L'exercice 2024 se solde par un excédent de fonctionnement de 77,7 millions de F CFP et un déficit global de 44,3 millions de F CFP, liés essentiellement aux investissements structurants engagés sur les sites de formation. Ce déficit n'est pas un signe d'alarme mais un signal de transition. Il correspond à des choix d'investissement nécessaires : modernisation des infrastructures, équipement pédagogique, adaptation au nouveau métier.

La question n'est donc pas : Avons-nous dépensé trop ? La vraie question est : avons-nous investi là où cela produit de l'emploi ?

Former pour insérer, pas pour occuper

Le CFPA affiche des taux d'insertion encourageants, mais ces données doivent devenir un véritable outil de pilotage politique. Nous devons être capables de répondre clairement : combien de stagiaires accèdent à un emploi durable, dans quel secteur, dans quel archipel ?

Je plaide pour la mise en place d'un tableau de bord public annuel de l'insertion partagé avec l'assemblée, car ce qui ne se mesure pas ne se pilote pas, et ce qui ne se pilote pas finit par s'essouffler.

Une formation enracinée dans nos réalités. Enfin !... Enfin !...

La formation professionnelle ne peut être pensée hors sol. Les secteurs du BTP, de l'agriculture, de l'économie bleue, de la transition énergétique sont au cœur de notre économie réelle. Former pour ces métiers, c'est former pour rester au pays. Cela suppose des formations concrètes, pratiques, accessibles, une reconnaissance de ces savoir-faire locaux, une pédagogie adaptée à nos réalités culturelles et sociales.

La réussite du CFPA ne se mesure pas uniquement à l'équilibre de ses comptes, mais à sa capacité à redonner une perspective professionnelle à celles et ceux qui ont été privés.

Pour conclure, approuver ce compte financier, ce n'est pas seulement valider ses chiffres, c'est réaffirmer une orientation politique, celle d'un pays qui investit dans ses compétences et dans les compétences de sa population, qui fait de la formation un levier d'émancipation et non une simple ligne budgétaire.

Pour toutes ces raisons, le groupe Tavini huiraatira votera en faveur de ce projet de délibération. Et j'appelle mes collègues à voter également favorablement pour ce texte.

J'aimerais aussi, par rapport à l'enquête qui avait été menée par le président Heinui Le Caill, d'où le résultat du bus qui a été mis en place dans le CFPA. Donc, remercier les élus qui étaient dans cette enquête, d'où nous avons ce résultat aujourd'hui. Donc, merci à tous. Et pour toutes ces raisons, j'aimerais alors inviter tout le monde à voter favorablement pour ce texte. Je vous remercie de votre écoute.

**Le président :** *Merci*, Madame.

D'autres interventions ? Elise Vanaa.

**M<sup>me</sup> Elise Vanaa :** Merci beaucoup Monsieur le vice-président.

Président, *chers ministres*, chers élus, *je vous adresse mes chaleureuses salutations à l'occasion de notre rencontre en cette matinée.*

C'est vrai, je ne suis pas membre de cette commission, mais le règlement intérieur m'autorise à prendre la parole et à débattre sur les textes qui sont examinés en commission permanente.

Non, je voudrais d'abord... Les interventions. J'ai bien écouté les interventions de mes collègues et particulièrement celle de Madame Tahia Brown, quand elle dit : Avons-nous assez investi pour l'avenir de nos enfants ; l'accès à l'emploi durable ?

Juste une intervention donc à notre *ministre* de l'emploi. Nous avons reçu une demande d'extension, d'ouverture du conseil d'administration donc à d'autres professionnels économiques dans cet accès au conseil d'administration. Donc, je pense que c'est un pas. C'est un pas, c'est un dossier que nous avons reçu, qui sera examiné en CCBF. Un petit mot. Donc, je pense que cette action répond aux interrogations de nos élus aussi à travers leurs interventions. Donc, un petit mot, et puis, c'est une initiative que je salue et que je remercie. Donc, c'est une bonne évolution. Merci *Madame la ministre*. Donc voilà, merci beaucoup d'avoir donné la parole.

Merci.

**Le président :** D'autres interventions ?... Heinui Le Caill, la parole est à vous.

**M. Heinui Le Caill :** Merci, *Monsieur le président*. *Bonjour*.

Monsieur le Président du Pays, Madame la vice-présidente, Madame la ministre, Monsieur le ministre, Monsieur et Mesdames les représentants des établissements et des services, *bonjour*. Chers collègues, public et internautes, *bonjour* et bonne année 2026 à tous.

Juste une petite question. Je suis désolé, je n'ai pas pu participer à la commission de l'emploi lorsqu'on a étudié les comptes financiers du CFPA. Alors, le CFPA est installé, aujourd'hui, à Rangiroa. Je vois qu'il y a plusieurs formations pré-qualifiantes en mécanique, en électricité. La plupart dure trois mois.

Il y a beaucoup de femmes qui se sont lancées dans ces formations, il y a des jeunes également, mais au bout de trois mois, est-ce qu'ils sont capables de gérer leur business ?... Ils sont vraiment qualifiés ? Je vois qu'ils peuvent également suivre des formations qualifiantes, c'est-à-dire qu'ils pourront ensuite venir sur Tahiti *via* le CFPA pour poursuivre leur formation ? Comment ça va se passer ? Je parle de Rangiroa.

**Le président :** Tapati.

**M. Tafai, Mitema Tapati :** *Oui. Je réitère mes salutations à toutes et à tous. Je vous remercie bien pour toutes vos interventions.*

*J'ai deux observations à formuler concernant cette autorisation relative au permis de transport scolaire et au transport de personnes. D'après ce que j'ai entendu en 2024, il y en a eu six. Et nous estimons à dix personnes par an. Est-ce bien cela ?*

*Aujourd'hui, les difficultés sont nombreuses. On constate dans certains endroits que des personnes conduisent sans carte professionnelle. En d'autres termes, même lorsque le permis de conduire est délivré, ces personnes sont tenues d'avoir cette carte. Deuxièmement, c'est le manque bien sûr de chauffeurs. Et troisièmement, le faible nombre de candidats. N'est-ce pas en raison de la sélection exigeante à l'entrée de cette formation ?*

*Et ce matin, en venant de Moorea, j'étais attablé avec une personne qui a créé son entreprise de transport de marchandises. Et elle m'a expliqué qu'il est difficile aujourd'hui de trouver des personnes disposant du permis — non pas poids lourd — mais du permis au-delà du poids lourd, celui du super poids lourd. Et pourtant, chez nous, le nombre de véhicules ne cesse d'augmenter. Ma question est la suivante : répondons-nous également à ces besoins dans nos centres de formation notamment au CFPA ?*

*Enfin, je pense que nous sommes arrivés à un moment où nous devons rendre performant ce centre de formation. Nous devons le rendre performant, n'est-ce pas ? Autrement dit, les formations professionnelles doivent pouvoir s'achever ici. Nous ne devons pas dire : « une fois ce niveau atteint, va en Nouvelle-Calédonie ; puis en France. » Nous devons répondre aux besoins de notre pays afin de ne pas contraindre nos stagiaires à partir suivre cette formation professionnelle.*

*C'est tout, merci.*

**Le président :** *Merci Tapati.*

Pauline.

**M<sup>me</sup> Pauline Niva :** Merci président.

Alors, l'intervention, c'est juste en complément de l'intervention donc de Madame Tahia Brown. Je voulais juste revenir sur ce qu'elle disait pour renforcer donc les moyens du CFPA, c'est de donner aussi des infrastructures performantes pour nos stagiaires. En tant que membre du conseil d'administration du CFPA, lors de notre dernière réunion, il a été discuté de la rénovation du centre de Punaruu, où là, il s'agit de rendre performant ce centre-là et le budget a été discuté, et de ce que j'ai cru comprendre, et ça, peut-être Madame la ministre de l'emploi, Madame Vannina Crolas, et peut-être aussi le ministre de l'économie, peuvent confirmer ou pas confirmer ce que je vais dire. De ce que j'ai cru comprendre lors de notre conseil d'administration, c'est que le budget alloué pour la rénovation du centre de Punaruu ne serait pas suffisant pour l'année 2026, parce qu'il est d'un montant de plus de 400 millions. Or, ce qui a été attribué en termes de budget, ce n'est que la moitié, mais en plus, avec un collectif budgétaire. Donc, l'intervention que j'ai ici, c'est une demande à notre ministre de l'économie, si on ne peut pas revoir l'attribution du budget pour la construction de ce centre afin de le rendre performant pour la

formation de nos stagiaires, et pas seulement performant, mais de faire un centre sécurisé pour nos stagiaires du CFPA.

*Merci bien.*

**Le président :** *Merci.*

D'autres intervention, observations ? *Non.*

La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à intervenir. *Merci.*

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** *Merci bien, Monsieur le président.*

Merci à tous pour vos interventions. Il faut effectivement saluer le travail engagé et efficace de notre CFPA, donc de sa direction et de l'ensemble de ses équipes, même si, effectivement, il y a quelques améliorations à apporter.

Je suis d'accord avec l'intervention de *Monsieur le maire* de Punaauia. Les moyens financiers sont passés du simple au double et le nombre de stagiaires n'a pas suivi dans les mêmes proportions, même si ça a bien augmenté. Et donc, c'est pour cela que j'ai demandé également que dans les tableaux de bord, et je rejoins là l'intervention de Tahia, qu'on puisse mettre en parallèle le montant des subventions accordées et le nombre de stagiaires formés et insérés pour qu'on puisse mesurer l'efficacité vraiment de l'utilisation de la subvention. Comme a dit Tahia, on ne forme pas pour occuper, on forme pour insérer, pour qu'il y ait une vraie insertion professionnelle. Donc, c'est ce suivi qu'il faut effectivement, qu'on puisse développer et c'est ce que j'ai demandé, en fait, à notre directeur, que dans ces tableaux de bord, on puisse avoir ces éléments en parallèle.

Alors, par contre, on n'a pas... et c'est une très bonne demande dans la mesure où on déploie aujourd'hui les formations dans les archipels, que ces données puissent être territorialisées, c'est-à-dire par archipel. Effectivement, c'est intéressant de voir l'effort fourni par territoire et l'insertion réelle dans chaque archipel.

Plafond de verre atteint, oui, quand même, parce qu'on est quand même limité par le nombre de formateurs, par spécialité. Par exemple, en 2024, on a eu 2 600 et quelques candidats et on n'a pu prendre que 1 300 parce que d'abord, on a des candidats qui n'ont pas un niveau minimum pour pouvoir accéder aux formations, il y a quand même des compétences de base minimale à avoir pour avoir accès à la formation donc il y a une préformation à faire pour qu'ils puissent s'insérer. C'est tout ce travail qu'on doit mener avec le SEFI, pour qu'avant d'accéder, de candidater à une formation, qu'ils puissent avoir une préformation pour remettre les compétences de base, pour qu'ils puissent acquérir les compétences de base pour accéder à la formation. Donc il y a ça, il y a également le manque de formateurs. En 2024, on n'avait pas de formateur soudeur, de métallier, de peintre et d'employé commercial. Donc, ce sont des formations qui n'ont pas pu être lancées par manque de formateurs. Donc, c'est tout le travail également de mobilisation des compétences, de travailler avec les lycées, les autres formations professionnelles pour pouvoir justement mobiliser les compétences ou mutualiser les ressources en formateur avec les autres organismes de formation.

Ensuite, le taux d'insertion en 2024, ce qui apparaît dans les tableaux, c'est le taux provisoire au bout d'un an... Non, à l'issue de la formation, 56 % ont été insérés. Aujourd'hui, nous sommes à 82 %. Ce sont les stagiaires qui ont été formés, qui sont sortis de la formation en 2024. Aujourd'hui, 82 % sont insérés. Et sur ces 82 %, 65 % sont en emploi ; 3 % sont en transit emploi c'est-à-dire qu'ils sont sur une autre formation pour venir compléter leur formation ; 11 % ont pris une autre formation, là également, pour compléter leur formation ; et 21 % sont en activité. En activité, c'est-à-dire soit ils sont dans une association, soit ils ont pris une patente et ils n'ont pas un emploi salarié, mais ils ont pris une

patente, ils sont en activité. Donc voilà, une baisse quand même par rapport à 2023 puisqu'il était de 86 %. Donc, il faut effectivement qu'on soit vigilant sur ces indicateurs qui doivent nous orienter, nous faire voir les ajustements à opérer pour que cette insertion soit la plus importante possible.

En ce qui concerne la formation de chauffeur de bus, alors, ça n'a démarré que l'année dernière, en fin d'année dernière. C'était la première session qui a démarré, pas en 2024. Parce que c'est une activité qui devrait relever du privé, pas du CFPA. Ce sont — comment dire ? — les auto-écoles qui assuraient cette formation jusqu'en 2019. Et depuis 2019, plus personne n'a voulu se lancer dans cette formation. Et donc, c'est à ce titre que la puissance publique, avec le MGT, nous avons sollicité le CFPA, qui a été réactif, qui a vraiment répondu immédiatement à la demande et qui a pu avoir un bus-école en trois mois, et qui a pu lancer la formation. Ça se fait en coopération avec une auto-école, parce qu'on ne veut pas non plus prendre le travail du secteur privé. Alors, aujourd'hui, un bus, ce n'est pas suffisant. Vu le besoin, 350 d'ici 2027, ce n'est pas suffisant. Mais il y a une autre école, il y a un autre ministre des finances qui a mis en place, en fin d'année dernière, une mesure de défiscalisation pour l'acquisition de ces bus pour encourager, justement, les auto-écoles à faire l'acquisition de ces bus à moindre coût, puisque c'est défiscalisé. Mais voilà, on est en coopération avec une auto-école qui serait *a priori* prête à se lancer et à faire l'acquisition d'un bus-école pour pouvoir venir compléter ces besoins de formation.

Alors, ce n'est pas 10 par an que le CFPA prévoit, c'est 12 par session et il y a six sessions par an. Donc, ça fait six fois 12, ça fait un peu moins de 100, mais on a demandé au CFPA s'il peut aller jusqu'à 100 par an. Mais si, en plus, on a la formation... enfin, on a l'auto-école qui va se lancer dans cette formation, on devrait pouvoir augmenter le nombre de formations. Et les critères d'accès à cette formation, non, ce n'est pas compliqué. Il faut avoir 21 ans. Il faut avoir le permis B. Voilà, il faut avoir le permis B et le code. Il faut savoir un peu parler français — enfin, pas forcément français —, tahitien et anglais et français *bien évidemment* (*Rires sur les bancs du gouvernement*). Donc, voilà, c'est un minimum. Et, on a été étonnés parce que pour la première session de formation, on avait cinq femmes sur six et très motivées, vraiment très motivées. Il y a un besoin, il y a une demande et surtout, il y a du travail. Donc, il y a une vraie insertion derrière.

Le volume de candidats est complet pour 2026. Donc, toutes les places sont prises. Voilà. Donc si, en plus, l'auto-école lance sa formation également, on pourra augmenter. Il y a également le RSMA qui donne cette formation depuis quelques années déjà, mais c'est huit par an, huit candidats par an qui sortent du RSMA tous les ans. Donc, ce n'est pas suffisant avec le CFPA. Et l'auto-école qui va se lancer, on devrait pouvoir se lancer.

Tout à fait d'accord avec l'intervention de Tahia. Donc on a pris note de la demande, notre tableau de bord annuel public partagé avec les élus de l'APF. Ça, c'est intéressant. Maintenant, il faut qu'on voie les outils de pilotage en fait pour pouvoir produire ces données simplement avec des outils informatisés.

La formation à Rangiroa, effectivement, on a des formations techniques et des formations tertiaires. Pour les formations techniques, ce ne sont effectivement que des formations pré-qualifiantes, parce que les plateaux ne sont pas complètement complets. Donc l'idée, c'est effectivement de lancer une première période de formation de trois mois pour ensuite venir à Tahiti, en attendant que les plateaux soient bien équipés pour que toute la formation pré-qualifiantes et qualifiante puisse être réalisée dans les archipels éloignés, mais en attendant d'équiper ces unités de formation, il y a effectivement besoin de venir à Tahiti après les trois mois. Mais au moins, ils ont déjà un bagage et la durée de formation à Tahiti sera moins longue que s'il devait venir ici depuis le début à la fin. Par contre pour les formations tertiaires comme le tourisme ou secrétariat, là c'est une formation qualifiante.

Alors, que dire d'autre ? Ah oui, le budget de Punaruu, effectivement, le CFPA nous avait déjà effectivement demandé un budget de 453 millions pour 2026, mais nous avons une enveloppe que le MEF nous a donnée à ne pas dépasser, et nous étions obligés de respecter cette enveloppe, et on va inscrire... La demande est faite. On va donc voir de quelle manière on peut venir compléter le reliquat de l'enveloppe qui a déjà été octroyée pour pouvoir mener à bien ces travaux à Punaruu où est prévue justement la formation poids lourd et super poids lourd à Punaruu. Voilà. Et ça fait partie des 453

millions qui est prévu dans les travaux... Alors, ce sont des travaux d'extension, mais tout d'abord de mise aux normes de nos infrastructures de Punaruu, puisque ce sont de vieux locaux, et il fallait les mettre aux normes avant de les étendre. Donc, la première phase pour laquelle on a déjà un budget de 222 millions va être donc consacré à la mise aux normes des locaux et la deuxième enveloppe, ce sera pour l'extension. Voilà. Je pense avoir répondu à toutes les questions.

*Merci bien de votre attention.*

**Le président :** *Merci, Madame la ministre.*

Avez-vous d'autres questions, des observations ? *Non.*

### **EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION**

**Le président :** Nous passons à l'examen de la délibération.

Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 1.

Pas de questions ? Nous passons au vote. Qui est pour l'article 1 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour, à l'unanimité.

L'article 1 est adopté. *Merci.*

Article 2

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 2.

Pas d'observations ? On passe au vote. Même vote ? L'article 2, adopté à l'unanimité.

*Merci.*

Article 3

**Le président :** La discussion est ouverte à l'article 3.

Pas d'observation ? On passe au vote. Même voix ? Même vote.

L'article 3 est adopté à l'unanimité.

Article 4

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 4.

Pas d'observation ? On met aux voix. Même voix.

L'article 4 est adopté à l'unanimité.

Article 5

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 5.

Pas d'observation ? On passe au vote. Même voix.

L'article 5 est adopté à l'unanimité.

Article 6

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 6.

Pas d'observation ? On met aux voix. Même voix.

L'article 6 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Même voix ? *Merci bien.*

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

*Merci.*

RAPPORT N° 157-2025 SUR DIX PROJETS DE DÉLIBÉRATION RELATIFS À LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE PAR L'ÉTAT DE TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLE, PRÉPARÉS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DÉLIVRÉS PAR LA MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Présenté par M<sup>me</sup> et M. les représentants Vahinetua Tuahu et Ueva Hamblin

**Le président :** Dossier n° 3 : rapport n° 157-2025 sur 10 projets de délibération relatifs à la demande de reconnaissance par l'État de titres à finalité professionnelle, préparés en Polynésie française et délivrés par la ministre en charge de la formation professionnelle.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas :** C'est juste ce qu'on a l'habitude de faire, toutes les évolutions de titres en Métropole dans la mesure où on a demandé à avoir la même valeur pour nos titres ici qu'en Métropole, donc toutes les évolutions de ces titres, notamment dans les titres ou même dans le périmètre de ces titres, doivent faire l'objet d'une modification également chez nous et donc d'une adoption par l'assemblée de ces nouveaux titres mis à jour.

*Merci.*

**Le président :** J'invite la rapporteure, Madame Vahinetua Tuahu, à nous faire sa présentation du rapport.

**M<sup>me</sup> Vahinetua Tuahu :** *Merci bien, Monsieur le président.*

*Tout d'abord, veuillez recevoir mes meilleurs vœux pour cette année 2026. Que l'amour et la paix règnent dans tous les foyers en cette nouvelle année.*

Monsieur le président de la commission permanente, Monsieur le ministre, Monsieur le Président du gouvernement ainsi que Madame la vice-présidente, Madame la ministre ainsi que Monsieur le ministre, chers collègues de l'assemblée, représentants, et chers employés et chers internautes, bonjour à tous.

Les présents projets de délibération s'inscrivent dans le cadre de l'exercice par la Polynésie française de sa compétence en matière de formation professionnelle, et visent à faire reconnaître formellement la valeur des certifications professionnelles délivrées localement, à l'échelle nationale.

La procédure de reconnaissance par l'État des titres professionnels créés par la Polynésie française est prévue et encadrée par le code national de l'éducation. Ainsi, les diplômes ou titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française peuvent être reconnus par l'État, par arrêté

ministériel, sur proposition des autorités compétentes polynésiennes et sous le respect de conditions fixées par décret.

Cette procédure de reconnaissance offre un avantage considérable aux bénéficiaires. Elle garantit la validité de leur qualification sur l'ensemble du territoire de la République française et au sein de l'Union européenne, favorisant ainsi leur mobilité géographique et professionnelle.

Depuis 2007, l'assemblée a déjà examiné 59 demandes de reconnaissance de diplômes ou titres à finalité professionnelle par l'État et 54 de ces diplômes ou titres ont été reconnus par arrêtés ministériels.

Elle est appelée aujourd'hui à se prononcer sur la demande de reconnaissance de 10 titres à finalité professionnelle. À l'instar de précédents, ces titres ont déjà fait l'objet de demande de reconnaissance par l'État et doivent être mis à jour suite à leur révision nationale. Ces titres à finalité professionnelle concernent ainsi plusieurs domaines (employé d'étage en hôtellerie et hôtellerie de plein air (EEHH), assistant chef de chantier gros œuvre (ACCGO), réceptionniste hôtellerie et hôtellerie de plein air (RHH), guide accompagnateur touristique (GAT), métallier (METAL), manager d'unité marchande (MUM), technicien supérieur systèmes et réseaux (TSSR), couturier retoucheur (CoR), chef d'équipe en aménagement finitions (CEAF), chef d'équipe gros œuvre (CEGO)).

La préparation à l'obtention de ces titres est effectuée par le Centre de formation professionnelle des adultes (CFPA), étant précisé que tout autre organisme agréé peut également organiser les formations et les sessions d'évaluation en vue de leur délivrance.

Leur examen en commission de l'emploi et de la fonction publique le 18 novembre 2025 a suscité des échanges principalement portés sur les actions menées par le CFPA en sa qualité d'organisme de formation. Il organise à cet effet des formations en accord avec les besoins recensés dans les archipels :

- tout d'abord, à Rangiroa avec les formations, mécanicien réparateur en marine de plaisance, mécanicien automobile et agent de maintenance ;
- à Hiva Oa, puis Nuku Hiva en 2026, avec la formation guide accompagnateur touristique qui contiendra l'assimilation de compétences liées aux langues et au développement durable, adaptées aux besoins des Marquises. Des réflexions menées en commission sur cette formation ont convergé vers une nécessité de la dispenser, de manière adaptée, aux Australes et dans les Îles-sous-le-vent.

Pour ce qui concerne l'île de Tahiti, à Pirae, il est précisé qu'une formation conducteur de bus/transport en commun démarre en novembre 2025 et répondra au besoin de 150 chauffeurs sur deux ans.

Il est à noter que le CFPA porte une attention particulière sur les équipements de protection individuelle. Sur ce point, le ministère du travail et la direction du travail organisent des journées de prévention santé-sécurité pour les employeurs.

À l'issue des débats, les présents projets de texte ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'emploi et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française, d'adopter les projets de délibération ci-joints.

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci*, Madame.

Parmi les membres de la commission permanente qui souhaitent intervenir ?

Madame Butcher.

**M<sup>me</sup> Yseult Butcher-Ferry :** Merci, président.

Monsieur le président de la commission permanente, Monsieur le Président du Pays, *Madame la ministre*, Madame la vice-présidente, *chers ministres*, *je réitère mes vœux pour cette nouvelle année.*

Que dire de ce dossier — somme toute récurrent — regroupant pas moins de dix projets de délibération relatifs à la demande de reconnaissance par l'État de titres à finalité professionnelle, préparés en Polynésie française et délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle..., sinon que nous sommes dans la continuité de tout ce qui se fait depuis plus d'une dizaine d'années aux fins de pouvoir disposer d'une main-d'œuvre qualifiée, reconnue, et donc, plus à même de s'insérer dans la vie active.

Ces titres à finalité professionnelle qui concernent principalement trois grands secteurs d'activité que sont le tourisme, le commerce et le BTP, ne sont pas nouveaux ! Mais ils ont tous un point commun, celui d'avoir fait l'objet d'une révision nationale, obligeant du même coup la Polynésie à procéder à une mise à jour du référentiel de certification ainsi que du référentiel professionnel lié au titre en question.

Parmi eux, il en est un qui a suscité particulièrement l'attention de nos élus, c'est celui de guide accompagnateur touristique. Un tel job s'inscrit, en effet, dans l'essor manifeste de ce secteur à Tahiti comme dans les archipels éloignés. Le problème, c'est que le CFPA, en tant qu'organisme de formation de référence, ne peut être partout à la fois. À plus forte raison lorsqu'il y a un impact financier derrière...

Toujours est-il que les échanges nourris que nous avons pu avoir en commission, lors de l'étude de ce dossier, ont notamment permis au CFPA de détailler sa feuille de route pour les mois qui viennent. À commencer par l'activation — enfin ! oserai-je dire — de ses deux unités mobiles, à Rangiroa et à Hiva Oa aux Marquises. Parallèlement, sur le site de Pirae, la première session transport en commun est bien engagée et 2026 fera également la part belle à l'activité de soudure pour laquelle de fortes attentes sont exprimées.

Enfin, malgré toute la bonne volonté manifestée par la direction de l'établissement pour répondre aux sollicitations du public comme des entreprises, il faut bien comprendre que la programmation des sessions de formation suppose un certain nombre de prérequis. Encore faut-il disposer du bon formateur — vous l'avez signalé, *Madame la ministre*, tout à l'heure —, d'un nombre suffisant de stagiaires (douze au minimum) ainsi que d'une structure d'hébergement (si besoin) pour celles et ceux qui viennent de loin.

Dans le cas contraire, soyons fiers de voir de plus en plus de Polynésiens trouver une formation en métropole, surtout quand le CFPA n'est pas en capacité de le faire. Certains feront le choix d'évoluer dans l'hexagone, le temps d'acquérir leur propre expérience avant qu'ils ne reviennent au *pays*. C'est un investissement pour l'avenir et au service de la collectivité.

Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** *Merci*, Madame.

D'autres interventions ?

Ah-Min.

**M<sup>me</sup> Maite Hauata Ah-Min :** *Merci, Monsieur le président.*

*Je vous adresse à toutes et à tous mes chaleureuses salutations.*

*Monsieur le Président de la Polynésie française, Madame la vice-présidente, chers ministres, à nous tous chers membres élus ainsi que la population qui nous suit, permettez-moi de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*

Nous examinons aujourd'hui dix titres professionnels. Ils concernent directement la vie de nombreuses personnes : des jeunes, des travailleurs, des familles qui cherchent une formation, une qualification et un emploi. Ce ne sont pas des textes abstraits ; ce sont des outils pour avancer et construire l'avenir.

Ces titres couvrent des secteurs clés : l'hôtellerie, le tourisme, le bâtiment, le commerce, le numérique et l'artisanat. Ils répondent à des besoins réels. En 2024, le CFPA a enregistré plus de 2600 demandes de formation, ce qui montre l'importance d'offrir des parcours adaptés et reconnus.

À ce jour, 54 titres polynésiens sont déjà reconnus par l'État. Cela confirme la qualité de nos formations et leur alignement avec les standards hexagonaux, tout en restant connectées à nos réalités locales.

Former un réceptionniste, un guide accompagnateur, un chef d'équipe, un technicien réseaux ou un couturier retoucheur, c'est répondre à des besoins concrets : améliorer l'accueil, renforcer les compétences dans le BTP, accompagner la modernisation numérique et valoriser nos savoir-faire artisanaux. Ces métiers sont présents dans tous les archipels et ils sont essentiels au fonctionnement du Pays.

Cependant, pour que ces titres remplissent pleinement leur rôle, trois points doivent être soulignés.

Premier point : C'est l'accès équitable à la formation dans tous les archipels. Certaines formations se sont développées à Rangiroa ou aux Marquises, et c'est positif. Mais de nombreuses communes restent encore en difficulté, faute de salles, d'hébergements ou d'équipement suffisants. Il est nécessaire de renforcer les solutions locales, en lien avec les communes, et de poursuivre le développement des formations hybrides ou itinérantes. L'objectif est que chaque habitant puisse se former près de chez lui, sans déplacement coûteux ou prolongé.

Deuxième point : C'est la reconnaissance de l'expérience professionnelle. De nombreux Polynésiens ont acquis leur savoir-faire sur le terrain, parfois depuis des dizaines d'années, sans disposer d'un titre officiel. La Validation des acquis de l'expérience (VAE) doit devenir plus accessible, mieux accompagnée et mieux connue. Elle représente une réelle opportunité pour valoriser les compétences déjà existantes, favoriser les évolutions de carrière et reconnaître le travail accompli.

Troisième point : C'est l'intégration de nos réalités culturelles et environnementales dans les formations. Nos conditions de travail ne sont pas celles de la France. Dans le bâtiment, les enjeux de corrosion, d'humidité, de cyclones et de logistique inter-îles demandent des compétences particulières. Dans le tourisme, les langues polynésiennes, les récits, les sites culturels et l'accueil sont essentiels. Les référentiels doivent intégrer ces spécificités pour former des professionnels capables de travailler efficacement ici, dans notre environnement.

Chers collègues, l'adoption de ces dix titres professionnels est une étape importante pour renforcer la formation, l'emploi et les compétences locales. C'est un investissement dans notre jeunesse, dans nos travailleurs et dans l'avenir de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*. Ces titres permettront à de nombreuses personnes d'obtenir une qualification reconnue, un emploi durable et une meilleure valorisation professionnelle. Nous les soutenons pour encourager l'autonomie, la dignité et le développement de notre Pays.

*Merci. Que l'amour règne.*

**Le président** : D'autres interventions ?

La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à intervenir.

**M<sup>me</sup> Vannina Crolas** : Alors, pas grand-chose, sinon vous remercier vraiment de vos interventions. Et ça tombe très bien, on va les prendre en compte, notamment, Maïte, merci pour tes différentes propositions, puisque l'année 2026 sera consacrée à la réforme des formations. Parce qu'il nous faut, justement, trouver une cohérence entre les besoins — comme Tapati l'a dit tout à l'heure — les besoins de chaque territoire et les formations qui doivent être données en fonction de ces besoins.

On a lancé, l'année dernière, la toute première enquête des besoins en main-d'œuvre. Mais bon, c'était assez limité quand même. Enfin on n'est pas partis dans tous les archipels. Il faudrait, en fait, qu'on puisse recenser l'ensemble des besoins pour ensuite mettre devant chaque besoin, les formations les plus appropriées et les organismes de formation les plus appropriés.

Comme l'a dit *Madame le maire* Yseult, le CFPA ne peut pas être partout. Mais par contre, il y a des compétences partout. Il y a des professionnels partout, peut-être à la retraite, qu'on pourrait remobiliser dans chaque territoire pour pouvoir justement venir former les jeunes et les moins jeunes qui ont besoin de formation. Donc c'est toute la restructuration de notre écosystème de formation qui va être revue en 2026 parce qu'on a énormément d'organismes de formation, mais peu de lisibilité des formations qui sont proposées sur le territoire. Donc, il va falloir qu'on puisse... On a déjà pu rassembler l'ensemble des organismes de formation qui va de la formation initiale à la formation professionnelle. Donc, il y a également la formation à l'Université, les formations professionnelles dans les lycées, et voir leur cohérence avec les formations professionnelles qui vont être délivrées pour venir compléter ces formations qui sont déjà proposées par le système scolaire.

Donc on prend note l'accès équitable dans tous les archipels, d'accord. La reconnaissance de l'expérience professionnelle : effectivement, il faudrait qu'on puisse rendre beaucoup plus accessibles les VAE, parce qu'effectivement, il y a des compétences qui ne sont pas reconnues, et notamment les compétences culturelles et la prise en compte des spécificités naturelles et culturelles dans nos formations. C'est vrai qu'il y a un standard de métropole, de l'hexagone, mais il faut qu'on puisse les adapter vraiment à nos spécificités, et c'est tout l'enjeu des réformes qui vont être lancées en 2026.

Voilà. *Merci bien.*

**Le président** : *Merci, Madame la ministre.*

### **EXAMEN DES DIX PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

**Le président** : Nous passons à l'examen des 10 délibérations.

Pour ce dossier, je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Vous êtes d'accord ?...  
*Merci.*

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la première délibération [EEHH (Employé étage hôtellerie et hôtellerie plein air)]. Qui est pour ? Pour, à l'unanimité.

La première délibération est adoptée à l'unanimité.

On passe à la deuxième délibération [ACCGO (Assistant chef de chantier gros œuvre)]. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la deuxième délibération. Pas d'observation ? Même vote.

L'ensemble de la deuxième délibération est adopté. *Merci.*

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la troisième délibération [RHH (Réceptionniste hôtellerie et hôtellerie de plein air)]. Pas d'observation ? Même voix.

L'ensemble de la troisième délibération est adopté à l'unanimité.

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la quatrième délibération [GAT (Guide accompagnateur touristique)]. Pas d'observation ? Même voix.

L'ensemble de la quatrième délibération est adopté à l'unanimité. *Merci.*

En l'absence d'amendement, je mets aux voix la cinquième délibération [METAL (Métallier)]. Pas d'observation ? Même voix.

L'ensemble de la cinquième délibération est adopté. *Merci.*

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la sixième délibération MUM (Manager d'unité marchande). Pas d'observation ? Même voix.

L'ensemble de la sixième délibération est adopté.

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la septième délibération [TSSR (Technicien supérieur systèmes et réseaux)]. Pas d'observation ? Même voix.

L'ensemble de la septième délibération est adopté.

Je mets aux voix l'ensemble de la huitième délibération [CoR (Couturier retoucheur)]. Pas d'observation ? Même voix.

L'ensemble de la huitième délibération est adopté.

Je mets aux voix l'ensemble de la neuvième délibération [CEAF (Chef d'équipe en aménagement finitions)]. Pas d'observation ? Même voix.

L'ensemble de la neuvième délibération est adopté. *Merci bien.*

Et le dernier, je mets aux voix l'ensemble de la dixième délibération [CEGO (Chef d'équipe gros œuvre)]. Pas d'observation ? Même voix.

La dixième délibération est adoptée à l'unanimité.

Je mets l'ensemble de toutes les délibérations au vote. Pas d'observation ? Même voix.

L'ensemble des délibérations est adopté. *Merci.*

RAPPORT N° 151-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 DU PORT AUTONOME DE PAPEETE

Présenté par M<sup>mes</sup> et M. les représentants Marielle Kohumoetini, Frangélica Bourgeois-Tarahu et Tematai Le Gayic

**Le président :** On passe au dossier n° 4 : rapport n° 151-2025, relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2024 du Port autonome de Papeete.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

**M<sup>me</sup> Minarii Galenon Taupua :** *Bonjour à toutes et à tous.* Bonne année ! Que vos vœux les plus sincères et précieux se réalisent pour cette année 2026 !

Alors, je vous propose, Monsieur le président, de passer la parole au rapporteur du dossier. Monsieur le président ! Il n'écoute pas. Monsieur le président ! Ah bon, ça y est, il est là. Il va faire l'introduction.

Merci.

**M. Jordy Chan :** *Bonjour à toutes et à tous.* Bonne année à toutes nos représentantes et tous nos représentants, meilleurs vœux de bonheur, de paix et d'amitié, de santé surtout.

Concernant les comptes du Port, les voyants sont au vert globalement. On a un montant définitif des recettes qui est arrêté pour l'exercice 2024 à 5 998 236 498 F CFP pour la section de fonctionnement et à 1 693 458 079 F CFP pour la section d'investissement, soit un montant total de 7 691 694 577 F CFP. Le montant définitif des dépenses, lui, est arrêté pour ce même exercice à 5 298 630 999 F CFP pour la section de fonctionnement et à 1 505 693 162 F CFP pour la section d'investissement, soit un montant total des dépenses de 6 804 324 161 F CFP. Donc ce qu'il est proposé, c'est d'affecter sur l'exercice 2025 le résultat de fonctionnement de 2024 d'un montant de 699 605 499 F CFP en réserve disponible et donc le fonds de roulement du Port est calculé à hauteur de 6,176 milliards F CFP au 31 décembre 2024 après affectation du résultat de 2024 qui sera ainsi couvert intégralement par le montant de réserve disponible.

Voilà donc je n'ai pas d'autres commentaires à faire. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. On a une situation financière de l'établissement qui est au vert. On a d'importants projets d'investissement qui vont également arriver en 2026 avec la construction du quai de cabotage n° 6 qui est prévu de débiter au premier semestre 2026. Un projet de l'ordre de 4 milliards F CFP et qui va permettre à la fois de dépenser une partie de la trésorerie dont dispose le Port aujourd'hui et qui va permettre surtout d'offrir davantage de stationnements à quai pour les caboteurs, les navires qui desservent nos îles et notamment l'Aranoa qui va renforcer la desserte vers l'archipel des Australes à compter de l'année 2027.

Voilà. *Merci bien.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

Qui est rapporteur du dossier ?

Monsieur Flores.

**M. Bruno Flores :** *Merci,* président.

*Madame la vice-présidente, chers ministres, chers membres élus, à toutes et à tous, permettez-moi de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que l'amour règne.*

Le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2024 du Port autonome de Papeete.

Au cours de l'exercice 2024, le Port autonome disposait de 142 personnels, dont 119 relevant du statut du personnel, 6 en contrat spécifique et 17 en personnels navigants.

Le compte de résultat 2024 a été marqué par une stabilité du secteur économique générant un résultat comptable positif de plus de 699,6 millions F CFP.

Sur l'année 2024, on constate que les dépenses d'investissement sont à hauteur de 1,50 milliards F CFP, comprenant les travaux liés au terminal international de croisière, aux bâtiments, aux infrastructures du Port de Vaiare, à l'aménagement de la passe et à la reconstruction du quai au long cours.

Sur l'exercice considéré, l'établissement présente une perte de 56,2 millions F CFP liée au paiement des intérêts de l'emprunt contracté auprès du Pool bancaire et de l'Agence française de développement (AFD).

S'agissant de l'exécution budgétaire de l'établissement :

En section de fonctionnement, les recettes atteignent 5,9 milliards F CFP et les dépenses s'établissent à 5,2 milliards F CFP pour un résultat excédentaire de 699 millions F CFP.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 1,6 milliard F CFP et les dépenses à 1,5 milliard F CFP, pour un résultat excédentaire de 187 millions F CFP.

Compte tenu de ces résultats, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement sera affecté en réserves disponibles.

Enfin, le fonds de roulement augmente en 2024, pour atteindre un montant de 6,1 milliards F CFP au 31 décembre.

Examiné en commission le 29 octobre 2025, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont permis d'aborder principalement les points suivants :

- le programme d'investissement du Port autonome de Papeete s'élève à 32 milliards F CFP et comporte le creusement de la passe de Papeete et son élargissement, les travaux d'agrandissement du terminal de commerce international, la sécurisation des quais et la création d'un nouveau pôle de réparation navale ;
- la baisse des investissements du Port autonome pour l'exercice 2024 s'explique notamment par un retard sur les chantiers du quai au long cours et ceux du quai de cabotage numéro 6 ;
- une réflexion devra être engagée en vue de la régularisation des créances issues de la taxe de péage et qui doivent être recouvrées par l'établissement.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'équipement, de l'aménagement du territoire et des transports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci.*

**Le président :** *Merci*, Monsieur Flores.

D'autres interventions ?...

Maraeura, à toi la parole.

**M. Tahuhu Maraeura :** Si l'efficacité du Port autonome de Papeete se mesurait à sa seule faculté d'investir le volume des recettes considérables qu'il perçoit chaque année, ça se saurait ! Et au vu des grandes masses du compte financier 2024, ce constat semble malheureusement perdurer...

Alors certes, nous devrions nous réjouir puisque voilà un établissement public à caractère industriel et commercial, un des rares ÉPIC du Pays, qui dégage de l'argent, beaucoup trop d'argent... peut-être ?

Au 31 décembre 2024, en effet, le Port autonome de Papeete affiche un excédent budgétaire de 887 370 416 F CFP, dont près de 700 millions rien qu'en section de fonctionnement. Au point de s'interroger sur la justesse des prévisions budgétaires qui sont faites en amont...

Cet excédent est tout naturellement porté au bénéfice du fonds de roulement qui, à la fin de l'exercice observé, culminait alors à plus de 6 176 000 000 de F CFP. Par rapport à 2012, ce matelas n'a quasiment jamais cessé de grossir. Il a même plus que doublé d'épaisseur entre 2012 et 2024.

En y ajoutant le montant de la trésorerie qui s'établissait alors à plus de 3 455 000 000 de F CFP, c'est donc un joli pactole sur lequel est confortablement assis le Port autonome de Papeete. N'en déplaise à l'agent comptable qui, lors de nos échanges en commission le 29 octobre dernier, n'y a vu qu'un « raccourci » de notre part...

Vous soutenez, et cela figure noir sur blanc dans le rapport de présentation, que ce fameux pactole est destiné entre autres « au financement des opérations d'investissement en cours ou à venir ». C'est tout à votre honneur. Mais à l'évidence, le Port autonome a du mal à suivre la cadence. Notre collègue Cliff Loussan l'a d'ailleurs fort justement bien remarqué, pointant du doigt le fléchissement des dépenses d'investissement en 2024.

Aussi, Monsieur le ministre, ma réflexion est simple à comprendre de se résumer en ces termes : soit l'établissement engrange trop de recettes et auquel cas vous pouvez toujours diminuer la taxe de péage qui frappe tous les produits d'importation, ou alors le Port n'est pas suffisamment réactif dans la dépense. À ce propos, je note que le directeur de l'établissement s'est tout simplement défaussé sur les entreprises, invoquant des retards de chantier, que ce soit sur le quai au long cours ou encore s'agissant du quai n° 6 qui est destiné à accueillir d'ici 2028 le nouveau navire de croisière inter-îles *Aranoa*.

Il n'en reste pas moins que le Port autonome a du pain sur la planche pour les années qui viennent. Pour ne prendre qu'un exemple, le projet d'élargissement et d'approfondissement de la passe de Papeete, afin de permettre aux porte-conteneurs du monde entier d'effectuer leur rotation à pleine charge avant d'accoster à Motu-Uta. Ce qui leur est impossible aujourd'hui ! Comble de malchance, on a appris dernièrement que les appels d'offres ont été déclarés infructueux. Est-ce toujours le cas ?

Considérons en effet qu'un délai d'une année sera nécessaire pour acheminer le matériel sur place combien de temps devrions-nous encore patienter pour que la passe du Port de Papeete figure enfin aux normes internationales ?

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci.*

D'autres interventions ?

Bruno.

**M. Bruno Flores :** *Merci*, président.

À l'examen du compte financier 2024 du Port autonome, une question très simple nous est posée aujourd'hui : que dit la santé financière de notre principal port de la trajectoire économique de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* ?

Dans les faits, ils sont clairs, solides, et difficilement contestables. L'exercice 2024 se clôture par un résultat net global positif de 887 millions F CFP, dont près de 700 millions en fonctionnement. Le fonds de roulement atteint désormais 6,17 milliards F CFP, intégralement couvert par des réserves disponibles. La trésorerie progresse de plus d'un milliard de F CFP en un an. Autrement dit, le Port de Papeete est aujourd'hui un établissement public solide, autonome, capable de faire face à ses engagements présents et futurs.

Dans un monde portuaire marqué par l'instabilité géopolitique, la volatilité des flux maritimes et la hausse des coûts logistiques, ce résultat n'a rien d'anodin. Il traduit une gestion rigoureuse, une activité soutenue et une capacité d'adaptation réelle. À ce titre, il mérite d'être reconnu.

Mais s'arrêter là serait une erreur. Car un bon orateur ne se contente pas de lire le résultat final, il interroge ce qui le rend possible.

Ce résultat repose très largement sur un pilier unique : la taxe de péage sur les marchandises, qui génère à elle seule environ 2,4 milliards de recettes annuelles. C'est la colonne vertébrale financière du Port. Or, près de 800 millions restent à recouvrer au 31 décembre 2024. Plus de 29 % des créances sont qualifiées de douteuses ou litigieuses. Le taux de recouvrement plafonne autour de 70 %.

Cela signifie une chose simple : le Port gagne de l'argent, mais il ne perçoit pas toujours ce qui lui est dû.

Dans un pays insulaire comme le nôtre, éloigné des grands marchés, où chaque conteneur conditionne le prix des denrées, des matériaux, des équipements, cette taxe n'est pas neutre. Elle est intégrée, *in fine*, dans le coût de la vie. Elle pèse sur les entreprises, puis sur les consommateurs. Dès lors, une question s'impose : peut-on durablement faire reposer l'équilibre financier du Port sur un prélèvement dont une part importante n'est pas effectivement encaissée ?

Ce compte financier met aussi en lumière une baisse des investissements en 2024, passés de 1,71 milliard à 1,50 milliard. Certains y verront un ralentissement. Le texte nous dit autre chose : des retards de chantiers, des projets lourds étalés dans le temps, un programme global de 32 milliards inscrit dans le schéma directeur 2022-2032. Nous ne sommes pas face à un désengagement, mais face à une gestion du temps long, contrainte par la réalité technique, foncière et maritime.

Et c'est ici que l'histoire éclaire le présent. Fernand Braudel écrivait : « *Les ports sont les poumons des civilisations maritimes. Quand ils se contractent, tout l'organisme souffre.* » En Polynésie, le Port de Papeete n'est pas seulement un équipement : c'est un nœud vital, un point de passage obligé entre le Pays, les communes, l'État, et le monde.

Enfin, ce compte financier révèle un effort salutaire de remise à niveau comptable. Des erreurs anciennes sont corrigées, des bases fiscales mises à jour, des régularisations opérées. Plus de 350 millions ont ainsi été recouverts sur des exercices antérieurs. C'est une bonne nouvelle. Mais elle rappelle aussi la complexité croissante de la gestion publique, à l'interface du Port, de la Paierie, des Douanes et de l'administration fiscale.

Mes chers collègues, ce texte ne modifie pas le droit. Il ne crée pas de nouvelle politique publique. Mais il confirme une trajectoire : celle d'un Port puissant financièrement, structurant économiquement, et central institutionnellement.

La question que nous devons nous poser n'est donc pas seulement de savoir si les comptes sont bons. Ils le sont. La vraie question est la suivante : comment faire en sorte que cette solidité financière serve pleinement le développement économique, social et territorial de Mā'ohi Nui (*NDT, la Polynésie française*) ?

Car un Port peut être prospère sans que le Pays ne le ressente. Et notre responsabilité politique commence précisément là où s'arrêtent les chiffres.

*Je vous remercie de votre attention. Que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci.*

D'autres interventions ? *Non.*

La discussion générale est maintenant close. J'invite le gouvernement à répondre.

**M. Jordy Chan :** *Merci*, Monsieur le président.

*Merci* à tous nos intervenants pour leurs interventions. C'est vrai qu'il y a eu une augmentation du fonds de roulement du Port aujourd'hui qui s'établit à un peu plus de 6 milliards. Cette augmentation est nécessaire. Pourquoi ? Parce qu'en 2023, nous avons adopté un schéma directeur qui planifie plus de 30 milliards d'investissements sur 10 ans. Au cours des sept prochaines années, on prévoit près de 20 milliards d'investissements du Port qui serviront notamment à financer, comme je le disais, à la construction d'infrastructures pour le cabotage, mais également d'infrastructures qui permettront à plus long terme d'accueillir l'ensemble des navires cargo qui voudront desservir la Polynésie pour approvisionner notre pays en marchandises notamment.

À cela, il faut ajouter une zone de réparation navale qu'on souhaite créer dans les années à venir et qui va appeler également plusieurs milliards d'investissements.

En 2025, l'investissement total du Port est chiffré à 1,8 milliard F CFP. En 2026, il est estimé, il est projeté à 4 milliards F CFP. 4 milliards qui serviront non seulement à terminer la construction du quai au long cours. Le quai au long cours, c'est quoi ? C'est le quai, le seul quai qui aujourd'hui est en capacité d'accueillir les cargos qui approvisionnent plus de 90 % des marchandises qui circulent sur le territoire. Donc si on ne le répare pas — puisqu'aujourd'hui il a 50 ans, il est désuet, il est vétuste et il pose même des problèmes de sécurité lorsqu'on s'approche trop, lorsque les patins de grue et des acconiers s'approchent trop du Port —, si on ne reconstruit pas, c'est toute la sécurité en termes d'approvisionnement de notre territoire qui est en jeu. Donc, c'est un chantier extrêmement important qui a démarré il y a quelques années et qui est en voie d'achèvement, puisque la première moitié du quai au long cours a été achevée, et la deuxième moitié doit être achevée cette année.

À cela, il faut ajouter le chantier du quai de cabotage numéro 6 qui va démarrer, comme je le disais, au premier semestre cette année. C'est un projet qui est évalué à 4 milliards et du coup qui va être déployé dans les mois à venir. Donc, on arrive à un montant d'investissement prévisionnel de 4 milliards sur l'année 2026.

Qu'est-ce que ça nous dit ? Ça nous dit qu'en fait, même si les réserves peuvent paraître élevées à l'instant T, ce qu'il faut voir, c'est surtout les années à venir. Pourquoi ? Parce qu'on est sur un établissement qui doit mener des projets structurants, des projets importants et qui, mécaniquement, lorsqu'on mène des projets d'infrastructures de grande ampleur, fait appel à une quantité importante de fonds d'une manière qui a la forme de dents de scie. En fonction des projets qui sont menés, il faut plus ou moins de fonds qui soient déployés pour construire ces infrastructures. Et c'est pourquoi il y a certaines années pendant lesquelles le Port emmagasine un peu plus de fonds, et d'autres années pendant lesquelles le Port va déployer beaucoup plus de moyens pour réaliser ces infrastructures. Et 2026 va faire partie de ces années où on va dépenser plus que les années précédentes et pendant laquelle on va investir pour justement améliorer le bien-être de notre population.

Pour répondre à une autre question qui a été soulevée, l'approfondissement de la passe de Papeete, nous avons programmé ce projet pour 2027. L'appel d'offres est en cours. Il a été lancé en octobre 2025 et l'analyse des offres est actuellement en cours.

Voilà. Tous ces investissements sont permis par non seulement les recettes qui émanent de la gestion domaniale du Port, mais également les recettes qui émanent de la tarification des quais, des infrastructures portuaires et qui sont perçues notamment au travers des redevances qui sont versées par les différents armateurs, mais également grâce à la taxe de péage qui aujourd'hui est affectée au Port et qui sert justement à financer ces investissements structurants et sans laquelle il ne serait pas possible aujourd'hui de prévoir par exemple le quai de cabotage numéro 6 qui permettra d'accueillir l'*Aranoa* en 2027 pour qu'il puisse desservir les îles Australes.

Voilà. *Merci bien.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

Nous passons à l'examen de la délibération. La discussion est ouverte sur l'article 1.

Pardon. Pascale.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse :** Merci, Monsieur le président. Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre, Madame la ministre, bonjour.

J'ai plusieurs questions.

Nos deux intervenants ont bien souligné le fait qu'on voit que le taux de la taxe et la recette qui est prévue que reçoit le Port autonome est très important. Le fonds de roulement de même nous montre que vous avez un fonds de roulement, un matelas financier très important.

Concernant l'élargissement du Port autonome, l'entrée du Port, le projet démarre l'année prochaine. Est-ce que vous avez... On voit que l'ensemble des projets va coûter à peu près 30 milliards sur 10 ans. C'est ce que vous venez de nous dire. Une fois que ce projet se termine, ce qui veut dire que tous ces gros bateaux qui transportent nos conteneurs vont-ils venir directement de France chez nous ou ils vont passer quand même vers la Nouvelle-Zélande ? Parce qu'actuellement, ils transitent par Nouvelle-Zélande, déchargent et ils mettent sur un bateau beaucoup plus petit, pour pouvoir revenir chez nous. Est-ce que cette manipulation va se faire ? Et est-ce que le Port autonome va maintenir sa taxe au niveau de cette marchandise ? Est-ce qu'elle va baisser ? Alors, je pose la question parce que le premier — comment dirais-je ? —, celui qui taxe nos marchandises est le Port autonome. On peut contribuer au niveau de la baisse du coût de la vie, justement à l'entrée du Port. Faites des efforts : baissez. Les deux intervenants viennent de le dire dans leur rapport, vous pouvez agir en amont. Sachant aussi que vos restaurants, vous gérez les restaurants qui sont autour du Port, c'est-à-dire ceux qui sont à la place Vaiete et ceux qui sont vers To'ata, vous les faites payer un loyer excessif. Vous faites payer un loyer excessif, c'est sûr qu'on ne peut être que rentable. À un prix très fort, voire 800 000 F CFP par mois, c'est énorme !

Et on voit aussi que dans le compte financier, vous avez prévu d'agrandir encore le terminal de tourisme qui se trouve du côté place Vaiete. Ma question : est-ce que ce terminal, sa place est là-bas ? Déjà, un. Et vous faites payer 1 000 F CFP par touriste, par paquebot. Aujourd'hui, il fait une rentrée de combien pour le Port ? Je suppose que tous ceux qui occupent les locaux, bien sûr, payent. Vous allez gâcher tout ce front de mer, la place Vaiete, qui est une place magnifique. La preuve, aujourd'hui, elle se dégrade. Nous n'avons plus de roulotteurs, puisque vous avez augmenté la location pour faire fuir tous ces roulettes. Et je trouve dommage que ces roulettes, on les retrouve un peu partout maintenant.

Et ce serait bien que le ministre de l'équipement vienne nous présenter, aux élus, combien exactement ça va coûter l'élargissement du Port, à combien vous allez faire payer la marchandise et les bateaux. Est-ce que vraiment vous allez participer au coût de la vie ? Parce que tous les prix élevés que vous effectuez à tous ces restaurateurs, ces prestataires, ces roulotteurs, ont un impact au niveau du coût de la vie. Bien sûr, quand on va manger, c'est presque 4 000 F CFP le plat, il faut bien qu'ils payent, il faut bien qu'ils rentabilisent, qu'ils fassent des animations. Tout le monde, maintenant, fait des animations le week-end, le soir, alors qu'il ne le faisait pas avant. Tout ça parce que, d'abord, c'est un lieu qui est magnifique, et ils y croient à leur investissement. Mais si le Port met à 800 000 F CFP le loyer de ces restaurants, ce sera dur pour eux de faire des efforts pour participer aussi à cette baisse.

Et j'avais sollicité plusieurs fois, Monsieur le ministre, que le parking au niveau du Chirac soit ouvert le soir, parce que les restaurants sont ouverts et le parking est fermé. Et au niveau du Port, surtout quand on voit ce matelas financier, on a l'impression que tout se concentre effectivement sur Papeete et qu'à Uturoa nous avons aussi un Port qui accueille des gros paquebots, il y a beaucoup de touristes et rien

n'est fait pour les artisans. Ils ont des bâches au-dessus de leur tête. Nous avons des... Le parterre est complètement abîmé. Qu'attendez-vous pour au moins faire des travaux, au moins pour les artisans et le quai de Uturoa ?

Je vous remercie.

**M. Jordy Chan :** Merci, Monsieur le président. Merci, Madame la représentante, pour toutes ces questions, ces commentaires.

Pour ce qui concerne d'abord l'approfondissement de la passe, le projet d'approfondissement de la passe a justement pour vocation d'éviter qu'une ligne ou que plusieurs lignes supplémentaires ne passent par la Nouvelle-Zélande avant d'arriver en Polynésie. Aujourd'hui, on a parmi ces lignes, une ligne structurante qui vient d'Europe, qui passe par l'Amérique et qui nous dessert avant d'aller en Nouvelle-Zélande, qui prévoit d'augmenter la taille de ses navires pour des raisons à la fois économiques et environnementales et qui, à travers ce projet, risquerait de ne plus desservir la Polynésie directement mais de passer par la Nouvelle-Zélande si jamais la profondeur de la passe venait à être maintenue à 12,50 mètres comme elle l'est aujourd'hui. Donc, le projet d'approfondissement de la passe a justement pour vocation à éviter ce scénario et donc à éviter un scénario qui mènerait à une augmentation du coût de la vie puisqu'en fidélisant, c'est-à-dire en faisant passer le bateau par la Nouvelle-Zélande avant l'acheminement des marchandises vers la Polynésie, on augmente les coûts de transport, on augmente les coûts de stockage, les coûts d'assurance également, et du coup on augmente le coût des marchandises qui arrivent sur la Polynésie. Donc, l'approfondissement de la passe a pour objectif d'éviter cette augmentation de coûts et est une mesure qui, en ce sens, a pour objectif de lutter contre le coût de la vie, en plus de sécuriser notre approvisionnement.

Pour ce qui concerne la taxe de péage, comme je l'ai dit, elle est absolument essentielle pour financer le schéma directeur du Port. Donc la position du gouvernement aujourd'hui, c'est de la maintenir.

Pour ce qui concerne les loyers des restaurants, je me suis déjà exprimé sur ça l'année passée. Mon avis, c'est que si les loyers étaient si excessifs que ça, les restaurants ne seraient plus dans les locaux qu'ils occupent aujourd'hui. Jusqu'à preuve du contraire, les restaurateurs qui sont situés sur le front de mer dans les locaux du Port n'ont pas fermé boutique. Il y a plutôt une bonne activité d'ailleurs dans ces restaurants. Donc, à mon sens, les loyers ne sont pas excessifs pour ces derniers. Notamment étant donné l'investissement qui a été consenti par le Port pour créer ces espaces de restauration, que ce soit sur la place Chirac ou sur la gare maritime, ce sont des investissements qui ont coûté plusieurs milliards. Donc, il faut notamment permettre au Port de récupérer une partie de l'argent qui a été dépensé. Et c'est purement une gestion saine finalement des infrastructures qui ont été construites par cet établissement.

La redevance passager concernant le terminal de croisière, on en a déjà parlé il y a un ou deux mois. Effectivement, elle est de 1 000 F CFP par passager. Il y a un tarif dégressif en fonction du nombre d'escales qui sont effectuées sur le terminal. Ces 1 000 F CFP par passager, il faut le mettre en perspective par rapport au prix, au tarif de la prestation qui est facturée au croisiériste par les compagnies maritimes. Pour faire une croisière en Polynésie, il faut compter plusieurs centaines de milliers de F CFP. Parfois un million, parfois plus. 1 000 F CFP, par rapport à ces tarifs-là, c'est *peanuts*, en fait. Ensuite, il faut regarder qui est-ce qu'on touche à travers cette redevance. On touche les touristes. Est-ce que des touristes qui sont prêts à payer plusieurs centaines de milliers de F CFP pour voyager dans des navires de croisière en Polynésie, vont être touchés par une redevance à 1 000 F CFP par passager sur le terminal ? Non. La réponse est non. Ça ne va pas en fait impacter la demande en matière de touristes de croisière sur la Polynésie. Donc on juge que cette taxe est bien ciblée, bien proportionnée. Et elle est nécessaire. Pourquoi ? Parce que le terminal a coûté près de 2 milliards au Port autonome. Et pour pouvoir rembourser finalement l'investissement qui a été effectué, et surtout permettre l'entretien et l'exploitation du terminal, pour les croisiéristes, eh bien il faut mécaniquement percevoir des revenus afin de supporter ces coûts.

Sur la place Vaiete, contrairement à ce qui a été avancé, nous n'avons pas augmenté les loyers. Donc, la situation était déjà telle quelle lorsque le gouvernement est arrivé en place. Et en plus de ça, nous avons prévu de rénover la place pour qu'elle soit plus vivante, elle puisse accueillir plus de roulottes, que les usagers puissent profiter des parkings qui ont été récemment aménagés au niveau du terminal de croisière afin de venir se restaurer, que ce soit en milieu de journée ou en soirée à cette place, et qu'elle soit surtout plus ombragée puisqu'aujourd'hui, moi en tout cas ce que je constate sur cette place, c'est que c'est une place qui est malheureusement trop exposée au soleil, qui est très minérale et qui, du fait de ces caractéristiques, n'attirent pas beaucoup de monde le midi. Puisque le midi, on n'a pas envie d'aller au soleil, suer, en plein milieu de la place Vaiete, quand bien même on a envie d'aller manger un bon *chao men* ou un petit *steak frites* — pas si petit que ça d'ailleurs...

Et enfin, pour ce qui concerne Uturoa, les *fare māmā* (NDT, *maisons des artisanes*), on a prévu de démarrer les travaux cette année. Donc l'appel d'offres est en cours et l'analyse des offres est également en cours pour la rénovation de ces *maisons*.

Voilà. *Merci bien*.

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

Tapati.

**M. Tafai, Mitema Tapati :** *En fait, ma question sera très courte. Nous sommes en train de réaménager la passe de Papeete, de l'approfondir, est-ce pour faire baisser le coût de la vie des polynésiens ? On va approfondir la passe pour baisser le coût de la vie, ou pour réapprofondir encore le coût de la vie ?*

**M. Jordy Chan :** Monsieur le président.

Monsieur le représentant Tapati, en fait, comme je le disais, le problème, si on n'approfondit pas la passe, c'est qu'une ou plusieurs lignes maritimes qui desservent directement la Polynésie à partir des grands bassins de production — que ça soit l'Europe ou les États-Unis — continuent à desservir la Polynésie, mais indirectement. C'est-à-dire qu'au lieu de faire venir leur bateau directement du continent jusqu'à la Polynésie, ils vont faire venir le bateau du continent jusqu'en Nouvelle-Zélande ; et à partir de la Nouvelle-Zélande, les marchandises vont être transbordées du gros navire vers un plus petit navire qui va venir, lui, en Polynésie. Et qu'est-ce que cela occasionne ? Cela occasionne une augmentation à la fois des délais d'approvisionnement, des coûts de stockage, des coûts d'assurance également, des coûts supplémentaires pour le transbordement, etc. Et tout ça va se répercuter sur les prix. C'est en cela que je voulais dire que l'approfondissement de la passe de Papeete, c'est non seulement une mesure, un projet qui a pour vocation de sécuriser l'approvisionnement du pays en lui-même — puisque plus de 90 % des marchandises qui transitent dans notre territoire viennent de la voie maritime —, mais également de diminuer le coût de la vie, puisque si l'on ne fait pas ça, eh bien, mécaniquement, le coût de la vie, en fait, va être amené à augmenter.

**Le président :** Madame Pascale Haiti-Flosse.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse :** Merci, Monsieur le président.

Peut-on savoir exactement le montant exact des... Combien a généré les 1 000 francs, Monsieur le ministre ? Puisqu'apparemment, vous dites que c'est *peanuts*... Et, sur un investissement de 2 milliards, c'est intéressant de savoir combien exactement ça vous a... vous avez généré les 1 000 francs.

Et ensuite, vous dites, c'est vrai que les loyers ne sont pas de votre fait mais vous pouvez le faire puisque vous êtes ministre.

**M. Jordy Chan :** Madame la représentante, en fait, quand je disais que c'était une petite somme, c'est une petite somme pour le passager au regard de ce qu'il paye pour la prestation, c'est-à-dire pour son

voyage. Comme je disais, il paye plusieurs centaines de milliers de francs pour une croisière, donc 1 000 francs sur ça représente une somme qui est de l'ordre de moins de 1 % en fait de la somme qu'il paye pour le voyage. Donc, cela ne va pas le désinciter à voyager en Polynésie. C'est en cela que je disais que c'était une somme qui était petite. Mais pour le port, 1 000 francs par passager, c'est une somme qui est quand même significative. On vient d'instituer cette redevance cette année, donc on n'a pas encore les chiffres pour toute l'année, mais l'année prochaine, je pourrai vous communiquer les chiffres consolidés.

**Le président :** Pascale.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse :** Merci. Je trouve étonnamment que vous ne donniez pas ce chiffre qui est quand même assez important pour la clarté et la lisibilité. Pour nous, c'est intéressant de savoir combien exactement cela vous a rapporté. Parce qu'effectivement, 1 000 francs, on le sait très bien, mais dites-nous, quel est le souci de ne pas donner un chiffre réel aujourd'hui ! Parce que cela fait la deuxième fois que je vous pose la question, Monsieur le ministre. Au niveau de la session budgétaire, par respect, nous n'étions pas sur le compte financier et j'attendais cette séance pour que vous nous le dites au moins ce chiffre. Qu'est-ce qui vous chiffonne sur le fait de ne pas donner ce chiffre ?

**M. Jordy Chan :** Il n'y a rien qui me chiffonne. C'est simplement que je n'ai pas le chiffre aujourd'hui. La première fois que vous m'avez posé la question, vous l'avez rappelé, c'était pendant la session budgétaire, donc il n'y avait pas lieu que je vous réponde à ce propos à ce moment-là, puisqu'on n'était pas du tout sur le sujet. Aujourd'hui, comme je vous ai dit, si je vous donnais un chiffre, malheureusement, ça serait un chiffre partiel, parce qu'il ne concernerait qu'une partie de l'année, le terminal ayant été inauguré cette année. Donc, ce que je vous propose, c'est que l'année prochaine, nous, on puisse vous fournir le chiffre sur l'année et si vous insistez, on peut très bien vous fournir le chiffre en dehors de la séance, si vous insistez, pour obtenir ce chiffre pour l'année 2025 qui vient de s'écouler.

**Le président :** Y a-t-il d'autres questions ? Pascale.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse :** Ça ne me gêne pas. Nous sommes en commission devant tous les élus. Dites-le devant tout le monde, qu'il soit partiel ou pas du tout, mais au moins, dites-nous un chiffre. Vous avez le directeur du Port juste derrière vous, je suppose qu'il connaît ce chiffre.

**M. Jordy Chan :** Je viens de vous répondre. Je n'ai pas ce chiffre aujourd'hui. Si vous voulez, je peux vous le donner dans les semaines qui arrivent. On fait le calcul, on vous donne le chiffre et on vous le transmet.

### **EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION**

**Le président :** Plus de questions ?... Alors, nous passons à l'examen de la délibération.

#### **Article 1<sup>er</sup>**

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 1. Pas de discussion ?... Nous passons au vote. Qui est pour ?... Qui est contre ?... Qui s'abstient ?... Pour à l'unanimité.

L'article 1 est adopté.

#### **Article 2**

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 2. Pas d'observation ?... On passe au vote. Même vote ? Même voix.

L'article 2 est adopté à l'unanimité.

Article 3

**Le président :** On passe à l'article 3. Pas d'observation ?... On passe au vote. Même vote ? Même voix.

L'article 3 est adopté à l'unanimité.

Article 4

**Le président :** Discussion sur l'article 4. Pas d'observation ?... Même vote ? Même voix.

L'article 4 est adopté à l'unanimité.

Article 5

**Le président :** Discussion sur l'article 5. Pas d'observation ?... On passe au vote ?... Même voix.

L'article 5 est adopté à l'unanimité.

Article 6

**Le président :** La discussion est ouverte à l'article 6. Pas de discussion ?... Je mets aux voix l'article 6. Même voix.

L'article 6 est adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

Et je mets l'ensemble de la délibération au vote. Même voix ? Même vote.

L'ensemble de la délibération est adopté. *Merci.*

RAPPORT N° 152-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2024 DE L'ÉTABLISSEMENT GRANDS PROJETS DE POLYNÉSIE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. et M<sup>me</sup> les représentants Bruno Flores et Frangélica Bourgeois-Tarahu

**Le président :** On passe au dossier n° 5. Il s'agit du rapport n°152-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 de l'établissement Grands Projets de Polynésie et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

**M. Jordy Chan :** *Merci,* Monsieur le président.

Mesdames et Messieurs les représentants, le compte financier de l'établissement public Grands Projets de Polynésie pour l'exercice 2024 fait apparaître une situation financière globalement saine et en amélioration par rapport à l'année précédente. L'exercice se solde par un résultat global excédentaire de 224,7 millions issus de l'excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 504,5 millions contrebalançant le déficit de la section d'investissement de 279,8 millions.

Les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 1,447 milliard présentent un taux d'exécution satisfaisant de l'ordre de 96 %, tandis que les dépenses sont, elles, maîtrisées à 942,9 millions de francs, qui témoignent d'une meilleure anticipation des besoins réels.

En section d'investissement, les recettes perçues atteignent 2,9 milliards et les dépenses exécutées s'élèvent à 3,180 milliards, avec un taux d'exécution de 34 %, en progression par rapport à 2023.

Le fonds de roulement se redresse à 1,5 milliard, permettant de couvrir 160 jours d'activité, au-dessus du seuil de sécurité.

La capacité d'autofinancement progresse à 913 millions de francs en forçant la capacité de préfinancement des opérations déléguées.

Ces résultats traduisent la consolidation de la gestion budgétaire de l'établissement, malgré les aléas opérationnels (retard administratif, délais de versement de la taxe affectée) tout en soulignant la nécessité de maintenir un niveau de trésorerie suffisant au regard des projets à venir.

Donc, en synthèse, le présent compte financier est soumis à l'approbation de l'assemblée, conformément aux dispositions applicables aux établissements publics de la Polynésie française.

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

Je demande au rapporteur, Monsieur Bruno Flores, de lire son rapport. *Merci.*

**M. Bruno Flores :** *Merci* président. *À toutes et à tous, mes salutations.*

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 5706/PR du 18 août 2025.

Grands Projets de Polynésie, également appelé « G2P », a pour mission de procéder ou de contribuer à la réalisation, la rénovation et/ou à la gestion des ouvrages, bâtiments et aménagements de toute nature, destinés à un usage public ou d'utilité publique sur le territoire de la Polynésie française, et de concourir aux opérations de mise en valeur du patrimoine immobilier de la Polynésie française.

S'agissant des faits marquants de l'année 2024 :

- une réforme de sa politique stratégique engagée depuis 2022 avec notamment pour objectif d'être un acteur public majeur du développement durable du Pays ;
- sur la Certification qualité ISO 9001, cette dernière, obtenue en 2019, a été renouvelée pour 2024 ;
- la poursuite des opérations en maîtrise d'ouvrage propre relative notamment au Village tahitien, à l'immeuble FARNHAM, les schémas d'agglomération ou les projets routiers et d'infrastructures ;
- 55 opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée ont été recensées en 2024 dont le Pôle de santé mentale, la réhabilitation des services SSR et LS de l'hôpital de Taravao, l'aménagement du laboratoire d'anatomocytopathologie de l'ILM, la réhabilitation de l'hôpital Louis Rollin, et le Pôle sportif de combats de Punaruu.

En complément du rapport, nous vous invitons également à prendre connaissance du rapport d'activité de l'établissement pour l'exercice 2024, joint à la saisine.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2024, à la clôture de l'exercice 2024, le montant définitif des recettes du compte financier de l'établissement est arrêté à la somme de 4,348 milliards de francs et, celui des dépenses à 4,123 milliards de francs.

Le résultat global du compte financier présente ainsi un solde excédentaire de 224,7 millions venant augmenter le fonds de roulement, qui passe de 1,3 milliard en 2023 à près de 1,526 milliard à la clôture de l'exercice budgétaire 2024.

Le résultat de fonctionnement excédentaire de plus de 504 millions F CFP est affecté au compte 1068 « *Autres réserves* ».

S'agissant des travaux en commission :

Examiné en commission le 29 octobre 2025, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants :

- la structure financière de G2P avec la combinaison d'une mission de service public et une gestion de type privé ;
- les projets d'aménagement et d'équipements publics en cours de réflexion ou de réalisation ;
- le relogement des familles installées dans les zones à risques, les activités extractives et les enjeux environnementaux qui en découlent.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'équipement, de l'aménagement du territoire et des transports propose à l'assemblée de la Polynésie d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci.*

**Le président :** *Merci,* Bruno.

Qui souhaite intervenir ?... Madame Pascale Haiti.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse :** Merci, Monsieur le président.

Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, *bonjour.*

En liminaire et pour notre bonne information, permettez-moi de reprendre les propos du directeur de l'établissement Grands Projets de Polynésie, qui a sensibilisé les représentants sur la lecture un peu particulière des comptes financiers de G2P, en ce sens où agissant au nom de la collectivité, c'est à cette même entité qu'incombe la charge d'avancer la trésorerie pour les diverses opérations qui lui sont confiées avant de se faire rembourser par le Pays.

Ce qui explique d'ailleurs, peut-être, le niveau important du fonds de roulement qui, au 31 décembre 2024, culminait à près de 1,525 milliard de francs. Je note, au passage, que cette réserve avait atteint son point haut en 2019 avec un montant de près de 3 milliards.

Nous retenons simplement, mes chers collègues, que cet établissement public injecte en moyenne et par an, 4 milliards au titre de la dépense publique, ce qui fait donc de G2P un acteur majeur dans la réalisation des projets et chantiers en cours ou à venir.

Je ne vais pas revenir sur des opérations placées sous la tutelle de G2P. Nous en connaissons un bon nombre dont celui du Village tahitien à Punaauia, toujours en *stand-by* faute de véritable impulsion. Il n'en demeure pas moins un domaine foncier d'une valeur inestimable, laissé à l'état de jachère, sur lequel on continue d'amasser des matériaux de remblais dans la perspective, nous dit-on, d'y aménager un parc public avec accès à la mer ; sans aucune garantie.

G2P est également à l'origine de l'espace scénographique du Musée Gauguin en phase d'aménagement à Papeari. L'ouverture au grand public est programmée pour fin 2026, début 2027, à condition d'avoir réglé les derniers détails pour son exploitation et sa commercialisation. Autrement dit : construire, c'est bien ; mais rentabiliser l'investissement, c'est encore mieux !

Enfin, de l'aveu même du directeur, les pouvoirs publics n'ont toujours pas officiellement pris position sur l'opportunité ou non d'édifier un centre de convention ou une salle de spectacle couverte qui fait cruellement défaut à Tahiti. Principal écueil, le choix de la localisation : To'ata, Mamao ou Outumaoro ?

En conclusion, retenons que le planning prévisionnel de l'établissement public se concentre désormais sur de possibles aménagements routiers — la fameuse politique du béton et du goudron tant décriée à l'époque par le Tavini huiraatira — et ce, principalement dans le sud de l'île où il est question de délocaliser une partie de notre administration à l'horizon 2032.

Monsieur le ministre, à quand la rocade de Taravao et la concrétisation du tracé neuf que vous envisagez à Punaauia sur la portion de route comprise entre les PK 15 et 18 ?

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci.*

Parmi les membres de la commission, qui souhaite intervenir ? Monsieur Flores.

**M. Bruno Flores :** *Merci, Monsieur le président.*

Un compte financier n'est jamais un texte séduisant. C'est un texte de chiffres, de lignes, de colonnes. Et pourtant, quand on prend le temps de l'écouter, il raconte toujours quelque chose d'essentiel.

Derrière le compte financier 2024 de l'établissement Grands Projets de Polynésie, il y a une réalité très concrète : celle de notre capacité collective à concevoir, financer et porter les grandes infrastructures publiques du pays.

En 2024, G2P clôture son exercice avec un résultat global excédentaire de près de 225 millions. Ce chiffre, à lui seul, mérite d'être entendu. Il marque une rupture nette avec l'exercice précédent, déficitaire, et traduit une amélioration réelle de la situation financière de l'établissement. Mais ce résultat ne tombe pas du ciel. Il repose sur un fait central : une section de fonctionnement excédentaire de plus de 504 millions, obtenue à la fois par une progression des recettes et par une forte baisse des dépenses, de l'ordre de 30 % par rapport à 2023. Autrement dit, G2P a mieux maîtrisé ses charges, rationalisé son fonctionnement et renforcé sa discipline de gestion.

C'est un signal important. Car dans un pays comme le nôtre, où chaque franc public compte, la rigueur n'est pas un luxe, c'est une responsabilité.

Certains pourraient toutefois s'interroger sur le déficit de la section d'investissement, qui atteint près de 280 millions. Là encore, il faut dépasser la lecture comptable pour comprendre la logique d'ensemble. G2P n'est pas une administration de gestion courante. C'est un opérateur d'investissement, dont la mission est précisément de porter des projets lourds, complexes, souvent étalés sur plusieurs années.

Un déficit d'investissement, dans ce contexte, n'est pas un signe de dérive. Il est la conséquence naturelle d'une activité soutenue, de chantiers engagés, de projets structurants en cours de réalisation ou de préparation. Il est compensé, d'ailleurs, par l'excédent du fonctionnement, ce qui permet de préserver l'équilibre global de l'établissement.

À cela s'ajoute un élément souvent commenté, parfois mal compris : le fonds de roulement, qui s'établit à 1,525 milliard à la fin de l'exercice 2024. Ce niveau de trésorerie peut surprendre. Mais il correspond à une réalité bien connue de tous ceux qui travaillent sur le terrain : les grands projets publics en Polynésie nécessitent des avances de trésorerie importantes pour garantir le paiement des entreprises, sécuriser les chantiers et absorber les aléas propres à notre contexte insulaire.

Ce fonds de roulement n'est pas une thésaurisation. C'est une assurance de continuité, une condition de crédibilité de la parole publique vis-à-vis des prestataires et des partenaires.

Au-delà des chiffres, ce compte financier nous parle aussi de stratégie. G2P intervient aujourd'hui sur des projets majeurs touchant à la santé, aux infrastructures routières, aux équipements sportifs, à la culture, à la planification territoriale. Il accompagne les grandes orientations du pays et se positionne comme un acteur central de l'aménagement de notre territoire.

Mais le texte révèle également une évolution profonde de notre contexte d'action. Le maintien en veille active du Village tahitien, combiné à son reclassement partiel en zone rouge du plan de prévention des risques, est, à cet égard, particulièrement révélateur. Nous ne sommes plus seulement confrontés à des contraintes financières ou techniques. Nous sommes désormais face à des contraintes environnementales et climatiques qui pèsent directement sur nos projets structurants.

Cela pose une question de fond : comment continuer à aménager, à construire, à développer, dans un territoire où le risque naturel devient un paramètre central de la décision publique ? Ce compte financier ne répond pas à cette question, mais il la met clairement sur la table.

En ce sens, approuver ce texte, ce n'est pas seulement valider une bonne gestion comptable. C'est reconnaître que notre modèle d'aménagement doit continuer à évoluer, à s'adapter, à intégrer de nouvelles réalités sans renoncer à l'ambition collective.

Comme le disait Montesquieu, « *Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir.* »

Aujourd'hui, les chiffres arrêtent les intuitions, et la réalité du territoire arrête parfois nos projets. À nous de faire en sorte que cette contrainte devienne un levier d'intelligence collective, et non un frein à l'action.

Pour toutes ces raisons, ce compte financier mérite non seulement d'être approuvé, mais aussi d'être compris comme un outil de réflexion sur l'avenir de nos grands projets et sur la manière dont *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* se prépare aux défis qui viennent.

*Que l'amour règne, merci.*

**Le président :** *Merci.*

D'autres interventions ?... Monsieur Le Caill.

**M. Heinui Le Caill :** *Merci,* Monsieur le président. *Monsieur le ministre, bonjour.*

Moi, c'est juste une question en tant que président de la commission de l'éducation. Nous avons une trentaine d'établissements du second degré qui, depuis pratiquement 20 ans, méritent de grosses rénovations. Je me posais la question si G2P, qui a pour mission également de s'occuper des constructions du pays, des rénovations des bâtiments du pays, ne pouvait pas venir en soutien au pôle de construction et de rénovation de la DGEE. Nous, nous observons que ce pôle-là de la DGEE a beaucoup de difficultés à mener à bien sa mission. Est-ce que c'est possible pour G2P ?

**Le président :** *Monsieur le ministre.*

**M. Jordy Chan :** *Merci,* Monsieur le président.

Pour répondre à la question de Madame Pascale Haiti, je souhaitais d'abord, en liminaire, préciser que G2P travaille non seulement sur les projets qui ont été évoqués, mais également sur d'autres projets structurants pour le gouvernement, à savoir la décentralisation de l'activité vers la Presqu'île qui comprend également la décentralisation de l'administration, la redynamisation du centre-ville de Papeete avec de nombreux appels à projets qui ont été lancés et qui vont être lancés sur près de deux hectares de fonciers publics qui sont situés à Papeete même, afin d'y développer des immeubles à usage mixte, donc des commerces, des bureaux, des logements, peut-être de l'hôtellerie également. Tout ceci en conjonction avec des projets qui sont étudiés par la Direction des transports terrestres et par la Direction de l'équipement pour implanter en centre-ville et sur la RDO également des voies réservées pour bus, et en centre-ville des pistes cyclables et des trottoirs dignes de ce nom.

Sur la question que vous évoquez concernant la rocade de Taravao et la route, la nouvelle liaison entre le PK 15 et le PK 18 dans la commune de Punaauia, pour ce dernier projet, nous comptons lancer une étude en avant-projet cette année pour optimiser le tracé qui avait été pensé afin de limiter l'impact sur le bâti. Mais pour l'instant, le gouvernement n'a décidé que de prolonger, de mener des études à ce sujet justement pour essayer de trouver une solution.

Et pour ce qui concerne la rocade de Taravao, nous comptons mener cette année des études de trafic pour étudier dans quelle mesure est-ce que cette liaison routière sera utile pour l'agglomération dans un contexte de décentralisation.

Pour ce qui concerne la question de notre représentant, Monsieur Heinui Le Caill sur les établissements du second degré, bien entendu, G2P est à disposition des différents services du pays, si le besoin en est, pour les épauler dans le cadre des projets d'aménagement et également de reconstruction, construction, rénovation éventuelle d'établissements publics. C'est au service instructeur d'en faire la demande le cas échéant, étant précisé que les projets doivent quand même respecter un montant minimum afin que l'aide qui est fournie par l'établissement Grands Projets de Polynésie fasse sens. Donc, il ne s'agit pas de venir rénover certaines façades de bâtiments, mais vraiment d'avoir des projets d'une certaine ampleur.

*Merci.*

**Le président :** D'autres questions ?... Pascale Haiti.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse :** Merci. Merci, Monsieur le président.

Alors, je vois que vous avez 55 opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée, celui du Pôle de santé mentale. Lors d'une commission que nous avons en commission de contrôle budgétaire, nous avons posé la question à plusieurs même, au niveau de la commission santé : quand est-ce que le Pôle de santé mentale va-t-il s'ouvrir ? Le Pôle de santé mentale est terminé. Au mois de novembre, on nous dit que c'est G2P qui gère les travaux et apparemment, il n'y a pas eu d'accord de convention entre G2P et l'Hôpital. Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce qui se passe au niveau de G2P et l'Hôpital ?

**M. Jordy Chan :** Merci, Madame la représentante pour votre question. En fait G2P agit en tant que maître d'ouvrage pour la Direction de la santé dans le cadre de ce projet afin d'aménager le Pôle de santé mentale en question. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que le décisionnaire et l'autorité compétente pour décider qu'est-ce qui sera aménagé à tel ou tel endroit reste la Direction de la santé sous la tutelle du ministre de la santé. G2P n'est que le bras armé du ministère de la santé pour fournir de la capacité, en termes d'ingénierie notamment, pour mener le projet à bien et conduire l'opération à terme. Donc effectivement, les travaux sont en voie d'achèvement. Le ministre de la santé sera en salle tout à l'heure. Je pense qu'il sera en mesure de vous spécifier la date d'ouverture de l'établissement en question.

**Le président :** Pascale.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse :** Merci. Alors, les travaux sont déjà terminés. On nous dit à chaque fois qu'on devait déjà l'ouvrir l'année dernière. Et là, on nous dit que ce sera au mois de février, mais il manque un accord de convention entre G2P et le Pôle de santé mentale. Je ne sais pas qu'est-ce qu'il vient faire G2P, s'il y a une convention. Je ne savais pas qu'il y avait une convention. On sait très bien que G2P est maître d'œuvre. Une fois que les travaux sont terminés, on remet tout ça à l'Hôpital, mais qu'est-ce qui bloque ? Pourquoi ça bloque ? Parce qu'à chaque fois, c'est reporté, reporté, reporté. Alors que les travaux sont terminés. Maintenant, on nous dit que c'est vous qui traînez pour X raisons.

**M. Jordy Chan :** Comme je le disais, le ministre de la santé pourra s'exprimer à ce propos lorsqu'il viendra. Les procédures administratives, il y en a dans tous les chantiers. Il y a énormément de procédures administratives, donc on peut vous parler de problèmes de conventions, de permis, de

conformité, etc. Ça c'est le commun, c'est le quotidien d'un chantier. Donc, il ne faut pas, à mon avis, accentuer un problème qui n'en est pas forcément un.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse :** Monsieur le ministre, votre réponse est un peu légère, hein ? Le Pôle de santé mentale, c'est quand même un projet qui date de plusieurs années. Ce n'était pas comme si on avait refait le Pôle de santé mentale, c'est un agrandissement. Ce chantier est déjà terminé. On nous dit que c'est chez vous le problème, ce n'est pas l'Hôpital, puisque vous êtes en charge des travaux. Dites-nous pourquoi vous traînez ? Le ministre n'a pas la réponse puisque la réponse est chez vous.

**M. Jordy Chan :** Madame la représentante, quand on vous dit quelque chose, ce n'est pas forcément la vérité. Quand quelqu'un vous dit « il paraît qu'il y a du retard sur ce chantier parce que c'est de la faute d'un tel ou d'un tel », ce n'est pas forcément la vérité, il faut croiser l'information. En l'occurrence, celui qui sera à même de vous fournir les précisions sur ce chantier, comme je vous l'ai dit, c'est le ministre de la santé parce que le ministère de la santé et la Direction de la santé restent l'autorité compétente vis-à-vis de ce chantier. G2P n'agit qu'en tant que maître d'ouvrage délégué, ce qui veut dire qu'il exécute les ordres qu'on lui donne et qui lui sont donnés au travers de la Direction de la santé.

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

Plus de questions ? On avance.

### **EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION**

**Le président :** Nous passons à l'examen de la délibération.

#### **Article 1<sup>er</sup>**

**Le président :** La discussion est ouverte à l'article 1. Pas de discussion ? Je mets aux voix l'article 1. Qui est pour ? À l'unanimité.

L'article 1 est adopté à l'unanimité.

#### **Article 2**

**Le président :** La discussion est ouverte à l'article 2. Pas de discussion ? Je mets aux voix l'article 2. Même voix ?

L'article 2 est adopté à l'unanimité.

#### **Article 3**

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 3. Pas de discussion ? Je mets aux voix l'article 3. Même voix ?

L'article 3 est adopté à l'unanimité.

#### **Article 4**

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 4. Pas de discussion ? Je mets aux voix l'article 4. Même voix ?

L'article 4 est adopté à l'unanimité.

#### **Article 5**

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 5. Pas d'intervention ? Pas de discussion ? Je mets aux voix l'article 5. Même voix ?

L'article 5 est adopté à l'unanimité.

Article 6

**Le président :** Discussion sur l'article 6. Pas de question ? Pas de discussion ? Je mets aux voix l'article 6.

L'article 6 est adopté à l'unanimité.

Je mets l'ensemble de la délibération. Même voix ? Même vote.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

RAPPORT N° 165-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2024 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC OFFICE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

RAPPORT N° 166-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2024 DU GROUPE PUBLIC OFFICE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Présentés par M<sup>me</sup> et M. les représentants Elise Vanaa et Tematai Le Gayic

**Le président :** On passe maintenant aux dossiers n<sup>os</sup> 6 et 7 qui sont regroupés : dossier n° 6, rapport n° 165-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2024 de l'établissement public Office des postes et télécommunications ; et le rapport n° 166-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2024 du groupe public Office des postes et télécommunications.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale des deux projets.

**M. Warren Dexter :** *Merci, Monsieur le président.*

*Je réitère mes salutations à l'occasion de cette rencontre. Bonne année à tous !*

Donc là, il vous est proposé d'approuver les comptes 2024 de notre OPT. Donc en deux parties, vous avez l'établissement public, qui est la *holding*, la structure mère, l'entité mère et puis dans une deuxième partie, les comptes consolidés de tout le groupe qui comprennent les filiales.

Comme vous le savez, c'est un groupe qui est en difficulté. C'est l'héritage d'un lourd passé et là, les comptes que vous êtes amenés à examiner le montrent malheureusement, même si on peut noter une légère embellie par rapport aux comptes 2023. Si vous regardez bien, le déficit est beaucoup moins important, donc ça, c'est plutôt encourageant. Mais les défis sont encore énormes. Les défis sont encore énormes pour redresser la barre de cet Office des postes et télécommunications.

Voilà, je suis à votre disposition pour répondre à toutes les questions.

*Merci.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

J'invite le rapporteur à nous faire une présentation des deux rapports.

*Merci.*

**M<sup>me</sup> Elise Vanaa** : Merci, Monsieur le vice-président. *Monsieur le ministre*, Madame la VP, *à toutes et à tous, bonjour.*

Par lettre n<sup>os</sup> 8009 et 8010/PR du 13 novembre 2025, nous ont été transmis deux projets de délibération portant approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2024. Donc à l'époque, c'était Madame Vannina Crolas qui était ministre des télécommunications — merci, *Monsieur le ministre* Warren, pour cette petite présentation — et du groupe public OPT.

L'année 2024 a été marquée par la nomination d'une nouvelle présidente-directrice générale de l'OPT, Madame Hina Delva, par la première révision du plan de rétablissement des équilibres financiers, devenu un plan de performance, destiné à optimiser et mesurer les résultats de chaque entité du Groupe et par le litige portant sur la délégation de service public octroyée à ONATi.

Il convient de noter que la subvention de fonctionnement accordée à l'OPT et à Fare Rata pour l'exercice 2024 s'élevait à 1,4 milliard F CFP et que le projet immobilier de la SCI Hinoi est toujours suspendu au regard du coût trop élevé qu'il représente, de la situation financière du Groupe et du manque de rentabilité.

Enfin, l'OPT a connu un mouvement social revendiquant la mise en place d'un dispositif de prime de performance et le financement des déficits des filiales Fare Rata, MARARA Paiement et ONATi par la Polynésie française. Le mouvement s'est démobilisé lors de la signature d'un protocole de fin de conflit le 1<sup>er</sup> août 2024. Tous ces événements, c'est 2024.

S'agissant de l'établissement public OPT, les produits de l'exercice s'élèvent à 5,619 milliards F CFP, les charges atteignent 6,081 milliards F CFP donc un résultat pour l'établissement public OPT de - 462,410 millions F CFP. Je ne vais pas rentrer dans le détail des produits d'exploitation, produits financiers ainsi que les charges d'exploitation.

S'agissant du Groupe public OPT, les produits de l'exercice s'élèvent à 26,126 milliards F CFP. Les charges atteignent 27,979 milliards F CFP, donc avec un résultat déficitaire de - 1,781 milliard F CFP.

Les présents projets de délibération ont été examinés en commission de l'économie, le 25 novembre dernier, de l'année dernière.

À cette occasion, il a notamment été rappelé que l'OPT, longtemps autonome en matière de financements, a perdu des parts de marché au profit d'opérateurs économiques alternatifs.

Ce faisant, une restructuration urgente de l'établissement et de ses filiales doit être engagée au regard des multiples mutations subies par le marché et aux fins de retrouver une situation d'équilibre financier.

Aussi, il a été précisé que le Groupe OPT devra proposer des activités concurrentielles et trouver de nouveaux leviers de croissance financière face à une concurrence de plus en plus importante.

À l'issue des débats, les présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, j'invite les membres de cette commission permanente à adopter les deux projets de délibération ci-joints.

Je vous remercie pour votre attention.

*Merci.*

**Le président :** *Merci*, Madame.

Parmi les membres de la commission, qui souhaiteraient intervenir ?

Madame Frebault, à vous la parole.

**M<sup>me</sup> Joëlle Frebault :** *Merci beaucoup, Monsieur le président.*

*Madame la vice-présidente, chers ministres, à toutes et à tous, bonjour à l'occasion de notre rencontre en ce jour et permettez-moi de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026.*

Ce n'est un secret pour personne, le groupe public Office des postes et télécommunications, qu'il s'agisse de l'établissement public à caractère industriel et commercial comme de ses filiales Fare Rata, ONATi et autres, traverse une mauvaise passe ! Et pour cause, sur les trois activités essentielles que sont la téléphonie, la postale et les services bancaires, l'OPT est aujourd'hui dans l'incapacité de faire face à la concurrence, obligeant la tutelle, c'est-à-dire la collectivité et donc nous tous, solidairement, à éponger les déficits.

Cette situation n'est pas nouvelle ! Plus que le fruit d'un prétendu héritage politique, elle n'est que le résultat d'une mission de service public que l'OPT a de plus en plus de mal à assumer, faute de rentabilité économique. Pire, aucune agence, y compris à Tahiti, n'est à l'équilibre. Cette situation traduit aussi et surtout la volonté des consommateurs de pouvoir disposer de services toujours plus performants à moindre coût. Car ce sont bien eux les grands gagnants de cette lutte à mort que se livrent les trois opérateurs de la place, à savoir : ONATi, PMT-Vodafone et Viti dont on dit d'ailleurs qu'il serait en très grande difficulté.

Voilà pour le tableau rapidement brossé.

Que dire à présent des chiffres...sinon que les comptes annuels de l'établissement OPT font état d'un nouveau déficit de 462 millions F CFP en 2024. Certes, c'est moitié moins qu'en 2023 (la perte étant alors de 914 millions F CFP). Mais comme le souligne le rapport de présentation, l'éclaircie financière est principalement due à « *un renforcement du soutien financier de la collectivité* ». Ce qui a le mérite d'être clair.

Pour la troisième année consécutive, en effet, le gouvernement Brotherson a fait le choix de sortir le carnet de chèques, avec des montants toujours plus gros, dans l'espoir que la stratégie de performance déployée depuis février 2024 par la nouvelle direction, finisse enfin par porter ses fruits. Ce sont ainsi 1,4 milliard de F CFP qui ont été apportés sur un plateau en 2024, puis 1,8 milliard F CFP en 2025 et désormais 2,4 milliards F CFP à l'aube de cette nouvelle année 2026. Gageons que le cap des 3 milliards F CFP ne sera pas franchi en 2027 ?...

Les objectifs stratégiques sont, somme toute basiques : trouver de nouveaux produits, refaire du chiffre d'affaires, améliorer la qualité de service ou encore, maîtriser les coûts. Le but ultime étant de renouer avec l'équilibre, ce que le directeur de cabinet du MEF envisage, je le cite « *à l'horizon de quatre années* ». Nous en prenons bien note. En attendant, nous observons que les charges de personnel de l'OPT ont encore augmenté de 3,3 % pour atteindre 957 millions F CFP alors que le chiffre d'affaires est plutôt stagnant à 1,289 milliard F CFP.

Si l'on se réfère à présent aux comptes annuels consolidés du groupe public, la situation est bien plus détaillée. On observe tout d'abord une érosion du chiffre d'affaires, passant de 22,340 milliards F CFP en 2023 à 22,034 milliards F CFP en 2024. Avec certes une amélioration au niveau des produits postaux, financiers et des télécommunications mais également des pertes dans les autres domaines comme par exemple la distribution de téléphonie mobile.

Enfin, la nouvelle direction du Groupe OPT semble exprimer à nouveau tout son intérêt pour le projet immobilier de la SCI Hinoï dont elle avait pourtant dit le plus grand mal de la précédente version jugée trop dispendieuse. De ce que l'on comprend à présent, c'est que le modèle économique a été repensé, moyennant la location d'espaces à des tiers et la vente de deux plateaux de bureaux. L'investissement reste important, autour de 6 milliards de F CFP, à condition de conserver le bénéfice de la défiscalisation. Ce qui n'est pas garanti.

Aussi, pouvez-vous nous dire, Monsieur le ministre, si l'entité OPT entend poursuivre dans son intention d'investir dans un nouveau bâtiment situé sur l'avenue du Prince Hinoï ?

*Je vous remercie de votre attention.*

**Le président :** *Merci.*

D'autres interventions ? Donc, la discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

**M. Warren Dexter :** Merci beaucoup pour vos interventions.

Je vais répondre en particulier à celle de Madame Frebault.

Effectivement, la stratégie de redressement du groupe est, somme toute, assez basique. C'est-à-dire qu'on veut chercher à diversifier les produits et à comprimer les charges au maximum. Je dirais que c'est une méthode assez standard pour régler les déficits. Et effectivement, le projet Fare Hinoï ça procède... C'est dans la déclinaison de cette stratégie. Ça procède de la volonté de valoriser le domaine existant de l'OPT. Parce que ça aussi, c'est l'héritage d'un historique où l'OPT a beaucoup investi, notamment en terrain. Il y en a un peu partout. Et Fare Hinoï, évidemment, comme vous le savez, c'est très bien placé parce que c'est juste à côté d'Hyper Brico et il y a ce projet qui, déjà, date de plusieurs années, qu'on a voulu redimensionner pour que ça corresponde mieux aux capacités financières du groupe, mais donc, de redimensionner un petit peu à la baisse. Et effectivement, il est prévu d'accorder une défiscalisation sur ce projet. La défiscalisation, de mémoire, a été accordée, mais maintenant, il faut qu'on voie si c'est toujours valable parce que je crois que ça a été accordé il y a deux ans. Et du fait du réajustement du projet, il faut qu'on voie si le bénéfice de la défiscalisation est toujours possible aujourd'hui. Voilà ce que je peux vous dire.

Comme je vous disais aussi en introduction, le challenge, il reste énorme parce qu'en fait, en gros, on a aujourd'hui un héritage d'un passé où, en fait, on a beaucoup trop investi, notamment dans les archipels éloignés. On a beaucoup trop embauché et maintenant, on se retrouve avec cet héritage où on doit entretenir les actifs, les infrastructures et puis optimiser au mieux les ressources humaines. Parce qu'on ne peut pas non plus venir aujourd'hui dire « désolé, on va réduire la voilure, on va vous licencier » parce que le Pays, quel que soit le bord politique, est en partie responsable des difficultés du groupe. Donc on doit limiter la casse sociale au maximum dans les travaux de restructuration qu'on est en train de faire du groupe.

Voilà.

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

Il n'y a pas d'autres questions ?

### **EXAMEN DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

**Le président :** Nous passons à l'examen de la première délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2024 de l'établissement public Office des postes et télécommunications.

Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 1.

Pas de discussion ? Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>. Qui est pour ? À l'unanimité.

L'article 1<sup>er</sup> est adopté.

Article 2

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 2.

Pas de discussion ? Je mets aux voix l'article 2. Même voix.

L'article 2 est adopté à l'unanimité.

Article 3

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 3.

Pas de discussion ? Je mets aux voix l'article 3. Même voix.

L'article 3 est adopté à l'unanimité.

Même procédure pour l'article 2 et 3.

Je mets aux voix la délibération des comptes annuels de l'exercice 2024 de l'établissement public Office des postes et télécommunications. Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci bien.*

Maintenant, je mets aux voix le projet relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2024 du Groupe Office des postes et télécommunications.

Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>. Qui est pour ? À l'unanimité.

L'article 1<sup>er</sup> est adopté à l'unanimité.

Article 2

**Le président :** Je mets aux voix l'article 2. Qui est pour ? L'article 2 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'ensemble de la première délibération. Qui est pour ? La première délibération est votée à l'unanimité.

Nous passons à l'examen de la deuxième délibération. Qui est pour ? L'ensemble de la deuxième délibération est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Oui, Madame Vanaa.

**M<sup>me</sup> Elise Vanaa :** Oui, merci.

En qualité de rapporteur, j'aimerais remercier les membres de cette commission permanente pour le soutien unanime des deux projets de délibération et le travail continue au sein du conseil

d'administration de l'OPT pour avoir des comptes plus équilibrés. Donc, sans présager à quelle échéance, comme me demandait ma collègue d'à côté, j'ai dit « tu vas voir ». Tu vas voir au prochain. Elle me dit, quand est-ce que ça sera bon ? J'ai dit « tu vas voir, on est là jusqu'à 2028, ça va arriver *de toute manière*. Voilà.

Donc, merci encore les membres de cette commission permanente. Merci, Monsieur le président.

**Le président :** *Merci.*

RAPPORT N° 180-2025 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET D'ORDONNANCE PORTANT PARTIE LÉGISLATIVE DU CODE DES DOUANES

Présenté par MM. les représentants Vincent Maono et Tematai Le Gayic

**Le président :** On passe au dossier n° 8 : rapport n° 180-2025 relatif à l'avis de l'assemblée sur le projet d'ordonnance portant partie législative du code des douanes.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

**M. Warren Dexter :** Merci, président.

Donc c'est un projet d'ordonnance qui vise un petit peu à harmoniser les dispositions législatives du code des douanes au niveau national et polynésien. Vous savez qu'aujourd'hui, on a un code des douanes qui est spécifique à la Polynésie. Et pourquoi cette harmonisation ? Simplement, c'est parti d'une décision du Conseil constitutionnel qui a, en fait, remis en cause de manière substantielle les pouvoirs des douaniers, notamment sur ce qu'on appelle la procédure de visite et de saisie. Donc la définition d'un nouveau cadre de ces pouvoirs d'instigation des douaniers a justifié qu'on fasse la même chose ici en Polynésie, puisque de fait, les dispositions qui ont été déclarées irrégulières par le Conseil constitutionnel se seraient imposées aux douaniers localement au travers du code des douanes de la Polynésie. Donc dans ce travail, il a été estimé qu'il était préférable d'harmoniser et d'avoir les mêmes dispositions au niveau national et local sur le code des douanes.

Voilà ce que je pouvais vous dire en propos introductif, président.

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

Je demande aux rapporteurs de faire une présentation de son rapport.

*Merci.*

**M. Vincent Maono :** *Merci, Monsieur le vice-président de la commission permanente et mes salutations également.*

*Je vous adresse mes salutations, Madame la vice-présidente du gouvernement, chers ministres. À l'ensemble des services administratifs du gouvernement, aux membres de la commission permanente, ainsi qu'à la population qui nous suit, je vous adresse mes salutations à l'occasion de notre rencontre et mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet d'ordonnance portant sur la partie législative du code des douanes.

Par lettre n° 472/DIRAJ du 28 octobre 2025, le haut-commissaire de la République en Polynésie française a soumis pour avis à l'assemblée de la Polynésie française, un projet d'ordonnance portant partie législative du code des douanes.

Le code des douanes national (CDN) est issu du décret-loi n° 48-1935 du 8 décembre 1948. Depuis sa création, il n'a jamais connu de refonte et ce, en dépit de tous les changements rencontrés dans le domaine des douanes, le rendant ainsi inadapté, complexe et peu lisible pour les agents des douanes qui doivent utiliser plusieurs codes et textes dans l'exercice de leur fonction.

C'est pourquoi, la loi du 18 juillet 2023 visant à donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces a réformé plusieurs dispositions du code et a également autorisé le Gouvernement à procéder par voie d'ordonnance à un travail de recodification de sa partie législative correspondant au présent projet de texte.

Par conséquent, cette refonte vise d'une part à restructurer le plan du code et à y inclure des dispositions non codifiées relevant du domaine de la loi et entrant dans son champ d'application et d'autre part, d'étendre et d'adapter leur application aux collectivités d'outre-mer.

À ce titre, le livre VII est spécifiquement dédié aux outre-mer et son titre VII correspond aux dispositions applicables en Polynésie française, étant précisé que cette dernière dispose d'un code des douanes instauré par la délibération du 18 janvier 1963.

Bien que ces dispositions puissent soulever des observations sur la définition du territoire douanier et la création de zones franches en Polynésie française, des éléments de précisions qui ont permis la compréhension plus complète du dispositif, ont été apportés lors des échanges tenus en commission de l'économie, des finances et du budget le 16 décembre 2025 sur le projet d'ordonnance.

S'agissant de la définition du territoire douanier polynésien, la notion d'« eaux territoriales » mentionnée à l'article 1er du code des douanes polynésien n'a pas été rappelée dans le présent projet de code dans la mesure où elles sont nécessairement rattachées au territoire, ne nécessitant donc pas sa précision dans le CDN.

Par ailleurs, le futur code des douanes national étant à droit constant, il définit le territoire douanier de la Polynésie française comme comprenant désormais les îles et archipels comme le prévoit l'actuel code polynésien mais également un rayon des douanes et une zone contiguë qui inclut la zone économique exclusive (ZEE).

Enfin, s'agissant de la notion des zones franches, bien que le projet d'ordonnance ne les mentionne plus dans le livre VII, leur régime, mentionné dans l'actuel code polynésien, relève de la compétence de la Polynésie française et sera maintenu dans la future recodification.

Au regard de ces éléments, la commission de l'économie, des finances et du budget, réunie le 16 décembre 2025, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'émettre un avis favorable au projet d'ordonnance présenté.

*Merci de votre attention et mes salutations.*

**Le président :** *Merci.*

Parmi les membres de la commission permanente qui souhaitent intervenir ?

Teriitahi.

**M<sup>me</sup> Tepuaurarii Teriitahi :** Oui. Merci, Monsieur le président de séance, vice-président de la commission permanente. Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre de l'économie, Monsieur le ministre du logement, mes chers collègues, Monsieur le directeur des douanes et les collègues qui sont là également, et les collègues non membres, que je n'oublie pas aussi.

Avant de commencer mon intervention, je voulais vous souhaiter une bonne et heureuse année 2026, sans oublier, bien sûr, les internautes, peut-être, qui nous suivent à cette heure du déjeuner. Je vous souhaite évidemment la santé, la réussite et tous les souhaits que vous pouvez émettre. Alors j'ai entendu le souhait de ma collègue par rapport à l'équilibre des comptes de l'OPT. Bon, on va dire qu'il y a des vœux qui sont plus réalisables que d'autres, ou en tout cas à plus court terme, on va dire. Mais bon, je le souhaite autant qu'elle.

Alors si on revient sur le sujet, la réunion que nous avons tenue le 16 décembre dernier en commission législative de l'économie a été très constructive et plutôt rassurante puisque nous avions avec nous le directeur régional des douanes et ses collaborateurs et en particulier le directeur régional des douanes qui a très très bien défendu le dossier, il faut le reconnaître.

Il s'agissait pour nous de prendre officiellement position sur le projet d'ordonnance portant partie législative du code des douanes soumis pour avis à notre assemblée. Une matière qui est relativement abstraite pour le commun des mortels mais pour laquelle certaines dispositions importantes méritaient d'être explicitées, voire défendues, dans un intérêt bien compris de sauvegarder les compétences statutaires de la Polynésie française.

Sur le fond, il n'y a rien à redire : le code national des douanes datant de 1947, méritait d'être modernisé et actualisé, ne serait-ce que parce que les procédures douanières ont profondément évolué dans le temps. Donc ce travail de codification est également censé combler une lacune, à défaut jusqu'ici de dispositions claires concernant l'ensemble des collectivités d'outre-mer. Celles-ci seront désormais regroupées dans un nouveau livre VII.

Sur la forme à présent, nous disposons d'un délai d'un mois pour prendre notre avis. Quand bien même ce délai a expiré, le processus conduisant à la promulgation du texte par le président de la République, courant juillet 2026, laisse encore suffisamment de marge de manœuvre pour prendre en compte nos réserves et autres recommandations.

Enfin, compte tenu des assurances données par le directeur régional sur les deux questions légitimes soulevées en commission, à savoir, d'une part, sur la faculté de créer des zones franches et, d'autre part, sur la notion des eaux territoriales, notre assemblée a collégalement accepté de modifier son avis initial — et je m'en réjouis — puisque nous étions partis, souvenons-nous, pour un avis défavorable. Et suite aux explications qui nous ont bien éclairés, qui nous ont rassurés, nous avons donc changé notre avis pour rendre un avis favorable que nous allons soumettre à cette assemblée aujourd'hui et qui, j'espère, sera suivie unanimement.

Il s'agit ici d'adopter une position plus conforme aux bonnes relations que nous souhaitons maintenir et pourquoi pas développer entre les douanes et notre collectivité d'Outre-mer. Et je profite de cette intervention pour féliciter le service des douanes et encourager l'ensemble des agents du service des douanes pour le travail qu'ils ont fait, l'excellent travail de recherche, en particulier de lutte contre les stupéfiants. On sait très bien que c'est un sujet qui nous soucie énormément au sein de cette assemblée, et que toutes les forces vives qui peuvent nous aider à lutter contre ce fléau doivent être encouragées et félicitées. Et les douanes sont un maillon essentiel de cette lutte. On a vu les très belles saisies qu'il y a eu récemment. Donc je souhaitais ici publiquement encourager le service, féliciter les collègues, l'ensemble des collègues, pour ce travail qui n'est pas facile face à des trafiquants qui sont encore plus ingénieux à chaque fois. Mais il ne faut pas baisser les bras, effectivement, et il faut se donner les moyens. Et j'invite aussi d'ailleurs le Pays à continuer à mettre les moyens pour aider le service des douanes et l'ensemble des services qui luttent contre les stupéfiants et toutes les addictions à mettre les moyens justement pour faire un rempart à ce fléau.

Voilà. Donc merci beaucoup.

**Le président :** *Merci.*

D'autres interventions ?... La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs. *Merci.*

**M. Warren Dexter :** *Je n'ai rien à rajouter* président. Je crois qu'on a tout dit, les propos introductifs et les rapporteurs, les interventions. *Merci.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

### **EXAMEN DU PROJET D'AVIS**

**Le président :** Nous passons à l'examen de l'avis.

La discussion est ouverte. Pas de discussion ? Nous passons au vote. Qui est pour ?... Pour, à l'unanimité.

L'avis est adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

Oui...

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Excusez-moi. Je voulais remercier l'ensemble des élus de la commission permanente pour ce vote unanime au nom de la commission et Madame la vice-présidente de la commission qui est parmi nous aujourd'hui. Donc merci, merci pour ce vote.

**Le président :** *Merci.*

Alors je vous propose de suspendre la séance après le dossier 9. (*Rires et réactions dans la salle.*) *Soyez patients*, ça va durer 15 minutes. (*Réactions dans la salle.*) Donc on va faire le dernier dossier et puis voilà. *Soyez patients*, on ne va pas...

### **RAPPORT N° 178-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'OFFICE POLYNÉSIEEN DE L'HABITAT POUR L'EXERCICE 2024 ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT**

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Jeanne Vaianui et Thilda Garbutt-Harehoe

**Le président :** On va passer au dossier n° 9 : rapport n° 178-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'Office polynésien de l'habitat pour l'exercice 2024 et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

**M. Oraihoomana Teururai :** Merci, Monsieur le vice-président. Monsieur le président de séance, Mesdames et Messieurs les représentants, je vous souhaite à tous une bonne année 2026. Qu'elle soit surtout celle de la santé, puisque c'est avec la santé, je pense qu'on peut tout faire. Si on n'a pas la santé, ça va être compliqué.

Sur le compte financier de 2024, je serai relativement bref. C'est une année qui voit une amélioration bien perceptible de la situation financière de l'Office polynésien de l'habitat.

Après deux années consécutives qui ont été particulièrement fragiles, particulièrement alarmantes, donc on revient dans le vert. On peut s'en réjouir. Néanmoins, il faut être vigilant, continuer à être vigilant, puisque le résultat excédentaire que l'on constate (plus de 700 millions) apparaît encore insuffisant au regard à la fois de l'ensemble des enjeux financiers dans cet établissement à la charge, mais ouvre tout de même des perspectives rassurantes à la fois pour le Pays qui peut venir réinvestir dans l'outil de production de logements abordables pour les familles polynésiennes puisque, comme nous l'avions déjà

indiqué lorsqu'on avait examiné le compte financier de 2023, c'est que nous avons un petit peu baissé la voile pour permettre à l'établissement de prendre les mesures nécessaires à se redresser avant que de venir constater une amélioration et de venir au budget de 2025 réinjecter du budget pour permettre à l'établissement de produire et répondre à sa mission première. Donc cela ouvre des perspectives. Cela ouvre également d'autres perspectives, notamment en termes de discussion avec les établissements financiers. Je parle ici des banques ou de la Banque des territoires, fief de la Caisse des dépôts, puisqu'aujourd'hui l'OPH est financé à 100 % par le Pays. Donc, le fait que l'on revienne à une situation quand même meilleure — je ne dirais pas que tout va bien, mais en tout cas meilleure — nous offre effectivement des perspectives. Néanmoins, il faut rester vigilant. L'équilibre est encore faible. Il ne faut pas baisser la garde. Il ne faut pas réduire la rigueur, diminuer la rigueur avec laquelle cet établissement a pu être administré depuis 2023. Il faut continuer ces efforts.

Voilà, c'est un petit peu l'économie générale que l'on peut faire sur le compte financier de 2024.

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

J'invite le rapporteur à nous faire une présentation du rapport.

**M<sup>me</sup> Jeanne Vaianui :** Merci, Monsieur le président. Madame la vice-présidente, Messieurs les ministres, chers collègues, *bonjour.*

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 8227/PR du 25 novembre 2025.

S'agissant des faits marquants et activités de l'année 2024 :

- une modernisation des services aux usagers, une optimisation de sa gestion *via* le numérique et une diversification de son offre de logement, afin de renforcer son efficacité et sa réponse aux besoins sociaux ;
- la gestion d'un patrimoine immobilier de 4 081 logements (contre 3 995 en 2023) répartis sur 133 résidences et de 31 stations d'épuration ;
- la réhabilitation de 46 studios du centre d'hébergement étudiants d'Outumaoro et 41 logements ;
- l'organisation de 5 commissions d'attribution de logements pour attribuer 410 logements ;
- la livraison de 82 logements locatifs en habitat groupé et 229 *logements de type* OPH, totalisant 311 nouveaux logements, et de 15 titres de propriété délivrés dans le cadre de l'accession ;
- une baisse des aides en matériaux (AAHI) a été constatée, avec 193 aides délivrées en 2024 contre 591 en 2023 ;
- la vente de 26 kits Fare Tropical (contre 37 kits en 2023), représentant un chiffre d'affaires de 214 millions F CFP avec une forte demande pour les modèles en béton plus adaptés aux familles ;
- le dispositif de l'aide familiale au logement (AFL) a permis à 1 449 bénéficiaires de percevoir une aide mensuelle de 29 689 F CFP pour le paiement de leur loyer (subventionné par le Pays à hauteur de 516 millions F CFP).

En complément du rapport, nous vous invitons également à prendre connaissance de l'annexe au présent rapport et du rapport d'activité de l'établissement pour l'exercice 2024, joint à la saisine.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2024 :

À la clôture de l'exercice 2024, le montant définitif des recettes du compte financier de l'établissement est arrêté à la somme de 13,9 milliards F CFP et celui des dépenses à 13,1 milliards F CFP.

Le résultat global du compte financier présente ainsi un solde excédentaire de plus de 831,2 millions F CFP.

Concernant le résultat de l'exercice, le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 présente un excédent de 736 millions F CFP, contre un déficit de 1,9 milliard F CFP en 2023, dû notamment à une diminution de 36 % des charges d'exploitation et de 38 % des produits d'exploitation.

Concernant la section de fonctionnement, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 10,017 milliards F CFP (en diminution par rapport à 2023), incluant une subvention d'exploitation de 850 millions F CFP similaire à 2023.

Les dépenses de fonctionnement diminuent à 9,256 milliards F CFP, avec une réduction notable des charges.

Concernant la section d'investissement, les recettes d'investissement atteignent 3,923 milliards F CFP. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3,853 milliards F CFP.

Concernant le fonds de roulement, en augmentation de 905 millions F CFP, il s'établit à 1,2 milliard F CFP au 31 décembre 2024.

Concernant la capacité d'autofinancement, en 2024, la CAF est à 1,6 milliard F CFP, en forte hausse par rapport à 2023, reflétant une amélioration significative portée par la subvention exceptionnelle et la réduction des charges. Pour rappel, l'exercice 2023 affichait une CAF déficitaire à -1,387 milliard F CFP.

Travaux en commission :

Lors de l'examen du présent projet de délibération en commission le 16 décembre 2025, une présentation globale a été réalisée sur :

- la situation financière de l'OPH et son plan de redressement 2024-2028 ;
- le rattrapage opéré dans la production des comptes financiers 2022 à 2024 ;
- la diminution des impayés fournisseurs à la fin de l'exercice 2024 ;
- les différentes missions de l'OPH avec en perspective les comptes de l'établissement ;
- les actions entreprises pour optimiser la gestion de sa masse salariale tout en maintenant son niveau d'activité.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières et du développement durable propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci.*

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ?... Madame Garbutt.

**M<sup>me</sup> Thilda Garbutt-Harehoe :** Monsieur le président de la commission permanente, *bonjour*. Madame la vice-présidente du gouvernement, *bonjour*. Monsieur le ministre du foncier et du logement, *bonjour*. Chers membres du gouvernement — mais ils sont partis —, *bonjour*. Chers représentants, *bonjour*. Chers collaborateurs et personnels de Tetunae, *bonjour* aussi. Et chers invités, cher public, *bien le bonjour*. *Bonjour en cette nouvelle année*, meilleurs vœux pour la réussite de tous vos projets dans votre vie personnelle, familiale et professionnelle. Et comme on dit : « L'homme propose, Dieu dispose. » Mais un souhait donc d'une très bonne santé pour avoir une longue vie.

Le 7 août 2025, lors de l'examen en commission du compte financier 2023 de l'Office polynésien de l'habitat, nous évoquions des chiffres préoccupants et une situation qui nécessitait un courage politique sans faille.

Face à ces défis, il fallait agir vite et avec raison. C'est ainsi, sous l'impulsion de notre gouvernement et de la majorité Tavini huiraatira, que l'OPH s'était donc engagé dans une démarche audacieuse. Comme pour d'autres satellites du pays, nous héritions d'une situation complexe, mais l'OPH incarne aujourd'hui cet engagement renouvelé, avec un redressement financier inédit pour une mission renforcée. Le compte financier 2024 nous prouve que nous ne sommes plus dans l'espoir ; nous vivons un tournant historique. Il confirme que nos choix en matière de logement étaient justes et que le cap reste le bon.

En 2023, nous héritions d'une situation comptable opaque. Aujourd'hui, la transparence promise est une réalité. Les comptes sont produits dans les délais et pas moins de trois comptes financiers de l'établissement examinés en 2025 marquent un retour à une dynamique normale.

L'OPH a défini sa stratégie pour 2024-2028 autour d'objectifs pertinents. Sa feuille de route optimise la performance économique quant aux revenus locatifs, la maîtrise des coûts, tout en accroissant sa contribution sociétale et environnementale.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, comme vient de le souligner notre corapporteuse, Madame Jeanne Vaianui, dans sa synthèse.

Pour citer ces chiffres clés, le compte financier de 2024 de l'OPH présente donc un excédent de 736 millions F CFP, alors que nous sortions d'un déficit d'exploitation de 1,9 milliard F CFP en 2023. Je le répète, nous sommes passés d'un déficit de 1,9 milliard F CFP à un excédent de 736 millions F CFP en une seule année, ceci grâce à une gestion rigoureuse et à une aide exceptionnelle du Pays. L'OPH a réduit drastiquement ses impayés fournisseurs qui étaient déjà structurellement bien passés dans les comptes grâce donc à un niveau maîtrisé en fin d'exercice 2024.

Oui, certainement, on pourrait aussi dire qu'il faut sortir le chéquier pour se remettre à niveau, mais tous les Présidents du Pays auraient pu le faire avant nous.

La capacité d'autofinancement (CAF) est passée d'un déficit abyssal à un excédent. Le fonds de roulement est en forte augmentation, consolidant un peu plus la structure financière de notre bailleur social.

La modernisation des processus se concrétise : bornes de paiements interactives bilingues, séminaires d'intégration par les nouveaux locataires, avancée du projet BIM-GEM. Si je peux rappeler, c'est un plan en 3D de toutes les résidences où apparaîtraient les extensions, par exemple. Donc, pour une gestion numérique du patrimoine, et surtout une optimisation de la gestion du personnel, nous sommes passés de 271 à 223 agents, sans sacrifier le niveau d'activité. La masse salariale a été optimisée, passant de 58 % à 52 % du chiffre d'affaires grâce à une gestion efficace des départs à la retraite, au non-renouvellement de CDD non-essentiels et au gel des promotions et des reclassements. Tout ceci, ces mesures, en tout cas, ont été prises en concertation avec les représentants de personnel, évitant ainsi tout mouvement social.

Le nouvel organigramme permet donc une structure plus légère, plus efficace, et surtout plus économique. Cette rationalisation nous a permis d'économiser déjà plus de 100 millions, tout en maintenant, voire en améliorant, la qualité du service pour nos usagers.

Notons le lancement de la SAS Arana pour développer l'offre de logements intermédiaires avec la résidence pilote de Mahana Roa à Faa'a. La relance de l'activité commerciale *via* les kits Fare Tropical (dont la gamme béton) répond à une demande croissante et aux défis climatiques.

Toutefois, l'exercice 2024 est marqué quand même par un ralentissement des livraisons de *logements*, habitats dispersés ou AAHI (Aide à l'amélioration de l'habitat insalubre), malgré une demande forte, qui doit nous inciter encore à redoubler d'efforts.

La mission du Tavini huiraatira depuis notre arrivée aux responsabilités du Pays était de bâtir une société qui nous rassemble et qui nous ressemble. Cependant, pour bâtir sur du roc, il fallait donc bien en assurer les fondations. Pour rappel, une réunion du comité de suivi du plan de redressement de l'OPH s'est tenue en juillet 2025. Ce comité, conçu dans un esprit de transparence voulu par le gouvernement, y inclut un élu de chaque groupe politique. La dynamique de progrès au sein de l'OPH repose sur une synergie collective portée par des financements adaptés et l'engagement des équipes.

Je rends hommage aux ministres du logement successifs, aux représentants de l'assemblée en conseil d'administration, ainsi qu'aux directions générales successives, dont notre actuel *ministre*, et une mention particulière à Monsieur Simon Pochard, agent comptable jusqu'en décembre dernier, dont le discernement, l'engagement et l'expertise ont été déterminants dans le redressement financier. Le CA de l'OPH, dans lequel je siège également, a pris des mesures importantes en 2025, mais nous y reviendrons lorsque les réformes seront placées à ce jour.

À l'occasion de la commission du logement, des affaires foncières et du développement durable du 16 décembre 2025, le compte financier 2024 a été adopté à l'unanimité des membres présents. Je vous demande donc, mes chers collègues, d'approuver également ce compte financier.

Enfin, permettez-moi de conclure en attirant l'attention de notre gouvernement sur un sujet qui nous préoccupe tous et qui dépasse le cadre de l'OPH en matière de logement, ou plutôt de relogement. Il s'agit des situations d'urgence où la puissance publique n'est pas toujours en capacité d'accompagner et d'aider nos familles.

L'examen du texte modifiant la délibération sur l'habitat social initialement prévue ce vendredi 16 janvier en commission du logement, a donc été reporté — un seul texte sur les deux — bien que ce projet vise à étendre les aides aux logements d'urgence. Une concertation avec le cabinet du ministère MFL a mis en évidence la nécessité d'en affiner encore le volet relatif aux archipels avant sa validation. Décision donc prise hier.

Monsieur le président, Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre du logement, nous réaffirmons notre entière disposition à collaborer avec vous pour faire évoluer les cadres réglementaires et budgétaires. Il est essentiel que le ministère du logement soit enfin doté de l'intégralité des leviers nécessaires pour répondre avec agilité et efficacité aux situations d'urgence. Au-delà des dispositifs administratifs, c'est la dimension humaine et les délais qui doivent rester le moteur de notre action politique.

*Merci bien. Que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci.*

Il y a d'autres interventions ?... Madame Teriitahi.

**M<sup>me</sup> Tepuaraarii Teriitahi :** Oui. Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre que j'ai déjà salué tout à l'heure.

Vu sous l'angle strictement budgétaire et comptable, la situation de l'Office polynésien de l'habitat semble aujourd'hui sous contrôle, ce qui a d'ailleurs valu donc au directeur et à son équipe de recevoir un grand bravo de la part des membres de la commission législative du logement le 16 décembre dernier. Félicitations auxquelles nous nous associons.

L'examen du compte financier 2024 de l'établissement affiche en effet au 31 décembre de l'exercice observé un résultat d'exploitation excédentaire de l'ordre de 735 867 868 F CFP contre un déficit de 1,9 milliard F CFP un an plus tôt. Mais pour être tout à fait juste, précisons que ce retour à meilleure fortune est en partie dû au versement d'une subvention exceptionnelle de 1,138 milliard F CFP

débloquée en urgence par la collectivité au cours de l'année, au point de reconnaître, comme l'a fait le directeur administratif et financier, Monsieur Pochard, que cela — je le cite : « nous a sauvé la vie ».

Ce serait donc le début d'un nouveau cycle pour l'OPH qui, au travers de la mise en œuvre d'un plan de redressement sur la période 2024-2028, se veut très ambitieux. On le voit notamment au niveau de la masse salariale, qui a déjà baissé de 7 % — et notre présidente de la commission du logement l'a souligné —, passant ainsi sous la barre des 2 milliards de francs par an pour un effectif réduit de 220 agents contre 271 en 2023.

Globalement, les charges d'exploitation ont bien subi une sévère cure d'austérité, mais vous remarquerez comme moi que les produits d'exploitation, c'est-à-dire l'argent qui rentre dans les caisses, ont également diminué, dans une moindre proportion, certes, mais c'est quand même 400 millions en moins.

Aussi, à ce stade de mon intervention, permettez-moi d'émettre quelques inquiétudes par rapport aux intentions déclarées. Si l'objectif est d'améliorer les recettes, il est louable. En revanche, si la seule solution trouvée est d'instaurer une révision annuelle des loyers sur la base de l'indice des prix, c'est une bien mauvaise nouvelle pour nombre de familles locataires qui peinent déjà à joindre les deux bouts ou qui peinent tout simplement à payer leur loyer déjà.

Tout ça pour dire, mes chers collègues, qu'aussi nécessaire soit la restructuration de l'OPH dans la perspective d'une nouvelle trajectoire financière plus saine et pérenne, et ce, à l'heure même que l'établissement souffre d'un déficit structurel d'au moins 1 milliard de francs pacifiques chaque année, n'oublions jamais que l'OPH doit rester un outil de lutte contre la fracture sociale, les inégalités criantes en termes de logement au service des Polynésiens.

Or, à l'examen du compte financier 2024, il ressort une activité particulièrement au ralenti. Pour ne citer que les huit opérations en habitat groupé recensées dans le rapport, sept avaient été mises en chantier sous la précédente gouvernance, en 2022 et en 2023. Je pense notamment aux résidences Teavaava de Tautira et Faatiamai à Mahina, inaugurées récemment. Même constat pour la livraison des *logements de type* OPH : 229 ont trouvé preneur en 2024 contre 423 en 2023. Quant à l'aide à l'amélioration de l'habitat individuel, plus connu sous l'abréviation AAHI, seulement 193 ont été attribués contre 591 en 2023.

L'activité commerciale, enfin, censée dégager de nouveaux revenus, s'inscrit dans la même veine avec seulement 26 kits Fare Tropical vendus durant l'année 2024, contre 37 en 2023.

Vous me permettez, j'en suis sûre, un dernier petit mot. Et là, c'est juste une prise de conscience, Monsieur le ministre, par rapport à des choses qui nous ont été remontées. Un dernier petit mot par rapport à l'engagement qui a été pris pour une modernisation des services aux usagers, c'est bien effectivement de l'écrire, mais encore faut-il aller dans ce sens-là. Car lorsqu'un locataire d'une résidence de Mahina signale à l'OPH une fuite d'eau et que la réparation intervient un mois plus tard, lorsque ce même ménage vous alerte sur un début d'infestation de termites alors que la résidence est relativement récente et que personne ne bouge ; plus grave encore, lorsqu'un grand *falcata* menace de tomber par grand vent sur l'habitation en question et qu'il n'y a toujours aucune réponse de vos équipes, que faire, Monsieur le ministre ?

En résumé et pour conclure, nous disons oui au rétablissement des comptes financiers de l'OPH et nous encourageons et félicitons tout ce qui a pu être entrepris depuis et qui nous amène au bon résultat d'aujourd'hui. Mais n'oubliez jamais les missions premières de l'établissement qui restent à forte vocation sociale.

Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** *Merci.*

Il y a d'autres interventions ?...

La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs. *Merci.*

**M. Oraihoomana Teururai :** Merci, Monsieur le président.

Merci à tous pour vos interventions, et puis merci surtout d'avoir eu des paroles qui sont globalement très positives à l'égard de, pas de moi, mais de l'ensemble des acteurs qui ont contribué à faire en sorte que l'OPH soit dans une meilleure situation financière, son directeur général, mais aussi et surtout ses équipes, et l'ensemble des agents de l'OPH. Donc, vous remercier et vous dire que nous serons particulièrement encore vigilants.

Alors, vous mentionnez que c'était de manière très artificielle que l'OPH a pu être maintenu en équilibre, vu que l'OPH a reçu 1,138 milliard de subvention en 2024. Ça, c'est vrai, et je le reconnais parfaitement sans aucun souci. Mais il faut également rappeler qu'en 2023, le Pays avait subventionné à 1 milliard et pour autant, on avait 1,9 milliard quand même de déficit d'exploitation. Donc, même si le Pays était là en 2023, on avait toujours un mauvais résultat.

Alors que là, en 2024, on est intervenu, peu ou prou, pour la même quotité d'aides. Il ne s'agit pas de venir ici jouer à ... hein ? Mais il s'agit de venir rappeler quand même un ensemble de chiffres, parce que les efforts qui ont été consacrés depuis 2024 sont réels et ont un réel impact. Mais effectivement, je suis entièrement d'accord avec vous, Madame la représentante sur la diminution des produits d'exploitation, ce qui, comme je l'avais déjà dit, était nécessaire compte tenu de la situation financière de l'Office. Il ne s'agissait pas de venir encore donner de l'argent à un établissement qui coule. Il s'agissait d'abord de venir rééquilibrer les comptes avant que de vouloir réinjecter de l'argent. Donc, cette baisse des produits consécutivement à la baisse de l'activité que vous soulignez également, et ça je veux bien le reconnaître, sera compensée bien évidemment en 2025 et nous espérons que le compte financier 2025 de l'Office affichera un résultat excédentaire, sans avoir eu besoin de perfusion, pour le coup, de l'Office. En tout cas, j'attends avec impatience la production de ce compte.

Et puis, sur les alertes dont vous faites le relais, sur certaines problématiques que rencontrent certains des locataires du parc de l'OPH, j'en prends bonne note, je m'en excuse pour ces personnes et je ferai le nécessaire pour que les équipes de l'OPH puissent intervenir rapidement, et améliorer pour le futur leur délai d'instruction. Voilà.

**Le président :** *Merci.*

Il n'y a pas d'autres questions ?

Maurea.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** *Merci bien, Monsieur le président.*

*Bonjour* à tous, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026.

Monsieur le ministre, bon, eh bien, je m'associe évidemment aux félicitations qui ont été formulées en commission déjà et aujourd'hui encore. Je voudrais néanmoins vous interpellier sur l'importance de garder à l'esprit les règles d'aménagement qui s'imposent à tout un chacun et même à l'OPH. Donc voilà, c'est avec beaucoup d'humilité que je demande à l'OPH et à vous, Monsieur le ministre, de faire en sorte que toutes les réglementations en termes d'aménagement soient respectées et que l'on n'ait plus à faire face à des drames comme on a pu voir en fin d'année, même si ça ne touchait pas nos *fare* OPH évidemment. Mais voilà, afin d'éviter tout drame à venir, que l'on respecte la réglementation en vigueur,

que l'on évite de faire n'importe quoi, et qu'on loge notre *population* dans de bonnes conditions et voilà, qu'on assure la sécurité de nos populations où qu'elles se trouvent. Et je pense qu'en matière de sécurité, des règles sont faites justement pour que la sécurité puisse être assurée, et je compte sur vous, Monsieur le ministre, pour que ces règles soient bien respectées, notamment pour les *maisons* à venir. Et je souhaite à notre *population* de trouver de la joie dans leur vie, dans leur logement. Et voilà, en gros, ce que je voulais dire.

En tout cas, c'est avec beaucoup de vigilance que j'observerai ce que vous entreprendrez cette année et puis les années à venir. Et voilà, *bon courage* !

Merci beaucoup.

**Le président :** *Merci.*

Tapati.

**M. Tafai, Mitema Tapati :** *Oui. Merci, Monsieur le président. Merci bien, Monsieur le ministre, Madame la vice-présidente. Merci pour l'ensemble des interventions.*

*En fait, je voudrais juste compléter ce qui vient d'être évoqué par le président de la commission en charge du logement, notamment sur la dernière partie concernant les aides d'urgence accordées aux familles sinistrées : maisons inondées, habitations ravagées par le feu...*

*Nous devrions peut-être à un moment donné accélérer la mise en place de dispositifs un peu plus rapidement que ceux auxquels nous sommes habitués. Car il existe bien évidemment ces nombreuses aides mises en place par le ministre des solidarités concernant la condition féminine et la population.*

*Lorsqu'on déplace une famille dans un autre lieu qui n'est pas le sien, sa vie n'y est pas agréable. Lorsqu'on relogé une famille dans une maison de rassemblement ou paroissiale, ce n'est pas non plus... Cela peut convenir pour un ou deux mois, mais pas au-delà. N'est-ce pas ?*

*En effet, il est bien plus agréable pour une famille de retourner à l'endroit où elle vit. Puis, nos procédures sont lentes, relativement lentes. Il serait peut-être opportun, comme cela vient d'être évoqué, d'examiner certaines dispositions des textes qui encadrent nos aides afin de mettre en place des procédures plus rapides. Il faudrait que la population puisse retrouver rapidement une vie normale sur sa terre.*

*Sinon, la population risque de se voir dire plus tard : « Vous n'êtes plus autorisés à construire votre maison ici ... » Cette famille se retrouve alors bloquée dans un environnement qui n'est plus le sien.*

*Voilà mon point de vue car ce n'est pas simple.*

*C'est tout. Merci.*

**Le président :** *Merci.*

Donc, plus de questions ? On avance.

### **EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION**

**Le président :** Nous passons à l'examen de la délibération.

Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 1. Pas de discussion ?... Je mets aux voix l'article 1. Qui est pour ?... À l'unanimité.

L'article 1 est donc adopté à l'unanimité.

Article 2

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 2. Pas de discussion ?... Je mets aux voix l'article 2.

L'article 2 est adopté à l'unanimité. *Merci.*

Article 3

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 3. Pas de discussion ?... Je mets aux voix l'article 3 : adopté à l'unanimité.

Article 4

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 4. Pas de discussion ?... Je mets aux voix l'article 4 : à l'unanimité.

L'article 4 est adopté.

Article 5

**Le président :** La discussion sur l'article 5. Pas de discussion ?... Je mets aux voix l'article 5. L'article 5 adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

Je mets l'ensemble de la délibération au vote. Qui est pour ?... À l'unanimité. *Merci bien.*

Je suspends la séance. On reprendra vers 14 heures. *Merci bien* pour votre patience.

*Merci.*

*(Suspendue à 12 heures 45 minutes, la séance est reprise à 14 heures 11 minutes.)*

**Le président :** En attendant que les ministres arrivent... Ils arrivent. On peut déjà commencer maintenant.

Je vous rappelle que les dossiers n<sup>os</sup>10 et 11 ont été retirés ce matin.

RAPPORT N° 132-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2023 DU COLLÈGE DE FAAROA ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

RAPPORT N° 133-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2023 DU COLLÈGE DE HUAHINE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présentés par M. et M<sup>me</sup> les représentants Ah Ky Temarii et Sylvana Tiatoa

**Le président :** On va donc attaquer les deux dossiers qui sont regroupés, c'est-à-dire le dossier n° 132-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Faaroa et affectation de son résultat et le dossier n° 133-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Huahine et affectation de son résultat.

En attendant le gouvernement, je demande à Madame Sylvana Tiatoa de nous faire la présentation des deux rapports.

O.K. À toi, Sylvana.

**M<sup>me</sup> Sylvana Tiatoa :** *Merci bien, Monsieur le président.*

*Madame la vice-présidente, à toutes et à tous, je vous adresse mes salutations en cet après-midi.*

Alors, les présents projets de délibération sont relatifs à l'approbation du compte financier 2023 des collèges de Faaroa et de Huahine et affectation de leurs résultats.

Il ressort de l'examen de ces dossiers par la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports les thématiques suivantes :

- des effectifs scolaires en augmentation mais socialement fragiles avec notamment un taux d'élèves appartenant aux catégories socio-professionnelles défavorisées s'élevant à plus de 80 % au collège de Faaroa ;
- des difficultés scolaires persistantes et structurelles, les résultats des évaluations de début de 6<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> en français et en mathématiques révélant des fragilités importantes et traduisant un besoin pédagogique réel ;
- des résultats financiers globalement excédentaires et une situation de trésorerie en amélioration.

Plus particulièrement pour le collège de Faaroa, il est à relever :

- une offre éducative diversifiée et inclusive, le collège bénéficiant d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), accueillant des élèves en situation de handicap, ainsi qu'un Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement appelé « CETAD » ;
- une orientation majoritairement professionnelle avec près de 68 % des élèves s'orientant vers une voie professionnelle et à l'issue de la classe de 3<sup>e</sup>, contre seulement un tiers vers la voie générale ;
- des enjeux de gestion et de ressources humaines, étant précisé que l'établissement a exprimé le souhait de créer un poste de secrétaire d'intendance afin de sécuriser la gestion du collège en cas d'absence de l'agent gestionnaire.

S'agissant du compte financier 2023 de cet établissement, les recettes atteignent les 43,1 millions et les dépenses 42,9 millions, pour un résultat de fonctionnement excédentaire de 686 275 F CFP qui sera affecté aux comptes 10681 « Établissement » et 10687 « Service de restauration et hébergement ». Le fonds de roulement à la clôture de l'exercice considéré s'élève à 7 millions de F CFP.

Concernant le collège de Huahine, il est à noter :

- des résultats contrastés aux examens avec une amélioration du taux de réussite au Diplôme national du Brevet (DNB) pour la série générale, mais une nette diminution de ce taux de réussite pour la série professionnelle ;
- des besoins matériels et sanitaires identifiés comme prioritaires avec la nécessité de construire une infirmerie, d'installer un nouveau réseau d'assainissement et de rénover les sanitaires pour les élèves.

S'agissant du compte financier 2023 de cet établissement, les recettes atteignent 65 millions de F CFP et les dépenses s'établissent à 64 millions de F CFP, pour un résultat de fonctionnement excédentaire de 982 473 F CFP. Le fonds de roulement à la clôture de l'exercice considéré s'élève à plus de 9,4 millions F CFP.

En définitive, les collèges de Faaroa et de Fare – Huahine présentent de fortes similarités : une population scolaire socialement fragile, des difficultés scolaires récurrentes et une situation financière globalement assainie en 2023. Ils n'en demeurent pas moins distincts par leur taille, leur offre éducative et leurs priorités structurelles.

Les présents projets de délibération ayant recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, celle-ci propose en conséquence à l'assemblée de la Polynésie française de les adopter.

*Merci bien. Mes salutations.*

**Le président :** *Merci bien*, Madame Tiatoa.

Monsieur Heinui, est-ce que tu as...

*Bonjour, Monsieur le ministre...Bonjour, Monsieur le ministre.*

**M. Ronny Teriipaia :** *Bonjour.*

**Le président :** *Bonjour.*

Alors, on vient juste de lire le rapport. Maintenant, c'est au gouvernement d'exposer l'économie générale des deux projets. Sinon, je peux te proposer de passer aux interventions. Comme tu veux.

**M. Ronny Teriipaia :** O.K. Je vais faire ma présentation d'abord et après...

*Bonjour* à tous. Très belle année.

Désolé pour le retard. Je pensais qu'il y avait deux dossiers avant le mien. D'accord. Ah, O.K. Je ne savais pas. Désolé.

Aujourd'hui, il vous est soumis à ce jour l'examen de neuf comptes financiers, dont huit établissements secondaires du second degré de 2023 : trois établissements des Îles du Vent, trois des Îles Sous-le-Vent, un des Marquises et le dernier des Tuamotu. Évidemment, celui du GREPFOC qui date de 2024.

Concernant les établissements secondaires en 2023, les résultats sont majoritairement excédentaires à l'exception du collège d'Atuona, qui est de 3 949 225 F CFP, et le lycée polyvalent Ihi-Tea no Vavau, de 1 383 565 F CFP.

Dans l'ensemble, la situation financière des établissements scolaires est satisfaisante. Les fonds de roulement des établissements scolaires au 31 décembre 2023 sont nettement supérieurs à 30 jours, à l'exception du lycée polyvalent de Bora Bora, dont le fonds de roulement est de 19 jours.

Au-delà de ces éléments financiers et l'analyse des comptes, plusieurs problématiques récurrentes sont ressorties : la vétusté, la saturation des infrastructures, le fameux problème du transport scolaire à Moorea, la hausse des effectifs, le manque d'enseignants spécialisés pour les élèves en difficulté, l'insuffisance d'assistants sociaux et de psychologues, des problématiques liées à la consommation de substances. Donc, c'est la raison pour laquelle nous avons mis en place le fameux FPLA. Nous essayerons de répondre à toutes vos questions relatives à toutes ces thématiques au fil des discussions.

Donc, s'agissant du GREPFOC, les résultats de l'exercice 2024 font apparaître un déficit de 13 474 237 F CFP. Le fonds de roulement est de 48 144 069 F CFP, ce qui équivaut à 111 jours de fonctionnement.

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ?

Ah-Ky.

**M. Ah Ky Temarii :** *Mes chaleureuses salutations à toutes et à tous.*

*Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le ministre, à nous tous élus du peuple, je vous adresse mes salutations par l'amour et la grâce de Dieu.*

*Nous sommes réunis à cette heure afin d'examiner les comptes financiers des collèges de Faaroa et Huahine pour l'année 2023. Ce qu'il convient de relever en premier lieu, c'est que la gestion financière de ces deux établissements a été satisfaisante.*

*Pour Faaroa, les crédits inscrits au budget 2023 ont été pleinement mobilisés pour la réalisation des projets prévus. Par ailleurs, la direction a réussi à reconstituer un niveau de trésorerie — comme on dit en français « le fonds de roulement » à un niveau supérieur, ce qui constitue un indicateur de bonne gestion pour cet établissement de Faaroa.*

*À Huahine, l'année 2023 a été une année remarquable dans la mesure où ils sont parvenus à redresser les difficultés auxquelles ils faisaient face auparavant. Leur budget a été rétabli et le fonds de roulement a été reconstitué à un niveau conforme aux règles.*

*Malgré ces éléments positifs, il convient néanmoins de rester vigilants sur les points de fragilité qui subsistent. En premier lieu, les personnels expriment une inquiétude concernant la question de l'équité entre les établissements scolaires du Pays. Ils estiment que celle-ci n'est pas respectée.*

*Deuxièmement, il y a la question des financements, notamment ceux liés à l'alimentation et à l'éloignement entre Tahiti, les îles et le reste des grands pays. Les dispositifs mis en place avec le soutien du Pays permettent la réalisation de certains projets. Cependant, à ce jour, cela demeure insuffisant. Il nous appartient de mettre en place des dispositifs efficaces sur le long terme.*

*Au-delà de cela, une demande émerge également de la population : celle de renforcer les effectifs et d'apporter davantage de moyens matériels car jugés insuffisants. En effet à Faaroa comme à Huahine, on constate une montée progressive de la pression qui pèse sur nos agents. Dans les établissements, il est fréquent de voir une seule personne porter à elle seule toute la charge de travail, parce qu'elle est la seule compétente dans ce domaine. À Huahine, nos enfants ne disposent pas d'infrastructures adéquates pour suivre leur scolarité. La rénovation des sanitaires et de la salle d'infirmerie est nécessaire. Il manque des installations fiables pour l'eau, des locaux dédiés aux personnels, et bien d'autres choses encore...*

*En outre, lors de nos rencontres avec les familles et les professeurs, une problématique revient constamment, celle du décrochage scolaire. C'est un phénomène récurrent qui revient sans cesse. Aujourd'hui, pour certains enfants, il y a une raison à cela. Elle se trouve dans les activités agricoles et de pêche. Les enfants sont sollicités pour aller aider leurs familles. Pourquoi ne pas envisager la mise en place de formations adaptées permettant à ces jeunes d'acquérir des compétences dans les domaines de l'agriculture et de la pêche ? Ainsi, leur vie familiale pourrait être en cohérence avec les enseignements dispensés à l'école. Ce n'est qu'une proposition.*

*Pour conclure mon intervention, je souhaite remercier les personnels de Faaroa et de Huahine pour leur engagement, leur compétence et l'amour qu'ils portent à nos enfants.*

*Merci et merci infiniment.*

*Pour terminer mon propos, voici une question.*

*La Direction de l'établissement de Faaroa interpelle régulièrement sur trois points : premièrement, l'amélioration des zones de stationnement des enseignants. Deuxièmement, les espaces situés en aval de l'établissement, où les élèves sont ramassés, qui doivent être aménagés pour les transports scolaires. Troisièmement, l'amélioration des routes menant aux logements des personnels de la direction. Quatrièmement, en bord de route, il y a ce qu'on appelle un « talus ». Cet endroit doit également faire l'objet d'un aménagement, en raison de son instabilité et de l'érosion continue du terrain.*

*Voici donc ma question, Monsieur le ministre : En 2024, ce dossier d'aménagement a bien été inscrit. Mais aujourd'hui, en 2025, aucune réponse n'a encore été apportée.*

*Merci bien, Monsieur le ministre de votre attention. Que l'amour règne et mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026.*

*Merci bien. Que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci, Ah-Ky.*

Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame Pascale Haiti.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs, chers collègues, *bonjour.*

Les difficultés rencontrées dans le fonctionnement normal du collège de Faaroa — Raiatea sont caractéristiques d'un établissement implanté en zone rurale et dont le public est majoritairement issu de familles du secteur Primaire, pêche et agriculture.

Cette réalité de terrain engendre un absentéisme fort dommageable pour l'apprentissage des élèves et malgré des rencontres organisées avec les parents de 6<sup>e</sup>, le message semble avoir du mal à passer. Résultat, le taux d'obtention du DNB n'était que de 64,7 % en 2023, soit 15 points de moins que la moyenne académique. Une amélioration aurait été observée par la direction.

Au cours du même exercice, le collège de Faaroa accueillait un peu plus de 190 élèves, toutes sections confondues, pour 42 personnels en poste. Mais il faut savoir que l'établissement ne disposait alors que d'un seul professeur de *langue tahitienne*, et encore, à temps partiel. Plus grave encore, sur le plan administratif, toute la gestion repose sur les épaules d'une seule personne, ce qui est problématique en cas d'arrêt maladie de l'intéressé.

Enfin, sur le plan purement comptable, il en résulte une bonne santé financière du collège de Faaroa avec un taux d'exécution budgétaire à plus de 90 % en recettes comme en dépenses. À la clôture de l'exercice 2023, l'établissement affichait un bénéfice de 686 275 F CFP en section de fonctionnement et un fonds de roulement conforté à plus de 7 millions, soit l'équivalent de 63 jours d'autonomie.

S'agissant maintenant du collège de Huahine, au 31 décembre 2023, l'établissement affichait en section de fonctionnement un excédent de 982 473 F CFP. Par ailleurs, l'objectif assigné à l'équipe dirigeante visant à reconstituer le fonds de roulement a été atteint pour un montant constaté de près de 9,5 millions, soit l'équivalent de 54 jours d'autonomie.

Comme beaucoup d'autres établissements scolaires, le collège de Huahine doit faire l'objet de travaux plus ou moins importants, au premier rang desquels citons : l'agrandissement de l'infirmerie, dossier actuellement en cours à l'Urbanisme ; la reprise intégrale du réseau de plomberie qui présente d'importantes fuites d'eau ou encore la rénovation des toilettes pour laquelle la demande de subvention initiée il y a deux ans, n'a toujours pas été satisfaite. Il y a pourtant urgence à agir lorsqu'on sait que seulement cinq toilettes sont mises à disposition des 400 élèves, filles et garçons, inscrits à la rentrée

2023-2024. Par ailleurs, la réalisation d'un atelier pour les agents a bien été programmée sur la période 2026-2028. Aussi, le personnel n'a plus qu'à prendre son mal en patience...

Quant aux résultats scolaires, ils ne sont vraiment pas au rendez-vous, tant en série générale que professionnelle avec, respectivement, 67,2 et 45,8 % de réussite au DNB en 2023. Loin de la moyenne académique. Mais c'est promis, on nous annonce des résultats 2025 bien plus élevés, autour de 75 %.

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci*, Madame.

J'invite le gouvernement à intervenir.

**M. Ronny Teriipaia :** *Merci bien pour vos interventions et vos questions relatives à ces deux établissements scolaires des Îles-sous-le-vent, à savoir le collège de Faaroa ainsi que celui de Huahine.*

Par rapport à la demande sur les travaux qui sont en cours pour le collège de Faaroa, effectivement, il y a des travaux qui sont en cours. Je vais vous donner ce qui est actuellement fait.

Concernant le collège de Faaroa, il y a les travaux de bitumage du parking du collège qui est en cours. Dans le cadre de la restructuration, pour le collège de Faaroa, il y a aussi les études de talus à l'entrée du collège. Enfin, la priorité, c'est d'assurer la sécurité par rapport au talus. Cela est important avant d'entamer des travaux. Ensuite, c'est la couverture de l'amphithéâtre qui est prévue pour 2026. Pour ce qui est du parking du collège, ce sera pour 2027-2028. Pour la restructuration, le remplacement des toitures du bâtiment 190, 200 et 300, cela est prévu pour cette année. Ensuite, il y a aussi les travaux concernant la rénovation de la salle des sciences et c'est prévu pour 2026. Également, la réalisation des étanchéités au niveau des toitures pour le collège de Faaroa. Ensuite, le confortement des talus à l'entrée du collège, c'est prévu pour 2027-2028, comme je vous le disais tantôt. Après, la construction d'un espace de vie scolaire. C'est important pour que l'on puisse assurer un accueil digne de ce nom à tous nos élèves, mais également aux parents. Il s'agit aussi de la rénovation de toutes les portes des toilettes.

Voilà ce que je peux vous dire sur Faaroa.

*S'agissant de l'intendance, pour aider l'actuel gestionnaire du collège de Faaroa, nous sommes en train de chercher des moyens afin de recruter quelqu'un en soutien. — (Monsieur le ministre s'adresse aux membres de son cabinet en aparté) C'est bien cela, une assistante ou une secrétaire ? — C'est bien cela. C'est bien cela. Car, ce n'est pas facile de recruter des personnes pour soutenir nos agents dans les établissements du secondaire.*

Ensuite, pour Huahine, parmi les travaux de rénovation, il s'agit pour 2026 de la rénovation de toutes les portes des toilettes. Ensuite, l'extension de l'infirmerie est prévue pour 2026. Le changement total des toits du bâtiment administratif est prévu pour 2026 également.

En ce qui concerne le réseau d'eau, il y a un audit qui sera fait en 2026. Ensuite, la construction d'un atelier pour les agents — c'est important — sera fait en 2027-2028. En fait, on a déjà priorisé.

En fait, ce qui est prioritaire c'est surtout la sécurité des élèves avant tout.

Voilà pour le collège de Huahine et de Faaroa.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse :** Excusez-moi, Monsieur, et pour les toilettes des élèves, quatre toilettes pour 400 élèves.

**M. Ronny Teriipaia :** Attendez. — (Monsieur le ministre s'adresse aux membres de son cabinet en aparté) Ce n'est pas possible qu'il n'y ait que cinq toilettes ! — Attendez, je n'ai pas l'information. Je

ne savais pas qu'il n'y avait que cinq toilettes. Ce n'est pas possible qu'il n'y ait que cinq toilettes dans un collège. Je ne sais pas de qui vous tenez cette information, mais ce n'est pas possible ! Quand on aura l'information, je reviendrai dessus. Merci.

Est-ce que j'ai répondu à toutes les questions ? *Ah Ky, vous n'avez plus de question ? Vous n'avez plus de question ? Merci.*

Oui, Thilda.

**Le président** : Madame Garbutt.

**M<sup>me</sup> Thilda Garbutt-Harehoe** : *Bonjour* tout le monde. *Bonjour* Monsieur le ministre et vos collaborateurs, *bonjour*.

C'est une question que je me pose. Dans tout établissement, au départ quand on fait un établissement, on a un certain nombre de toilettes qui sont désignées. Et là, est-ce que ce sont des toilettes qui sont cassées, à réparer ? Ou est-ce qu'il faut remettre de nouvelles toilettes ? Parce que, je ne pense pas que cela ne fait que deux ans qu'il n'y a plus de toilettes. Je ne sais pas. Je me pose cette question parce que ça me turlupine en ayant été directrice d'école. On a quand même des normes dans les établissements, normes de toilettes par rapport aux effectifs. Voilà, c'est la question que je me pose.

**M. Ronny Teriipaia** : Merci pour cette question.

Tous les ans, on a un dialogue de gestion avec les différents chefs d'établissement. Ce problème de toilettes n'a pas été remonté auprès de la direction de la DGEE. Donc je suis un peu étonné de cette question, mais en tout cas, on va récolter les informations nécessaires pour pouvoir vous répondre.

Par rapport aux résultats du DNB, c'est vrai que c'est encourageant, notamment pour le collège de Faaroa. Et ce problème avec cette rupture entre les parents et l'école, c'est important. C'est tout le travail qui est fait autour de cette nouvelle Charte de l'éducation. C'est la raison pour laquelle les États généraux ont été organisés dans les différents archipels pour recueillir toutes les doléances des parents et des élèves pour faire en sorte qu'on puisse répondre au mieux à ces attentes. Mais c'est effectivement la question qui se pose par rapport à cette réconciliation que l'on doit faire avec les parents par rapport à l'institution. Parce que, comme vous le savez, il y a une énorme rupture avec certains parents et l'institution, ainsi que les élèves, et c'est la raison pour laquelle on doit tous les accompagner, pas simplement le ministère de l'éducation, mais l'ensemble de toute la communauté éducative, et dont vous faites partie également.

Merci.

**Le président** : Il y a d'autres questions ?

Heinui Le Caill.

**M. Heinui Le Caill** : *Bonjour* Monsieur le ministre, et bonne année 2026.

Une petite remarque par rapport aux toilettes, ce sont surtout les toilettes des filles. Il semble que le collège, en fait, n'ait pas été conçu à la base pour 400 élèves. Et là, c'est quatre toilettes que pour les filles, et bon, cela veut dire qu'aujourd'hui, on n'a pas assez pour les filles, en fait. Voilà, c'est tout. Il faudra certainement en rajouter. Il me semble que l'année dernière aussi, ils ont remonté cela.

**M. Ronny Teriipaia** : On va recueillir rapidement les informations et on vous les transmettra.

Il faut savoir qu'il y a plusieurs établissements secondaires qui accueillent actuellement... Celui de Punaauia est un exemple flagrant, où il y a beaucoup trop d'élèves. Donc c'est un grand travail que l'on

doit mener pour faire en sorte de répondre à toutes les demandes, pour pouvoir accueillir tout ce monde. Tout simplement.

**M<sup>me</sup> Thilda Garbutt-Harehoe** : Je pose la question en termes de permis de construire et de conformité. Il y a quand même un certain nombre, pour les garçons par exemple, une toilette pour 40 garçons, pour les filles c'est une toilette pour... Enfin il y a quand même un certain nombre... Donc l'accueil c'est autre chose, mais il faut quand même se conformer au nombre de toilettes par rapport au nombre d'élèves. Donc si on doit agrandir le collège parce qu'on a des demandes fortes, donc forcément, ce n'est pas que des classes qu'il faut augmenter, c'est aussi la partie sanitaire. C'est à ce niveau-là que je... Ce n'est pas tant l'accueil qui me cause problème, c'est qu'il faut faire suivre tout le reste. De même qu'une cantine, si on calcule 1 m<sup>2</sup> par élève, voilà... Il y a des normes quand même qui sont octroyées par le service scolaire. Voilà, c'est de s'y conformer.

**M. Ronny Teriipaia** : Je suis absolument d'accord avec toi, Thilda. C'est la raison pour laquelle on attend que les informations nous parviennent pour qu'on puisse vous les transmettre.

Merci.

**Le président** : Il n'y a plus de questions ? O.K.

### EXAMEN DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION

**Le président** : Nous passons à l'examen de la première délibération concernant le collège de Faaroa.

#### Article 1<sup>er</sup>

**Le président** : La discussion est ouverte sur l'article 1.

Avez-vous des questions, des discussions ?... Pas de discussion. Je mets aux voix l'article 1. Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci*.

L'article 1 est adopté.

#### Article 2

**Le président** : Nous passons à la discussion de l'article 2.

Vous avez des discussions ? Pas de discussion. Je mets aux voix l'article 2. Qui est... Même voix ?... Même vote.

L'article 2 est adopté à l'unanimité.

#### Article 3

**Le président** : La discussion est ouverte sur l'article 3.

Pas de discussion ? Je mets aux voix l'article 3. Même voix ?... Même vote.

L'article 3 est adopté à l'unanimité.

#### Article 4

**Le président** : La discussion est ouverte sur l'article 4.

Pas de discussion ? Je mets aux voix l'article 4. Même vote ?... Même voix.

L'article 4 est adopté.

Article 5

**Le président :** Discussion sur l'article 5.

Pas de discussion ? Je mets aux voix l'article 5. Même voix ?... Même vote.

L'article 5 est adopté.

Article 6

**Le président :** Discussion sur l'article 6.

Pas de discussion ? Je mets aux voix l'article 6. Même voix ?... Même vote. Même voix.

L'article 6 est adopté.

Je mets l'ensemble de la première délibération au vote : Pour ?... *Merci bien.*

Nous passons à l'examen de la deuxième délibération concernant le collège de Huahine.

**M<sup>me</sup> Tepuaraarii Teriitahi :** Président ! Excuse-moi, président.

Je voudrais proposer à la commission permanente de passer tous les dossiers sur les comptes administratifs en procédure simplifiée. Comme ça, ça t'évitera de dire chaque article et comme ça, on vote à chaque fois chaque compte financier de chaque collège. Voilà, c'est une proposition.

**Le président :** On a bien noté.

On va terminer sur le collège de Huahine et puis on passera en procédure simplifiée.

Nous passons à l'examen de la deuxième délibération concernant le collège de Huahine.

Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 1.

Pas de discussion ? Je mets aux voix l'article 1. Même voix ? Même vote.

L'article 1 est adopté à l'unanimité.

Article 2

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 2.

Pas de discussion ? Je mets aux voix l'article 2. Même voix ?

L'article 2 est adopté à l'unanimité.

Article 3

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 3.

Pas de discussion ? Même voix ? Même vote.

L'article 3 est adopté à l'unanimité.

Article 4

**Le président :** Discussion ouverte sur l'article 4.

Pas de discussion ? Je mets aux voix l'article 4. Même voix ? Même vote.

L'article 4 est adopté.

Article 5

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 5.

Pas de discussion ? Je mets aux voix l'article 5. Même voix ?

L'article 5 est adopté.

Article 6

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 6.

Pas de discussion ? Je mets aux voix l'article 6. Même voix ?

L'article 6 est adopté à l'unanimité.

Je mets l'ensemble de la deuxième délibération au vote. Même vote ? Même voix.

L'ensemble de la délibération est adopté. *Merci.*

RAPPORT N° 138-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2023 DU COLLÈGE DE AFAREAITU-MOOREA ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

RAPPORT N° 169-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2023 DU COLLÈGE DE ARUE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présentés par M. et M<sup>me</sup> les représentants Tevaipaea Hoiore et Vahinetua Tuahu

**Le président :** Nous passons maintenant au rapport n° 138-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Afareaitu-Moorea et affectation de son résultat, et au rapport n° 169-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Arue et affectation de son résultat. Les deux rapports sont groupés.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale des deux projets.

**M. Ronny Teriipaia :** Merci, Monsieur le président.

Je crois que j'ai fait une présentation générale de tous les comptes financiers, dont les huit comptes financiers des établissements secondaires et celui du GREPFOC et donc je ne reviendrai pas là-dessus.

Je vais laisser la parole aux élus.

Merci.

**Le président :** J'invite Madame Vahinetua Tuahu à nous faire une présentation des deux rapports.

**M<sup>me</sup> Vahinetua Tuahu :** *Bonjour une nouvelle fois à tous, en cet après-midi.* Merci, Monsieur le président.

Les présents projets de délibération sont relatifs à l'approbation du compte financier 2023 du collège de Afareaitu-Moorea et du collège de Arue et affectation de leurs résultats.

Il ressort de l'examen de ces dossiers par la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports les thématiques suivantes :

- des fragilités persistantes dans les apprentissages fondamentaux démontrées par les évaluations nationales à l'entrée en 6<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup> tant en français qu'en mathématiques ;
- un engagement en faveur de la réussite et de la persévérance scolaires avec la mise en place de dispositifs visant à prévenir le décrochage scolaire et à accompagner les élèves en difficulté ;
- enfin des taux de réussite au DNB globalement satisfaisants et en progression.

Plus particulièrement pour le collège de Afareaitu-Moorea, il est à relever :

- une augmentation modérée des effectifs scolaires avec une majorité des élèves issus de milieux socioprofessionnels précaires, d'où un taux d'élèves boursiers de 59,4 % ;
- une offre pédagogique diversifiée avec des classes bilingues français-tahitien, une section sportive scolaire, une classe défense et sécurité globales, et enfin une 3<sup>e</sup> Prépa-métiers ;
- des orientations post-3<sup>e</sup> équilibrées entre voie générale et voie professionnelle ;
- enfin, une situation financière excédentaire avec certaines contraintes structurelles persistantes liées à l'insularité (transport scolaire, hébergement, capacité d'accueil).

S'agissant du compte financier 2023 de cet établissement, les recettes s'élèvent à plus de 65,7 millions F CFP et les dépenses s'établissent à près de 66 millions F CFP, pour un résultat de fonctionnement excédentaire de plus d'1 million F CFP. Son affectation est proposée au compte 10681 « *Établissement* ». Le fonds de roulement à la clôture de l'exercice considéré s'élève à près de 12 millions F CFP.

Concernant le collège de Arue, il est à noter :

- une légère baisse des effectifs en 2023, après plusieurs années de hausse et une évolution du profil sociologique des élèves, avec une majorité issue de catégories socioprofessionnelles moyennes à très favorisées ;
- une forte implication des familles, soutenue par une association de parents d'élèves particulièrement active ;
- une orientation majoritaire des élèves vers la voie générale et technologique ;
- une augmentation significative des moyens financiers et un renforcement du fonds de roulement, améliorant la capacité d'autofinancement de l'établissement.

S'agissant du compte financier 2023 de cet établissement, les recettes s'élèvent à plus de 58,6 millions F CFP et les dépenses s'établissent à près de 54 millions F CFP, pour un résultat de fonctionnement excédentaire de plus de 5,4 millions F CFP. Son affectation est proposée au compte 10681 « *Établissement* ». Et le fonds de roulement à la clôture de l'exercice considéré s'élève à plus de 8,8 millions F CFP.

En conclusion, ces deux collèges affichent en 2023 une situation positive, grâce à une bonne gestion et à des équipes engagées. Ils partagent des défis communs, mais leurs contextes diffèrent : celui de Arue consolide des résultats déjà élevés dans un environnement favorable, tandis que celui de Afareaitu-Moorea, confronté à plus de contraintes, développe une pédagogie innovante qui porte ses fruits. Des réponses adaptées à chacun sont donc essentielles pour garantir la réussite scolaire et l'égalité des chances.

Les présents projets de délibération ayant recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, celle-ci propose en conséquence à l'assemblée de la Polynésie française de les adopter.

Je vous remercie.

**Le président :** Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ?

Tevaipaea, à toi la parole.

**M. Tevaipaea Hoïore :** *Merci bien, Monsieur le vice-président. Monsieur le ministre, bonjour.*

Je vais intervenir pour deux établissements qui, examinés conjointement, révèlent l'état préoccupant de notre système éducatif : le collège de Afareaitu-Moorea et le collège de Arue. Leur mise en perspective illustre les fractures territoriales et sociales qui minent l'égalité éducative à laquelle nous prétendons.

Commençons par Afareaitu. En 2023, cet établissement accueille 576 élèves, dont 548 demi-pensionnaires et 10 élèves de Maïao. Le taux d'élèves boursiers atteint 59,4 % et les catégories socioprofessionnelles défavorisées et moyennes représentent 74,4 % des effectifs. Ces chiffres dressent le portrait d'un collège populaire, représentatif des réalités sociales de Moorea.

Le budget s'élève à 65,7 millions F CFP, dont 58,9 % de subventions du Pays. Le résultat de fonctionnement affiche un excédent modeste de 1,08 million F CFP, avec un fonds de roulement de 12 millions F CFP (soit 71 jours de fonctionnement). La gestion est saine, reconnaissons-le.

Les résultats au brevet sont encourageants : 82,4 % en série générale ; 77,3 % en série professionnelle, au-dessus de la moyenne académique. Cependant, si nous creusons les évaluations d'entrée : 89 % des élèves de 6<sup>e</sup> ont une maîtrise insuffisante en nombres et calculs ; 82,9 % des élèves de 4<sup>e</sup> en compréhension de l'écrit. Les lacunes sont massives dès l'arrivée au collège.

Les travaux en commission législative ont révélé trois urgences :

– la vétusté et la surpopulation : ce collège, conçu pour 250 élèves maximum, en accueille quasiment près de 600 élèves maintenant. Certaines salles sont inondées en cas de pluie. La passerelle menant au bâtiment de musique est dangereuse. Le centre d'hébergement pour les élèves de Maïao est vétuste et saturé. Comment garantir un apprentissage de qualité dans ces conditions ?

– le transport scolaire, dysfonctionnel : les élèves arrivent très tôt le matin et repartent parfois une heure après la fin des cours. Les horaires sont aléatoires. C'est un gros problème ;

– les difficultés pédagogiques : malgré la mise en place de classes bilingues pour l'adaptation culturelle et les efforts de diversification pédagogique, une part trop importante d'élèves cumule des lacunes. Les équipes réclament le recrutement d'enseignants spécialisés, mais les postes ne viennent pas.

Et je voudrais aussi ici, féliciter l'ensemble des équipes pour les efforts qu'elles fournissent pour nos jeunes. *Merci beaucoup. Courage !*

Tournons-nous maintenant vers Arue. En 2023, le collège accueille 671 élèves, dont 12 en unité ULIS. Mais la composition sociologique change radicalement : 70 % des familles appartiennent aux catégories socioprofessionnelles moyennes à très favorisées. L'établissement bénéficie d'une image attractive dans la zone urbaine de Tahiti-Est et d'une association de parents d'élèves très impliquée financièrement.

Le budget s'élève à 58,6 millions F CFP. Mais regardons le résultat de fonctionnement : 5,4 millions F CFP d'excédent, soit cinq fois plus qu'Afareaitu ! Le fonds de roulement explose

littéralement : 8,8 millions F CFP, soit 61 jours de fonctionnement, avec une progression stupéfiante de +159 % en un an.

Les résultats scolaires sont excellents : 90,13 % de réussite au brevet série générale ; 91,3 % en série professionnelle. 63 % des élèves s'orientent vers la seconde générale et technologique.

Les excellents résultats de Arue ne relèvent pas du miracle pédagogique. Ils reflètent la composition sociologique privilégiée. Quand 70 % des familles sont favorisées, quand l'association des parents d'élèves dispose de moyens conséquents, quand l'établissement accumule 8,8 millions F CFP de réserves, le succès devient presque mécanique.

À l'inverse, Afareaitu obtient 82,4 % au brevet malgré 59,4 % de boursiers, malgré des bâtiments vétustes, malgré des transports chaotiques, malgré l'accueil d'élèves de Maiao arrachés à leurs familles très tôt. Ce taux de 82,4 % est un exploit pédagogique qui mériterait d'être célébré, mais qui fait pâle figure face aux 90 % de Arue.

Il y a des questions qui restent en suspens et surtout ça nous amène à d'autres questions. Comment expliquer le décalage financier entre Arue et ses 8,8 millions F CFP de réserves pendant que Afareaitu peine à financer la rénovation de salles qui prennent l'eau ? La DGEE nous dit que cette solidité permet d'engager des investissements. Fort bien. Des panneaux photovoltaïques sur une future halle sportive. Excellente initiative. Mais pendant ce temps, la passerelle de Afareaitu menace de s'effondrer et les élèves de Maiao dorment dans un internat vétuste.

Comment expliquer les effectifs qui baissent légèrement à Arue en 2023 alors que la dotation augmente de plus de 9,3 % tandis que Afareaitu absorbe la surpopulation avec des moyens constants ?

Et enfin, comment expliquer l'absence de péréquation ? Un système éducatif juste devrait compenser les inégalités sociales et territoriales, pas les amplifier. Or notre système fait exactement l'inverse : il concentre les moyens là où les besoins sont moindres, et rationne là où les besoins sont criants.

L'équité territoriale et sociale dans l'éducation ne peut être négociable. Nos enfants, qu'ils vivent à Tahiti ou à Moorea ou dans les Tuamotu, partout ailleurs, qu'ils soient issus de familles favorisées ou modestes, qu'ils viennent de Maiao ou de Tahiti, ont droit aux mêmes conditions d'apprentissage, aux mêmes chances de réussite.

C'est notre responsabilité collective d'y répondre avec détermination. L'excellence éducative ne peut être le privilège d'une zone géographique ou d'une catégorie sociale. Elle doit être l'ambition partagée pour tous nos enfants, sur toutes nos îles.

Et j'aimerais terminer, *Monsieur le ministre*, par un appel. Un appel concernant justement les transports scolaires de Moorea. Les difficultés que les enfants rencontrent chaque jour pour se rendre dans leur établissement scolaire, l'inquiétude des parents quant au service de transport scolaire qui est aujourd'hui celui qu'il est. Est-ce qu'on pourrait avoir des réponses sur qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui et qu'est-ce qu'il va en être demain de ce transport scolaire ?

*Merci de votre attention.*

**Le président :** *Merci.*

Il y a d'autres interventions ? Madame Teriitahi.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** *Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, bonjour. Bonne année.*

Pour le compte financier 2023 du collège de Afareaitu-Moorea comme pour tous les autres examinés en commission de l'éducation le 24 septembre dernier, il n'aura échappé à personne que nous statuons sur ceux de 2023. Force est de constater que les services compétents de la DGEE continuent d'accuser un énorme retard en matière de transmission des dossiers.

Aussi, trois exercices nous séparent encore des chiffres exposés dans ce compte financier 2023, ce qui réduit considérablement notre faculté d'analyser la situation existante.

Alors, que peut-on retenir du fonctionnement de ce premier établissement, donc en l'occurrence celui de Afareaitu ?

D'abord, il bénéficie d'une situation financière relativement saine avec un fonds de roulement qui a encore augmenté. Soit près de 12 millions F CFP de réserves pour une autonomie équivalente à 71 jours.

Ensuite, il est fait le constat récurrent d'une structure vieillissante : 50 ans d'âge. Et d'une saturation en termes de population scolaire. Conçu au départ pour accueillir 250 élèves, ils étaient 576 à la rentrée 2023. Des travaux de rénovation sont bien dans les tuyaux mais là encore, on se heurte aux mêmes difficultés ! Huit mois d'attente pour obtenir un permis de construire.

Enfin, si deux salles de classes sont dédiées à la 2<sup>nd</sup>e, celles-ci n'accueillent que sept élèves et comble de tout, il reste les fenêtres à poser ! Oui, mes chers collègues, vous avez bien entendu : ces salles sont ouvertes à tout vent. Pas évident dans ces conditions de réussir à l'école.

Pour terminer sur une note positive, je retiens que le collège de Afareaitu a instauré depuis trois ans un petit-déjeuner, ou plutôt une petite collation, gratuite pour celles et ceux qui arrivent tôt le matin. Voilà une bonne initiative démontrant, si besoin était, que l'on peut toujours innover pour le meilleur de nos enfants.

S'agissant du collège de Arue, pour la même période, force est de constater une baisse des effectifs de l'ordre de 22 élèves pour un total de 671. Pourtant, cet établissement a plutôt la cote, comme on dit. Ses installations sont de qualité et surtout, vous remarquerez comme moi, l'excellence des taux de réussite au DNB, à hauteur respectivement de 90,13 % et 91,3 % tant en série générale que professionnelle.

Comme on peut également le lire dans le rapport de présentation, ce contexte général plutôt favorable est en partie dû à l'implication de l'association des parents d'élèves — et ça a déjà été souligné par notre rapporteure tout à l'heure —, qu'il convient d'encourager. Et évidemment, cet investissement de la part de cette APE bénéficie à nos enfants. Et je veux en profiter pour remercier l'ensemble des associations de parents d'élèves dans tous les collèges et aussi à l'école primaire. On sait bien que quand on a une association des parents d'élèves investie, on a des résultats qui suivent et un bon accompagnement. Et ça nous rappelle aussi que l'école, ce n'est pas uniquement l'affaire des enseignants. C'est toute une équipe éducative à l'intérieur de laquelle évidemment les parents ont un rôle crucial.

Enfin, les finances du collège de Arue sont jugées plutôt saines. Grâce à un solde bénéficiaire conséquent en section de fonctionnement de l'ordre de 5 430 000, l'établissement était en mesure de reconstituer son fonds de roulement pour atteindre 71 jours d'autonomie. Et visiblement, il a bien l'intention de continuer d'investir avec en projet l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la nouvelle halle sportive. Donc pas de soucis pour ces deux comptes financiers, bien sûr, que nous allons approuver.

Merci pour votre attention.

**Le président :** *Merci*, Madame.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions. *Merci*.

**M. Ronny Teriipaia :** Merci à tous et à toutes pour vos interventions. Je vais vous répondre. Je vais donner des réponses à chacun des intervenants.

Juste pour rebondir sur ce que notre représentante, Tepuaraurii, disait. Tu as raison, ce sont des comptes financiers qui datent de 2023. Il y a une explication toute simple : à la DGEE, il y a une seule personne qui s'occupe des dossiers, donc c'est extrêmement difficile pour elle de pouvoir traiter. Il faut donc que l'on demande un poste, tout simplement, à ma collègue ministre si elle peut bien mettre... Pour l'instant, c'est un poste État qui s'occupe de la gestion de tous ces dossiers. C'est ce qui explique la lenteur.

D'abord, concernant la différence entre l'état des finances du collège de Arue et du collège de Afareaitu, pour qu'on ait les mêmes informations, la DGEE ajuste chaque année sa dotation (DGF) aux établissements selon l'état réel de leurs finances. Ça, c'est important de savoir. La différence résulte donc de la gestion de l'établissement et de l'expertise de son équipe de direction.

Par rapport au système éducatif de la Polynésie française, effectivement, il y a énormément de choses à faire. C'est la raison pour laquelle la Charte de l'éducation est en cours d'élaboration. C'est vrai qu'il y a énormément d'établissements qui sont vétustes. Le collège de Afareaitu n'est pas le seul, c'est le cas dans plusieurs établissements de toute la Polynésie. Il y en a 35 exactement, plus précisément 37. C'est la raison pour laquelle on a mis en place un plan Marshall. Je suis conscient de toutes les difficultés, on est absolument conscients de toutes les difficultés. Il y a des fuites d'eau dans certains établissements. Le collège de Afareaitu n'est pas le seul. On procède par priorité. Peut-être que nos priorités ne sont peut-être pas les bonnes pour certains. Donc nous, on a besoin d'avoir des réflexions en commun pour qu'on puisse faire en sorte d'essayer d'abord de répondre aux besoins de chacun.

Alors, je ne suis pas tout à fait d'accord quand on dit que la réussite des élèves de Arue est due simplement à leur catégorie sociale. Ce n'est pas le cas ! Ce n'est absolument pas vrai ! Les enseignants mettent en place des projets pédagogiques qui permettent justement aux élèves d'avancer. C'est le cas à Afareaitu, puisque je connais les enseignants qui œuvrent avec passion dans cet établissement. Ce n'est pas le seul établissement. Il y a énormément d'établissements où les équipes pédagogiques — d'ailleurs, je les remercie au passage — et également les équipes de direction, qui font tout pour faire en sorte de mettre en place des projets qui, d'abord, intéressent les élèves, qui contribuent à les motiver. C'est important parce que quand on met en place des projets qui ne motivent pas les élèves, c'est sûr que les résultats attendus, ne seront pas au rendez-vous.

Par contre, on fait en sorte de répondre à toutes les attentes des équipes pédagogiques. C'est important de le signaler. Toutes les demandes d'autorisation de sortie (pour les projets pédagogiques par exemple) sont examinées par la DGEE, *via* le ministère ensuite. On demande à ce que tous les projets soient bien ficelés. C'est le cas de tous les projets, en tout cas, qui ont été acceptés jusqu'à aujourd'hui.

Concernant le fameux transport de Moorea, on va en parler. C'est important de le signaler. C'est vrai que cela dure depuis 2023. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on a tous ces problèmes. Sachez que la DGEE et le ministère de l'éducation font leur maximum. C'est vrai que celui qui assure le transport scolaire n'est peut-être pas le meilleur des transporteurs, mais on a fait notre nécessaire pour faire en sorte de transporter au mieux nos élèves.

Donc je vais vous donner l'état des lieux, et ensuite on abordera la question de l'internat aussi.

Le point sur le transport scolaire de Moorea suite à l'article qui est paru dans la presse. Le service est assuré : reprise confirmée depuis lundi 12-1. Alors, à ce jour, il n'y a que huit bus qui sont opérationnels. Il y en a deux qui doivent être contrôlés, puisque le service technique ne pourra être sur l'île que dans deux semaines. Donc j'ai demandé à *Monsieur le ministre* Jordy — je le remercie au passage —, les contrôleurs iront à Moorea dès lundi pour qu'on puisse avoir 10 bus fonctionnels à partir de lundi.

Effectif moyen : il y a 1 745 élèves qui sont transportés pour les 10 bus — puisqu'à partir de lundi, il y aura 10 bus — qui desservent toutes les écoles, les collèges, les lycées, et même au quai, et aussi les étudiants vers Tahiti.

Alors l'article en question évoquait la carte violette. Ils ne sont pas à jour parce que le parc est ancien, et le personnel non payé et le courrier du gérant que le transporteur n'a jamais reçu, selon ses propos. Il confirme la reprise depuis le 12-1. Le personnel a été payé et indique ne pas avoir reçu le courrier mentionné. Il reconnaît que certains chauffeurs n'ont pas l'AQP et demande que les examens puissent se tenir pendant les vacances scolaires.

Le contrôle et la facturation. La DGEE est à jour des paiements (factures de décembre réglées le 17-12-2025), paiements après service. Et là-haut, on exige les cartes grise, plus les cartes violettes à jour.

L'appel d'offres a été lancé en septembre 2025. Les plis, le 20 octobre, ouverture le 3 novembre. Analyses en cours. Les résultats attendus le 16 janvier. Donc moi, j'ai annoncé à la presse que ça serait fait en février. Je pense que ça sera fait avant. Donc il y aura deux lots : une entreprise peut candidater ou deux, mais n'obtient qu'un lot pour sécuriser. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que chacun des lots sera attribué à un transporteur, mais pas le même. Le même transporteur ne pourra pas candidater pour le même lot.

Sur le terrain, il y a quelques retards qui sont constatés, de 5 à 10 minutes, depuis la rentrée. Nous sommes en contact avec tous les chefs d'établissement qui nous font un retour chaque jour. La DGEE recherche des véhicules pour renforcer le parc.

Je sais, je suis désolé, depuis 2023, on a ces problèmes, mais on a fait notre maximum pour faire en sorte que les élèves soient transportés.

Voilà ce que je peux vous donner comme réponse actuellement. Mais on essaie, en tout cas, d'ici le mois de février, de résoudre cette situation une bonne fois pour toutes.

S'agissant du point sur l'internat des élèves de Maiao. Rappel, il y a un courrier qui date du 25 novembre 2025 au maire de la commune de Moorea-Maiao, pour alerter sur la vocation du centre d'hébergement de Pahani et la priorisation des élèves de Maiao dans les internats, notamment à Tahiti.

Alors, le point sur l'internat des élèves de Maiao. Au collège de Afareaitu, les élèves de Maiao sont tous internes. Les effectifs que l'on a : 22 au WEI et 15 au PLEI. À noter que l'accueil repose sur un petit internat d'environ 20 places. Situé à 2 km du collège, Maiao est à 5 heures de bateau.

Par rapport aux élèves du lycée Opunohu. Les élèves de Maiao sont internes au lycée Opunohu. Cette année, avec accord des familles, ils ont intégré l'internat du lycée, puisque ce sont des lycéens. Point de vigilance remonté par la commune : demande de clarification sur la vocation du centre de Pahani concernant l'information selon laquelle il serait réservé aux collégiens, excluant les lycéens et sur la priorisation des élèves de Maiao pour l'accès aux internats, y compris au lycée.

Donc du côté de la DGEE, la priorisation à Tahiti se base sur le critère des îles éloignées parce qu'il y a des élèves de Moorea qui demandent à être internes à Tahiti. Donc j'ai redemandé un point aux collègues en charge des affectations pour confirmer les règles, les effectifs. Et ensuite, quand on aura des informations supplémentaires, on pourra vous répondre. Il y a une grande réflexion qui est menée actuellement. D'ailleurs, la question a été posée lors des travaux sur la convention décennale pour qu'on réfléchisse, même au sein du conseil interministériel, à la possibilité peut-être d'accueillir les élèves de Moorea dans les internats. Mais ça, ça suppose une grande réflexion avec tous les partenaires de la communauté éducative et ce qui est possible d'être fait, notamment en termes d'accueil dans les internats à Tahiti.

Voilà ce que je peux vous donner comme informations.

Est-ce que j'ai répondu à toutes les questions, à toutes les demandes ? Peut-être que j'en ai oubliées certaines. Y en a tellement, en même temps. C'est bon ?

Je suis encore une fois désolé, je suis désolé pour Moorea, mais on fait notre possible. J'espère que d'ici le mois de février, cette situation sera réglée une bonne fois pour toutes pour le transport scolaire de Moorea. *Mea culpa*.

Merci.

**Le président :** *Merci.*

Plus de questions ? On va donc passer au vote.

**M. Ronny Teriipaia :** Monsieur le président, excusez-moi.

Par rapport aux écoles bilingues, c'est vrai que le dispositif des classes bilingues ou des écoles bilingues contribue à la réussite des élèves. D'ailleurs, depuis cette année, on a mis en place les fameuses évaluations diagnostiques en *langues polynésiennes*. Cela ne s'est jamais fait. C'est la première fois de l'histoire qu'on met en place ça. Ce sont des évaluations officielles. En cours, on est en train de réfléchir aux évaluations diagnostiques pour les langues polynésiennes, dans toutes les langues — je dis bien dans toutes les langues polynésiennes —, pour le secondaire, avec les inspecteurs du second degré.

Comme vous le savez, dans le cadre de la convention décennale, on est en train de réfléchir à exercer pleinement la compétence de l'éducation, notamment en ce qui concerne la tutelle des inspecteurs du second degré. C'est vrai que le Président Fritch, je sais qu'il avait déjà demandé à ce que les inspecteurs du second degré soient sous la tutelle du ministère local. Nous espérons fortement que l'on pourra exercer enfin, une bonne fois pour toutes, la pleine compétence de l'éducation, c'est-à-dire que les inspecteurs seront désormais sous la tutelle du ministère de l'éducation local, ainsi qu'officiellement toutes les écoles privées de la Polynésie, de manière à ce que la politique éducative soit bien appliquée.

Alors, je vais revenir aux écoles bilingues. Actuellement, nous en avons 20. L'objectif, c'est d'augmenter le nombre d'écoles bilingues et pourquoi pas de transformer toutes les écoles de la Polynésie en écoles bilingues puisque, suite aux évaluations diagnostiques en langues polynésiennes, même dans les écoles bilingues, on a constaté que les élèves ne désapprennent pas. Bien au contraire, les résultats augmentent. C'est la raison pour laquelle l'objectif est de faire en sorte que nos élèves réussissent en exploitant leurs langues polynésiennes.

Voilà.

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

### **EXAMEN DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

**Le président :** Nous allons donc passer au vote.

Je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Je vous rappelle que les articles ne sont pas lus et seuls les articles faisant l'objet d'un amendement seront appelés. Est-ce que vous êtes d'accord ?... D'accord. *Merci.*

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération du collège de Afareaitu : qui est pour ?... Pour, à l'unanimité.

La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Nous passons maintenant à la deuxième délibération. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : qui est pour ? Pour à l'unanimité ? Pour, à l'unanimité.

La deuxième délibération du collège de Arue est donc adoptée à l'unanimité. *Merci bien.*

RAPPORT N° 140-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2023 DU COLLÈGE DE ATUONA ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

RAPPORT N° 172-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2023 DU COLLÈGE DE HAO ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présentés par M<sup>me</sup> et M.M les représentant Marielle Kohumoetini, Heinui Le Caill et Ernest Teagai

**Le président :** Nous passons maintenant au rapport n°140-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Atuona et affectation de son résultat et au rapport n°172-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du collège de Hao et affectation de son résultat.

Ces deux rapports sont groupés.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale des deux projets.

**M. Heinui Le Caill :** Passons au rapport, président. Passons au rapport directement.

**Le président :** D'accord, on passe au rapport directement.

Heinui, à vous la parole.

**M. Heinui Le Caill :** *Merci*, président. *Bonjour*, Monsieur le ministre.

Il ressort de l'examen de ces deux comptes financiers 2023 du collège de Atuona et du collège de Hao, examinés par la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, les thématiques suivantes :

- des besoins éducatifs importants avec des évaluations en français et en mathématiques identifiant des lacunes récurrentes en compréhension, lexicque, géométrie et résolution de problèmes ;
- une forte proportion d'élèves boursiers, avec un indicateur de fragilités sociales marqué et des enjeux importants en termes d'égalité des chances ;
- une mobilisation de l'équipe éducative en faveur du bien-être avec la mise en place de dispositifs de prévention contre le suicide, les addictions, et pour un projet de vie scolaire, et des projets structurants ;
- une orientation majoritairement professionnelle, la voie générale restant minoritaire.

Plus particulièrement pour le collège de Atuona, il est à relever :

- une situation financière fragile, marquée par des déficits récurrents et une dégradation du fonds de roulement ;
- des résultats aux examens contrastés, avec un taux de réussite au DNB de 62,5 % ;
- des enjeux particuliers liés à la suppression du dispositif ULIS et à l'adaptation de la prise en charge du handicap ;
- une orientation très marquée vers la voie professionnelle, avec un faible recours au CJA, malgré son potentiel.

S'agissant du compte financier 2023 de cet établissement, les recettes s'élèvent à plus de 55,898 millions F CFP et les dépenses s'établissent à près de 61,8 millions F CFP, pour un résultat de fonctionnement déficitaire de plus de 3,9 millions F CFP. Son affectation est proposée aux compte

10681 « *Établissement* » et 10687 « *Service de restauration et hébergement* ». Le fonds de roulement à la clôture de l'exercice considéré s'élève à plus de 8,4 millions F CFP.

Concernant le collège de Hao, il est à noter :

- une situation financière solide, permettant la réalisation de travaux et l'augmentation du fonds de roulement ;
- les résultats de la section CÉTAD sont excellents et constants (avec 100 % de réussite aux examens) ;
- l'internat joue un rôle central dans la prévention du décrochage scolaire ;
- des problématiques spécifiques liées aux infrastructures relatives notamment à la gestion de l'eau, au parc informatique, etc.

S'agissant du compte financier 2023 du collège de Hao, les recettes s'élèvent à plus de 81,6 millions F CFP et les dépenses s'établissent à près de 83 millions F CFP, pour un résultat de fonctionnement excédentaire de plus de 3,1 millions F CFP. Son affectation est proposée au compte 10681 « *Établissement* ». Le fonds de roulement à la clôture de l'exercice considéré s'élève à plus de 17,2 millions F CFP.

En conclusion, ces deux collèges affichent en 2023 une situation malgré tout positive. Ils partagent des défis communs, d'une part, avec des efforts notables pour maintenir les effectifs, prendre en charge les besoins scolaires fondamentaux, assurer la réussite aux examens et l'accompagnement vers l'orientation. D'autre part, des situations financières contractées sont à noter, allant d'une fragilité structurelle pour le collège de Atuona à une solidité budgétaire pour celui de Hao.

Les présents projets de délibération ayant recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, je vous invite, chers collègues, à voter pour.

*Merci.*

**Le président :** *Merci.*

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ?...Tahia Brown, à vous la parole.

**M<sup>me</sup> Tahia Brown :** *Merci. Une nouvelle fois, bonjour à toutes et à tous.*

Nous examinons à présent les comptes financiers 2023 de deux établissements importants pour nos archipels éloignés : le collège de Atuona aux Marquises et le collège de Hao aux Tuamotu-Gambier. Ces comptes financiers nous donnent une photographie budgétaire de 2023, mais les échanges en commission nous ont permis de mieux comprendre les réalités humaines et pédagogiques de ces établissements aujourd'hui.

Commençons par le collège de Atuona.

Les comptes financiers de 2023 montrent une situation budgétaire tendue, avec une baisse de fonds de roulement qui appelle à une vigilance particulière. Mais depuis 2024 et 2025, des améliorations concrètes sont constatées.

Les résultats scolaires progressent, notamment au brevet et au baccalauréat professionnel. La prévention et l'accompagnement ont été renforcés avec une présence médicale plus régulière. Un travail étroit avec le Fare Tama Hau et une mobilisation forte de la CPE, de l'infirmière et des équipes éducatives. La santé mentale reste un sujet important. Il y a aussi eu des tentatives de suicide d'élèves aux Marquises. Ensuite des situations de consommation de drogues ponctuelles (*paka (NDT, cannabis)*) demande de la vigilance.

Le lien avec les familles est en train d'être reconstruit avec des rencontres régulières, des cafés des parents et une meilleure communication. Cet établissement scolaire a vivement besoin de la mise en place d'une association des parents d'élèves. Des efforts sont faits pour mieux accueillir les élèves qui ne partent pas à Tahiti après la 3<sup>e</sup> et pour plus d'heures d'enseignement du marquisien. Ces évolutions montrent que la direction est engagée et les équipes mobilisées. C'est à saluer.

Mais plusieurs difficultés demeurent. Le nombre d'élèves baisse depuis quelques années, ce qui entraîne mécaniquement une baisse des postes. Mais les élèves ont toujours besoin de beaucoup d'accompagnement. L'orientation après la 3<sup>e</sup> ou la 2<sup>nd</sup>e est difficile pour beaucoup de familles à cause de l'éloignement, des coûts, du manque de correspondants, et parce que certains hésitent à envoyer leurs enfants loin de leur île pour aller à Tahiti. Les nouvelles infrastructures, comme l'internat et la salle de sport, génèrent des charges de fonctionnement supplémentaires qui pèsent sur le budget.

Le collège de Atuona progresse. Il fonctionne grâce à l'engagement des équipes. Mais cet engagement ne peut pas être le seul pilier de la réussite de nos enfants, de nos élèves.

Parlons à présent du collège de Hao.

En 2023, le collège de Hao présentait une situation financière saine et une gestion responsable qui a permis d'investir dans la sécurité et le cadre de vie des élèves. Les résultats scolaires progressent, même si des difficultés persistent à l'entrée en 6<sup>e</sup>. La vie scolaire est dynamique, les projets sont nombreux et les dispositifs comme le WEI-PLEI jouent un rôle essentiel pour le bien-être et la stabilité des élèves internes.

Mais plusieurs difficultés structurelles pèsent sur l'établissement. Le collège dépend entièrement de ses osmoseurs pour l'eau potable, avec des pannes fréquentes et des coûts élevés. Un système de récupération d'eau de pluie est en réflexion. Mais pour fonctionner, il faut y ajouter un dispositif de potabilisation et nous demandons donc que ce projet soit soutenu. Le système de sécurité incendie est inadapté à l'air salin de nos atolls et se déclenche souvent sans raison, ce qui complique la gestion quotidienne, et les solutions durables tardent à être trouvées. Il y a des problèmes électriques découverts récemment qui nécessitent des travaux importants de remise aux normes. L'accès au *Wi-Fi* pour les élèves est insuffisant. Le parc de tablettes est obsolète et des projets pédagogiques sont freinés par ces limites techniques. La consommation de *puff* est préoccupante, même loin de Tahiti. Elle touche de plus en plus d'élèves. Il faut renforcer les actions de prévention. Enfin, le dispositif WEI-PLEI est aujourd'hui fragilisé localement par la perte du terrain de la FOL. Est-ce que cela va menacer la pérennité de ce dispositif, qui est pourtant essentiel pour les élèves internes ?

Enfin, un point plus général a été évoqué en commission. La cheffe du département de la vie scolaire de la DGEE a souligné le besoin croissant de médiateurs pour apaiser les tensions, prévenir les violences et les addictions et renforcer le lien entre l'école, les élèves et les familles. Un besoin très concret dans les archipels. Elle a aussi insisté sur l'importance de renforcer le travail avec les professeurs des écoles pour mieux préparer l'entrée en 6<sup>e</sup>. Or, dans plusieurs îles et atolls, l'accès instable à l'Internet limite fortement ce travail en réseau. Cela pose la question de solutions techniques adaptées à nos réalités insulaires, comme l'usage de technologies satellitaires pour garantir une continuité pédagogique et une égalité d'accès aux services éducatifs. Il serait important que les solutions comme *OneWeb* puissent être déployées rapidement dans les archipels.

Pour finir, je dirais que ces deux établissements montrent bien à la fois la complexité de l'action éducative dans nos archipels et la capacité des équipes à tenir, à innover et à adapter dans des contextes difficiles. Nous voterons favorablement ces comptes financiers.

*Merci.*

**Le président :** *Merci.*

Deuxième intervention, Madame Butcher, à vous la parole.

**M<sup>me</sup> Yseult Butcher-Ferry** : *Merci. Chers ministres, bonjour.*

Le compte financier 2023 du collège de Atuona sur l'île de Hiva Oa présente une situation en demi-teinte. Pour preuve, les finances de l'établissement se sont dégradées tant au niveau de la trésorerie que du fonds de roulement, ce dernier étant passé de 104 jours d'autonomie en 2021 à seulement 52 jours à la clôture de l'exercice observé. Pire, il serait même tombé à 44 jours en 2024. Pire, la section de fonctionnement comme celle d'investissement affiche des résultats déficitaires, à hauteur respectivement de 3 900 000 F CFP et 2 040 000 F CFP.

Aussi, nous sommes en droit de nous demander : le collège de Atuona dispose-t-il suffisamment de moyens pour fonctionner correctement ?

Seule certitude, cet établissement enregistre pour la quatrième année consécutive une baisse de ses effectifs scolaires, entraînant par voie de conséquence une réduction du personnel mis à disposition.

Pour terminer sur une note encourageante, indépendamment d'un signalement récent de consommation de *pakalolo* (*NDT, cannabis*) dans l'enceinte du collège ou encore de l'attitude frileuse d'un grand nombre de parents à envoyer leurs enfants poursuivre leur scolarité à Tahiti, je retiens pour ma part les propos de la secrétaire générale selon lesquels les bâtiments du collège de Atuona sont super bien équipés et les enfants ont tous les moyens pour réussir.

Direction les Tuamotu à présent, où promouvoir un enseignement de qualité n'est pas toujours une sinécure. La situation du collège de Hao en est la parfaite démonstration. Sur les 205 élèves qui ont fréquenté l'établissement durant l'année 2023-2024, il ressort que sur 128 d'entre eux, 62 % de l'effectif étaient logés en internat, ce qui en fait l'un des plus gros dortoirs du *pays*, avec une retombée des plus positives puisqu'à Hao, on apprend que le taux d'absentéisme est inférieur à 1 %. Faut-il pour autant en conclure que cet environnement est propice à la transmission des savoirs ?

Le bilan est plutôt mitigé. Si le collège de Hao réalise un carton plein, 100 % dans l'obtention du certificat polynésien d'aptitude professionnelle (CPAP), en revanche, ce n'est pas le cas pour le DNB où les taux de réussite sont sensiblement inférieurs à la moyenne académique, tant en série générale que professionnelle.

Sur le volet financier enfin, aucune inquiétude à avoir. Le fonds de roulement dépasse les 17 millions de francs pacifiques. La section de fonctionnement est excédentaire et les investissements, notamment sur la production d'eau potable, ont été réalisés sur fonds propres.

Alors, j'aimerais un peu revenir sur le cas du WEI et de la FOL en général, parce qu'il faut savoir qu'il y a eu une convention avec un terrain, avec un foncier de la commune. Malheureusement, j'ai dû louer cet endroit-là, donc c'était occupé par la FOL. J'avais fait la demande à la DAF parce qu'il y a un terrain foncier qui était normalement dédié pour un hôpital, mais cela ne s'est pas fait. J'avais été voir le ministre pour que l'on puisse justement partager, faire une division, une partie pour la FOL, pour nos enfants de l'internat. Et ce terrain, ce foncier, se situe côté lagon. Là où actuellement ils occupaient le foncier de la commune, se trouve à l'océan. C'est pour cela que j'avais fait la demande. Et j'avais besoin de ce foncier-là, c'était pour donner en location pour que les bâtiments du RSMA s'installent définitivement. D'où on leur a demandé de sortir de ce foncier. Bon, maintenant, on est toujours dans l'attente. Mais je fais de mon mieux pour aider quand même la FOL à trouver d'autres terrains. Parce qu'au début de l'installation de la FOL, ils étaient sur du foncier privé. Mais quand il fallait commencer à payer, il n'y avait plus personne pour payer. C'est comme ça que la commune, l'ancien maire, avait laissé la FOL s'installer sur ce foncier. Mais je vois quand même avec Mou Kam Tse, j'essaie quand même de trouver... Ne vous inquiétez pas, je travaille quand même avec Monsieur Mou Kam Tse que j'apprécie beaucoup.

Voilà, *Monsieur le ministre*. Merci.

**Le président :** *Merci*.

La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions.

**M. Ronny Teriipaia :** Merci pour les différentes interventions, notamment dans le cadre de toutes ces félicitations qui sont adressées aux équipes pédagogiques qui travaillent avec passion et acharnement pour faire en sorte que nos élèves réussissent.

C'est vrai que dans certains établissements, d'un établissement à l'autre, les résultats escomptés ne sont peut-être pas les mêmes, mais cela pose une réflexion de fond sur la politique éducative de notre pays, tout simplement. Comme vous le savez, je le dis et je le redirai encore, la politique éducative, le système éducatif n'est pas adapté au contexte polynésien tout simplement. C'est la raison pour laquelle cela prendra du temps. C'est pour cela qu'il y a les travaux sur la nouvelle Charte de l'éducation.

Nous avons actuellement... Alors, je vais vous donner, parce que j'ai vu dans les différentes interventions lors de vos commissions de l'éducation pour traiter les différents comptes financiers, de nombreuses questions adressées aux chefs d'établissement sur la Charte de l'éducation. J'ai vu... Donc je vais vous annoncer, je vais vous donner le calendrier de travail, comme ça, vous serez fixés une bonne fois pour toutes, que c'est une réalité.

Par rapport aux consultations qui ont été faites en 2024-2025 : en août-décembre 2025, il y a eu les synthèses de cette Charte de l'éducation. En janvier, c'est-à-dire actuellement, jusqu'au mois d'avril, c'est la phase de rédaction de cette nouvelle Charte de l'éducation. De mai à juillet 2026, on doit examiner tout ce qui est cadre juridique pour la mise en place de cette fameuse Charte de l'éducation. Mai-juillet, c'est le parcours réglementaire. Ensuite, par rapport aux consultations externes, de janvier à avril, il y a la rédaction. Mai-juin, on va consulter les institutions : conseil des ministres, CÉSEC, ensuite, l'assemblée de Polynésie. Pour juillet, pour adoption à l'assemblée de Polynésie et mise en application à partir de la rentrée 2026-2027. Voilà ce qu'il en est.

Et parallèlement à cela, nous sommes en train de travailler sur la prochaine convention décennale, qui prend fin normalement en octobre 2026.

Maintenant, par rapport aux fonds de roulement qui ont été évoqués, c'est vrai que la limite, en fait, du fonds de roulement que l'établissement doit disposer, c'est 30 jours. Là, on est à 44 jours. Mais sachez que la DGEE va examiner chaque compte financier et les besoins des établissements. Cela se fait dans le cadre de gestion qui est établi chaque année avec les chefs d'établissement pour fixer le montant de la subvention que la DGEE va faire pour, tout simplement, aider chaque établissement dans sa gestion financière. C'est comme ça que ça se passe. Ce sont les mêmes règles depuis des années. Voilà. En fait, sachez que le minimum pour le fonds de roulement, c'est 30 jours.

Ensuite, par rapport à la FOL. *Madame le maire, merci bien* pour ton investissement auprès de la FOL pour trouver le plus rapidement possible une solution pour faire en sorte que l'on puisse trouver un endroit digne de ce nom pour accueillir nos élèves. Mais tu peux compter sur le ministère de l'éducation et le ministère des affaires foncières pour t'aider dans cette démarche.

Par rapport à l'enseignement de la langue marquisienne, vous savez que c'est déjà enseigné depuis des années. Voilà. Ça fait partie de... En tout cas, au primaire, c'est obligatoire. Je sais que dans les établissements secondaires, on le fait quand même, on l'enseigne quand même. Même s'il n'y a que le CAPES de *tahitien* qui est actuellement reconnu officiellement, le marquisien est enseigné de toute manière, dans les établissements secondaires. Voilà, c'est une réalité. Et cela contribue, évidemment, à

faire en sorte que nos élèves réussissent et se reconnaissent dans une école qui les rassemble et qui leur ressemble.

Est-ce que vous avez d'autres questions ? Alors... Est-ce que vous avez d'autres questions ?

**Le président :** Maurea.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** Oui. Merci, Monsieur le président. *Monsieur le ministre, bonjour* et mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Non, c'était juste... Je voulais soutenir ce que tu disais tantôt, à savoir que notre système éducatif n'est pas adapté et qu'il est temps, effectivement, d'une réforme de fond de notre système éducatif et qu'on se mette tous autour d'une table pour en parler. Et je déplore un petit peu qu'on laisse la responsabilité d'éduquer et d'accompagner nos enfants à d'autres institutions telles que le RSMA. Que l'on ne se méprenne pas, je n'ai rien contre le RSMA, mais je nous interpelle juste sur la nécessité de réfléchir à un dispositif qui soit à notre image, à l'image de nos enfants et de notre *pays*. Merci.

**M. Ronny Teriipaia :** Merci, Maurea, pour cette intervention. Alors, c'est une question qui revient souvent lors des discussions qu'on a. Moi, je vais donner ma position. C'est vrai que peut-être que ça ne colle pas forcément avec notre idéologie politique, mais sachez que le RSMA est un dispositif qui permet justement de lutter contre le décrochage scolaire. Cela permet à certains élèves de se retrouver. Peut-être que ce n'est pas l'idéal pour l'instant, mais cela contribue quand même à aider nos élèves qui sont en grande difficulté. En tout cas, le ministère de l'éducation est en collaboration avec tout simplement tous ceux qui mettent en place le RSMA. Mais on essaie de trouver évidemment des solutions pour faire en sorte de trouver un dispositif qui nous ressemble et qui nous rassemble le plus. Mais actuellement, le RSMA contribue à lutter contre le décrochage scolaire. C'est un très bon dispositif, pour l'instant, en tout cas.

**Le président :** Heinui Le Caill.

**M. Heinui Le Caill :** *Merci* président.

Merci aussi *Madame le maire* pour la FOL, pour nos élèves. Une question à notre ministre par rapport aux évaluations de 6<sup>e</sup>. Finalement, cela fait trois ans qu'on étudie les comptes financiers et les évaluations 6<sup>e</sup>, évaluations 4<sup>e</sup>, et l'on se rend compte qu'année après année, le niveau baisse. Mais, on n'a pas le sentiment que le 1<sup>er</sup> degré réagit par rapport aux évaluations de 6<sup>e</sup>. Donc, j'ai le sentiment qu'il n'y a peut-être pas assez de connexions, d'échanges entre le premier degré et le second degré, d'où ta proposition de « récupérer », entre guillemets, les inspecteurs du second degré. C'est une bonne idée. Mais nous, on aimerait qu'il y ait beaucoup plus d'échanges actuellement entre le premier degré et le second degré, notamment au niveau de la sixième. On a l'impression que ce sont deux mondes différents qui, finalement, ne discutent pas ensemble. Et chacun a sa manière de faire passer les évaluations. Pour les évaluations 6<sup>e</sup>, c'est souvent fait aujourd'hui sur les tablettes, alors qu'au CM2, on est encore au papier. Ce sont deux mondes différents. Quand les élèves arrivent en 6<sup>e</sup>, ils sont un peu perturbés.

Ensuite, on a parlé tout à l'heure du problème des connexions, notamment aux Tuamotu, d'où la problématique de dialogue entre le premier degré et le second degré, puisque les connexions aux Tuamotu... Voilà, ce n'est pas parfait. Pour *OneWeb*, je ne sais pas si on a encore une date à donner pour le lancement. Je ne sais pas. Mais, en tout cas, c'est la première remarque que j'ai à faire à ce niveau-là.

Je ferai d'autres remarques après par rapport au lycée Gauguin.

**M. Ronny Teriipaia :** Par rapport à ce manque — comment dirais-je ? — de collaboration, ce qu'on appelle la liaison école-collège, effectivement, c'est une réalité. Je l'ai déjà soulevé à plusieurs reprises lors du collège des inspecteurs. C'est un collège qui réunit les inspecteurs du premier degré et du second

degré pour discuter justement de cette fameuse — comment dirais-je ? — ce manque de collaboration efficace et efficiente entre le premier et le second degré. C'est une réalité.

Tu parlais des évaluations nationales en 6<sup>e</sup>. C'est la même... C'est ce qui se passe aussi au niveau des évaluations qui sont faites au niveau du primaire. J'ai demandé à mener une grande réflexion sur ces fameux plans maths, plans français qui sont faits presque depuis trois ans. On constate que les résultats sont toujours les mêmes. Et donc, il y a tout un travail qui doit être fait là-dessus pour essayer de contextualiser le plus possible ces évaluations à notre contexte local.

**Le président :** Maurea.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** Merci, Monsieur le président.

Je rebondis sur l'intervention de mon collègue Heinui. Pourtant, la 6<sup>e</sup> relève maintenant du cycle 3, depuis quelques années déjà. N'y a-t-il pas eu de bilan, justement, pour évaluer cette inscription de la 6<sup>e</sup> au cycle 3 et pour, justement venir pallier ces difficultés que l'on rencontre depuis des années au niveau des évaluations d'entrée en 6<sup>e</sup> ?

**M. Ronny Teriipaia :** Si, il y a un bilan qui a été fait, mais, vous savez comment ça se passe. Il y a des bilans qui sont faits, mais après, il n'y a pas de travail de fond qui est fait. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé expressément aux inspecteurs de se pencher là-dessus. Cela fait partie des travaux dans le cadre des groupes de travail qui sont mis en place pour la nouvelle Charte de l'éducation pour faire en sorte que l'on produise quelque chose d'efficace, tout simplement. Il y a énormément de questions qui se posent sur les évaluations, tous les plans qui sont mis en place, le plan maths, le plan *langues*, toutes ces évaluations, mais c'est important que l'on travaille en inter-degré. Il ne faut pas que ce soit juste sur le papier, mais que ce soit dans la réalité.

C'est la raison pour laquelle, et j'insiste encore, il faut absolument que le ministère, que le Pays exerce sa pleine compétence en matière d'éducation, notamment en ayant la tutelle des inspecteurs du second degré. Cela fait des années que cela dure. C'est pour cela que ça retarde, tout simplement. On a énormément de mal. Si moi, j'ai envie de faire intervenir un inspecteur du second degré dans un établissement scolaire pour faire appliquer la politique éducative, je ne peux pas ! Je suis obligé de passer par le vice-recteur ! Ce n'est pas possible ! Donc, c'est la raison pour laquelle les fameux travaux qui sont en cours sur la convention décennale portent essentiellement sur « cette fameuse récupération », entre guillemets, des inspecteurs du second degré, et je vous assure que ce sera beaucoup plus facile pour faire appliquer la politique éducative du pays.

**Le président :** Maurea.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** Du coup, *Monsieur le ministre*, je continue. Est-ce que tu peux nous parler un petit peu de la Charte de l'éducation ? Où est-ce que tu en es de l'évolution des travaux et quand est-ce que ça va nous être présentée ? *Merci*.

**M. Ronny Teriipaia :** (*Rires*) Maurea, là, actuellement, nous en sommes à la phase de rédaction. Il y a eu la synthèse pendant le mois de décembre. La phase de rédaction durera jusqu'à avril. Ensuite, en mai-juin, on va consulter toutes les institutions, le CÉSEC, le conseil des ministres, l'assemblée aussi, pour une adoption à l'assemblée en loi du pays au mois de juillet. Tout simplement. Et pour que cela soit applicable à la prochaine rentrée. Simplement.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** Du coup, les difficultés que tu as relevées par rapport au second degré et à l'implication des inspecteurs relevant du second degré, est-ce que dans la Charte de l'éducation... Comment dire ? Du coup, est-ce que le vice-rectorat s'inscrit davantage dans une collaboration avec le Pays, justement, pour permettre que cette Charte de l'éducation évolue ?

**M. Ronny Teriipaia :** Complètement. On est complètement en phase et, en fait, il ne s'agit même pas de récupérer les inspecteurs du second degré, il s'agit d'exercer pleinement la compétence selon la loi organique de 2004, ce qui n'a pas été le cas depuis des années. Nous, on va juste dire que nous avons la compétence et on doit l'exercer pleinement. Le vice-rectorat reconnaît.

En fait, le vice-rectorat aura la compétence de tutelle des inspecteurs du second degré sur tout ce qui est diplomation, puisque, comme vous le savez, ce sont des diplômes nationaux, et donc forcément, cela dépend du vice-rectorat. Mais tout ce qui est politique éducative, notamment la tutelle d'inspecteurs du premier degré et du second degré, ainsi que du chef d'établissement, ce sera le ministère de la Polynésie qui aura la compétence.

**Le président :** Bien. *Merci, Monsieur le ministre.*

### **EXAMEN DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

**Le président :** Pour les dossiers n<sup>os</sup>140-2025 et 172-2025, je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Je vous rappelle que les articles ne sont pas lus et seuls les articles faisant l'objet d'un amendement seront appelés. Vous êtes d'accord ?... D'accord.

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la première délibération du collège de Atuona, qui est pour ?... Pour, à l'unanimité.

L'ensemble de la première délibération est donc adopté. *Merci.*

On passe maintenant au deuxième texte. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la deuxième délibération du collège de Hao, qui est pour ?... Pour, à l'unanimité. *Merci bien.*

L'ensemble de la deuxième délibération est donc adopté. *Merci bien.*

#### **RAPPORT N° 141-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2023 DU LYCÉE POLYVALENT IHI-TEA NO VAVAU ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT**

#### **RAPPORT N° 136-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2023 DU LYCÉE PAUL-GAUGUIN ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT**

Présentés par M<sup>me</sup> et M. les représentants Rachelle Flores et Heinui Le Caill

**Le président :** Nous continuons avec le rapport n°141-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau et affectation de son résultat et le rapport n°136-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2023 du lycée Paul-Gauguin et affectation de son résultat, qui sont groupés.

J'invite madame Flores à nous faire la présentation des deux rapports. *Merci.*

**M<sup>me</sup> Rachelle Flores :** Merci, Monsieur le président. *Bonjour* à tous et bonne année.

Les présents projets de délibération sont relatifs à l'approbation du compte financier 2023 du lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau et du lycée Paul Gauguin et affectation de leurs résultats. Il ressort de l'examen de ces dossiers par la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports les thématiques suivantes :

- des infrastructures inadaptées ou insuffisantes au regard des besoins actuels constituant un frein à l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les deux établissements ;
- une nécessité d'investissements structurants à moyen et long termes pour répondre à l'évolution des effectifs et pour contribuer à l'amélioration des conditions de travail des personnels ;

- des résultats contrastés aux examens selon les filières révélant des déséquilibres internes et la nécessité d'un accompagnement pédagogique différencié selon les parcours proposés.

Plus particulièrement pour le lycée Ihi-tea no Vavau, il est à relever :

- une légère augmentation des effectifs globaux du personnel et un total de 1 052 élèves dont 176 relevant des dispositifs adaptés SEGPA et SEP pour un total de 105 boursiers ;
- une mobilisation renforcée des Fonds sociaux collégiens et lycéens pour soutenir les familles en difficulté ;
- une insécurité constante dans l'établissement engendrée par l'absence d'automatisation à distance des portails et le manque de personnel de surveillance ;
- une insuffisance des capacités d'accueil, liée à la suspension du projet d'extension, contraignant certains élèves de Bora Bora à des déplacements maritimes pénibles vers Raiatea créant des inégalités de traitements.

S'agissant du compte financier 2023 de cet établissement, les recettes atteignent 161,2 millions et les dépenses 162,5 millions, pour un résultat déficitaire de 1,384 million qui sera affecté au compte 10681 « *Établissement* » et 10687 « *Service de restauration et hébergement* ». Le fonds de roulement à la clôture de l'exercice considéré s'élève à plus de 8 millions.

Concernant le lycée Paul Gauguin, il est à noter :

- une hausse des effectifs en 2023, appartenant pour la plupart, à un milieu social défavorisé ;
- des enjeux portant principalement sur la vétusté des bâtiments et l'inadéquation des équipements aux standards contemporains mettant en avant l'urgence des travaux accentuée par l'éventuelle sélection du lycée pour devenir un village d'hébergement des athlètes des Jeux du Pacifique prévus en 2027 ;
- une préoccupation quant aux difficultés de remplacement des enseignants absents et des conditions matérielles d'apprentissage des élèves.

S'agissant du compte financier 2023 de cet établissement, les recettes atteignent 166,187 millions et les dépenses s'établissent à 154,814 millions, pour un résultat de fonctionnement excédentaire de 11,373 millions de francs. Le fonds de roulement à la clôture de l'exercice considéré s'élève à plus de 28,886 millions.

En conclusion, ces deux lycées illustrent, les défis éducatifs communs dans des contextes différents : le lycée Paul Gauguin dispose d'une situation financière et de résultats solides malgré des contraintes immobilières, tandis que celui de Bora Bora, malgré une amélioration progressive de sa situation, évolue dans un environnement marqué par des fragilités persistantes et des contraintes d'isolement. Des réponses différenciées et équilibrées sont donc essentielles pour garantir des conditions d'enseignement équitables et adaptées aux besoins des élèves et des professeurs.

Les présents projets de délibération ayant recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, celle-ci propose en conséquence à l'assemblée de la Polynésie française de les adopter.

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci.*

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ? Heinui Le Caill, à vous la parole.

**M. Heinui Le Caill :** *Merci.*

Alors, comptes financiers de l'année 2023 du lycée Paul Gauguin et du lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau de Bora Bora.

Je ne vais pas m'attarder longuement sur les éléments comptables qui ont été présentés de manière claire par notre rapporteure — que je remercie.

Je souhaite surtout partager avec vous des éléments qu'on peut tirer des échanges que nous avons eus en commission avec les acteurs qui font vivre ces établissements. Je veux parler, bien sûr, des directions, des représentants des professeurs, des agents, des parents, des élèves, ainsi que la DGEE. Et je profite d'ailleurs pour remercier toutes les directions, tous les professeurs, tous les agents, les parents, les élèves qui ont participé activement en présentiel ou en visioconférence aux travaux de la commission éducation, jeunesse et sports durant l'année 2025. Ils étaient près de 150 à participer à nos travaux en 2025, de Tahiti, de Moorea ou des archipels. Et grâce à eux, on a pu étudier et voter au plus près de leur réalité une cinquantaine de dossiers, une cinquantaine de délibérations concernant leur établissement scolaire. Donc, *merci encore* à eux, et *merci* également à nos élus qui sont membres des conseils d'établissement, qui sont présents et actifs et qui, aujourd'hui, portent les rapports concernant ces établissements. Voilà. Petite parenthèse.

Je vais commencer par le lycée Paul Gauguin. Comme l'a dit notre rapporteur, le lycée Paul Gauguin présente une situation financière saine avec un compte 2023 excédentaire, un fonds de roulement élevé, un bon taux de recouvrement, une gestion rigoureuse. Sur le plan pédagogique, les résultats scolaires sont toujours, toujours très bons, notamment dans certaines filières technologiques et artistiques. Les équipes sont investies. L'établissement continue d'être l'un des meilleurs établissements scolaires du pays. Mais comme l'a dit notre rapporteure, cette réussite repose aujourd'hui sur un paradoxe, que nous connaissons déjà tous depuis quelques années. Un lycée d'excellence qui fonctionne dans des bâtiments anciens, qui ne sont plus à la hauteur ni des exigences d'aujourd'hui, ni des standards de sécurité attendus.

Alors, quelques exemples qui nous ont été remontés en commission. Comme on le sait depuis plusieurs années, les plafonds du deuxième étage fragilisés, qui continuent d'inquiéter les élèves, les parents, les personnels. Les travaux sont encore et toujours en cours. Donc, quand seront-ils enfin finalisés ? Des problèmes d'assainissement avec les remontées d'odeurs des fosses septiques, qui sont aussi, elles, anciennes et qui n'ont pas été vidées depuis 30 ans, qui persistent jusque pendant les cours.

Le bâtiment jaune, qui est souvent utilisé pour les élections sénatoriales, qui nécessite des travaux lourds, tant sur le plan électrique que thermique. L'internat, dont la capacité d'accueil des élèves des îles a été augmentée, et on le salue, mais qui ne répond toujours pas aux besoins réels. Il n'y a pas de climatisation et, en ce moment, il n'y a pas d'eau chaude, car les panneaux solaires sont abîmés.

Une question par rapport à l'internat, Monsieur le ministre : est-ce que le projet d'internat à Maco Tevane va se faire ? Vous avez expliqué la dernière fois qu'il y avait un problème de permis de construire parce que Maco Tevane est juste à côté d'une rivière. On se pose d'ailleurs la question, comment a-t-on pu autoriser la construction du collège Maco Tevane à côté d'une rivière et en 2025 interdire le permis de construire, ne pas autoriser le permis de construire ? Voilà. Est-ce que Maco Tevane, par rapport à l'internat, ça va évoluer ou pas ?

Je continue.

Ensuite, concernant la rénovation globale du lycée Paul Gauguin, autre permis de construire, nous savons que le permis de construire exige le raccordement de l'établissement au réseau d'assainissement de la commune pour l'installation de préfabriqués provisoires. Ce raccordement relève du ressort de la mairie. L'an dernier, il nous avait été indiqué que ce raccordement allait enfin se faire. Monsieur le ministre, où en sommes-nous aujourd'hui ? Y a-t-il des avancées concrètes à ce niveau-là ? Je tiens à préciser que vous êtes le troisième ministre de l'éducation qui doit gérer ce dossier.

À l'approche des Jeux du Pacifique de 2027, où le site est appelé à jouer un rôle stratégique et à héberger des athlètes, il est urgent que les travaux de réhabilitation entrent enfin dans une phase concrète. Le conseil d'établissement ne sait d'ailleurs toujours pas à quelle période de l'année ni durant quelles vacances scolaires seront réalisées des travaux d'aménagement, notamment celui de l'internat.

Bien sûr, nous savons que les démarches sont complexes. Nous savons que la DGEE a conscience de ces difficultés et que de nombreux travaux sont en cours. Donc, nous encourageons la DGEE à poursuivre ses efforts.

Petite question, on a le sentiment, après trois ans de commission permanente, d'études des comptes financiers, de relever toujours pratiquement les mêmes difficultés, comme toi également, tu l'as soulevé. Est-ce que la DGEE ne pourrait pas être renforcée par G2P, par exemple, notamment pour les grandes constructions, les grandes rénovations, puisqu'on a un peu le sentiment qu'ils sont un peu dépassés ? Enfin, ça, c'est mon avis.

Ensuite, autre problématique qui concerne le lycée Gauguin, mais pratiquement tous nos établissements scolaires du second degré : les absences de certains enseignants, enseignantes, et des difficultés surtout de remplacement, malgré le dispositif Pacte, appelle, là aussi, une réponse concrète. L'absence répétée de certains professeurs fragilise les élèves plus vénérables et inquiète les parents, notamment ceux dont les enfants doivent passer le BAC en fin d'année. Est-ce que la mise en place d'une brigade pourra-t-elle voir le jour ? On comprend bien la difficulté, mais c'est une question importante.

Je passe ensuite au lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau à Bora Bora. Au collège lycée de Bora Bora, la situation financière s'améliore. Nous saluons le sérieux de la gestion et les efforts de redressement accomplis. L'engagement des équipes est remarquable dans un contexte insulaire contraint et des initiatives éducatives pertinentes comme le plan Keep Cool témoignent d'une capacité à innover et à s'adapter.

Mais bien sûr, cette dynamique positive ne doit pas masquer les besoins urgents et récurrents de l'établissement. La priorité absolue, rappelée unanimement en commission, est celle de la sécurité, en particulier autour du parking, où sont signalés des faits de violence, des intrusions, ainsi que la consommation de *paka* (*NDT, cannabis*), d'alcool, voire d'*ice*.

Il devient donc urgent d'automatiser les portails afin de pouvoir mieux contrôler les allées et venues. Cette automatisation doit impérativement s'accompagner d'un poste permanent à l'accueil, d'un renforcement des assistants d'éducation. La DGEE nous avait indiqué que ces portails seraient automatisés pour la rentrée de janvier, est-ce désormais le cas ? Il me semble finalement que non. Pas encore. Alors, quand ?

Ensuite, l'établissement est trop petit pour accueillir 1 000 élèves dans de bonnes conditions. Un projet d'extension par la construction de six nouvelles classes, au moins, a été déposé il y a cinq ans, mais n'a toujours pas abouti. Est-ce que ce projet verra enfin le jour ?

La reprise du tourisme entraîne et entraînera l'installation de nouvelles familles, donc une augmentation du nombre d'élèves. Est-il normal que des enfants de Bora Bora soient aujourd'hui contraints de poursuivre leur scolarité à Raiatea ou à Tahiti après la troisième, faute de places disponibles.

À cela s'ajoutent des besoins humains et sociaux majeurs : prévention, santé mentale, accompagnement social. Les passages des psychologues scolaires restent très insuffisants, seulement quatre par an, alors que les signaux de détresse augmentent chez les jeunes, au point que les associations de prévention dénoncent une hausse significative des appels de détresse, y compris chez les enfants âgés de sept ans.

Pour l'accompagnement social, une assistante sociale est présente, mais elle est partagée avec Huahine, ce qui reste insuffisant au regard des difficultés rencontrées par certaines familles, d'autant plus que les dispositifs spécialisés sont géographiquement éloignés.

Enfin, je souhaite insister sur une problématique qui revient chaque année, qui est celle du transport des élèves. Comme nous l'avons déjà souligné, de nombreux élèves — plus d'une centaine précisément — sont aujourd'hui contraints de quitter leur île pour Raiatea voire Tahiti, faute de places disponibles au

collège-lycée. Ceux qui sont scolarisés sur Raiatea doivent effectuer des trajets maritimes longs qui durent plus de deux heures et qui sont éprouvants. Dans ces conditions, la question d'un recours au transport aérien pour les élèves de Bora Bora mériterait d'être posée clairement et étudiée sérieusement, comme cela existe déjà pour d'autres îles, tel que pour les élèves de Huahine.

Donc, pour conclure, chers collègues, ces deux comptes financiers 2023 montrent que nos lycées tiennent, mais qu'ils ont besoin d'investissements lourds pour leurs infrastructures, une meilleure sécurisation de leur site et un renforcement des moyens humains.

Donc, je vous invite à voter favorablement ces comptes. *Merci.*

**Le président :** *Merci.* D'autres interventions ?... Monsieur Lissant, à vous la parole.

**M. Simplicio Lissant :** *Merci, Monsieur le président.*

*Monsieur le ministre, bonjour.*

Mes propos feront certainement écho à ceux de notre collègue Heinui, mais de manière plus concise. Ils viendront compléter un petit peu.

Alors donc ce que je peux retenir c'est que malgré une baisse des effectifs scolaires observée en 2023 pour le lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau, celui-ci a accueilli cette année-là plus d'un millier d'élèves dont une grande partie (734 très exactement) de collégiens.

Jusqu'en 2021, de ce que l'on nous a dit en commission législative, l'établissement de Bora Bora a connu de grosses difficultés financières, tant au niveau de la trésorerie que de son fonds de roulement. En 2023, les réserves plafonnaient à 19 jours d'autonomie, soit bien en deçà de la norme recommandée par la DGEE de 30 jours comme *Monsieur ministre* nous l'a indiqué précédemment.

En 2024, une nette amélioration semble se dessiner.

Pour le reste, on déplore tout d'abord un taux d'occupation des salles de classe relativement élevé. Au point d'envisager un projet d'extension avec la construction d'un nouveau bâtiment de deux étages. Mais pour l'heure, c'est en *stand-by*. Fort heureusement, les taux de réussite aux examens (DNB, certificats d'aptitude comme baccalauréat) restent plus que convenables par rapport à la moyenne académique.

Autre sujet d'inquiétude, la sécurité des lieux. Et pour cause, le portail d'entrée donnant sur le parking extérieur est ouvert en permanence et faute de surveillants en nombre suffisant, le risque d'intrusion est pris très au sérieux. Un devis pour la mise en service d'un système automatisé de fermeture à distance a déjà été réalisé ; son financement devrait se matérialiser au travers de la dotation globale de fonctionnement de 2026.

Enfin, situation ubuesque, le lycée polyvalent a un besoin criant de vaisselle. Un comble quand même pour un établissement qui compte 98 % de demi-pensionnaires, soit la production d'environ, à peu près, 1000 repas journaliers. Voilà ce qu'on peut dire pour le lycée de Vavau.

Concernant Papeete, donc faisons un focus sur la situation du lycée Paul Gauguin qui demeure l'un des plus gros établissements scolaires du pays avec, pas moins de 1 540 élèves inscrits à la rentrée de 2023.

La structure affiche une bonne santé financière, à l'image de sa section de fonctionnement excédentaire à hauteur de 11 373 000 F CFP et d'un fonds de roulement qui totalise près de 70 jours d'autonomie.

Compte tenu de sa situation géographique, il faut également savoir que le lycée Paul Gauguin a été retenu comme village d'hébergement des athlètes lors des prochains Jeux du Pacifique de 2027. À

condition naturellement que cette vieille dame puisse faire l'objet d'une rénovation globale d'ici là. À ce propos, Monsieur le ministre, où en est-on sur ce dossier et du retard pris dans sa programmation au niveau des travaux ?

Enfin, sans surprise, l'établissement figure parmi les mieux notés en termes de résultats pédagogiques avec près de 97 % de réussite au bac, en série générale, alors qu'en série technologique, les chiffres sont en chute par rapport à 2022, passant de 94 % à seulement 79,7 %.

Voici en quelques mots, les points majeurs de ces comptes financiers 2023 concernant ces deux établissements.

*Merci de votre attention.*

**Le président :** La discussion générale, maintenant, est close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions.

**M. Ronny Teriipaia :** Merci, Monsieur le président.

D'abord, je vais faire plaisir à Thilda. J'ai des informations par rapport aux toilettes de Huahine et de Faaroa. Pour ce qui est des sanitaires du collège de Faaroa, les sanitaires sont fonctionnels, mais doivent être rénovés. La rénovation est prévue dans le cadre des accords pris sur le budget alloué pour les jeux. Mais bon, j'espère que ça va être vite fait. On ne va pas attendre le mois de juillet 2027.

Collège Huahine, la rénovation est prioritaire, mais avant, il faut que les travaux d'assainissement et de rénovation d'eau soient terminés. En attendant, d'autres sanitaires sont mis à disposition de manière provisoire en interne. Par exemple sur l'infirmerie, les entreprises ont été sollicitées pour les toilettes provisoires, mais les coûts sont pour le moment très élevés. Il y a des négociations qui sont en cours avec la DGEE.

Concernant le fameux portail du lycée de Bora Bora, la pose du portail est prévue pour les vacances de février 2026. Est-ce que vous avez tous entendu ? Le portail sera installé en février 2026. Voilà.

Ensuite, je voudrais revenir avant d'aborder les questions qui ont été soulevées, par rapport à deux points. J'ai vu dans un des rapports sur le collège Faaroa, notamment sur la répartition des parts de bourse dans notre pays. Alors aux Îles-sous-le-vent, la demande est légitime dans la subvention exceptionnelle de soutien aux cantines que nous avons mis en place. Nous avons tenu compte de cette nécessité en majorant le prix par élève aux Îles-sous-le-vent. Voilà.

Ensuite, concernant toutes les demandes de RH, en établissement, que ce soit administratif et technique, avec le barème actuel, ces moyens RH sont insuffisants. Donc depuis 2023, le ministère de l'éducation conduit une stratégie où, lorsque les besoins ne sont plus nécessaires dans certains lieux, nous redéployons ces moyens pour combler les besoins des établissements. Exemple : baisse des effectifs en CJA. La baisse des effectifs en CJA a impliqué les suppressions de postes de MEP. Ce sont des moniteurs d'enseignement pratique qui ont été redéployés en postes d'adjoints de l'éducation et de personnel administratif dans les différents établissements.

Ensuite, j'ai retenu, on a parlé de cette fameuse brigade de remplacement pour les professeurs du secondaire. Alors, on a déjà posé cette question lors de nos différentes réunions, notamment avec la ministre, notre collègue, ministre de la fonction publique, pour faire en sorte que l'on puisse mettre en place un vivier de professeurs du secondaire. Mais au niveau du Pays, comme vous le savez, c'est toujours une question d'ETP que l'on négocie dans le cadre du dialogue de gestion qui se fait chaque année. Actuellement, nous sommes à moins 30 ETP au niveau de la Polynésie. C'est compliqué pour qu'on puisse recruter sur les postes État. Mais il y a une réflexion qui doit être menée avec la ministre de la fonction publique pour essayer de mettre en place une brigade mobile comme ce qui se fait dans

le 1<sup>er</sup> degré. Après, ça demande des finances, évidemment, et ça demande qu'on se mette tous d'accord autour d'une table pour acter cette volonté de mettre en place ce dispositif de vivier. Mais c'est compliqué parce qu'en fait, les remplaçants du secondaire, ce sont des remplaçants par discipline. Donc il faut les trouver, tout ce personnel qui veut bien s'engager dans des remplacements et sur toute la Polynésie, c'est compliqué. Ce n'est pas la même situation dans le 1<sup>er</sup> degré, puisqu'ils sont polyvalents. Mais il faudra qu'on s'y penche sérieusement et ça fait partie d'un des sujets qui est abordé lors des travaux sur la charte de l'éducation.

Ensuite, par rapport aux besoins des psychologues, c'est toujours le même problème de RH. On ne peut pas se permettre d'engager des psychologues dans tous les établissements secondaires. C'est une question d'équivalent temps plein. Je ne sais pas. Avec l'État, c'est vrai que l'État nous octroie certains postes, parfois, mais c'est difficile, puisqu'on doit répondre à des besoins, et on ne peut pas mettre un psychologue à disposition dans n'importe quel établissement, il faut tenir compte des effectifs. C'est une réalité, mais on est parfaitement conscients de ces difficultés, mais encore une fois, c'est un problème de RH, tout simplement.

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

Vous avez d'autres questions ? Pas de questions. Alors, on continue.

### **EXAMEN DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

**Le président :** Pour le rapport n° 141-2025 et le rapport n° 136-2025, je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Je vous rappelle que les articles ne sont pas lus et seuls les articles faisant l'objet d'un amendement seront appelés. Vous êtes d'accord ?

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la première délibération du lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau. Qui est pour ? À l'unanimité.

L'ensemble de la première délibération du lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau est adopté à l'unanimité.  
*Merci.*

Nous passons à la deuxième délibération. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la deuxième délibération du lycée Paul Gauguin. Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci.*

L'ensemble de la deuxième délibération est voté à l'unanimité. *Merci.*

On continue.

**M. Heinui Le Caill :** Président ! Juste quelques mots de remerciements. Je remercie mes collègues d'avoir voté favorablement pour l'adoption des comptes financiers de nos établissements scolaires.

Une petite demande au ministre de l'éducation. Par rapport au plan Marshall, ce serait bien qu'on vienne nous présenter, là, en début d'année, le plan Marshall prévu pour 2026 en commission, et comme ça, tous nos élus, également des îles, seront au courant de ce qui est prévu dans leurs établissements scolaires du second degré. Voilà, ça, c'est une demande de la commission, si c'est possible.

**M. Ronny Teriipaia :** Si c'est possible, on va répondre à cette invitation.

Par la même occasion, on vous présentera les travaux sur la convention décennale ainsi que les travaux qui sont faits actuellement sur la charte de l'éducation.

**M. Heinui Le Caill :** Bien. *Merci.*

**Le président :** Pascale Haiti.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse** : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le ministre, ça ne concerne pas les comptes financiers, mais je profite par rapport au plan Marshall. Est-ce que la loi EVARS va être appliquée chez nous ? Pensez-vous que nous sommes prêts à accueillir cette loi qui permet d'éduquer, d'enseigner à nos enfants, je veux dire — je ne sais pas comment on peut dire — sur tout ce qui est sexualité, au niveau du primaire ? Est-ce que nous sommes prêts à, je veux dire, à enseigner ça au niveau de nos enfants ? Ce qui me surprend un peu, c'est que je pense qu'on n'a pas été consulté. Est-ce qu'on pourrait reporter le plus loin possible cette loi ?

Merci, Monsieur le ministre.

**M. Ronny Teriipaia** : Alors, cette fameuse... En fait, c'est déjà fait. Ça s'appelle l'éducation à la vie affective et relationnelle, la loi EVARS. Mais ne vous inquiétez pas, Madame Pascale Haiti, le ministère de l'éducation fait en sorte que cette thématique soit abordée de la manière la plus sobre possible et en respectant évidemment toutes les confessions religieuses, parce que je n'ai pas envie que les confessions religieuses se retournent contre le ministère de l'éducation. Oui, tout à fait. On a déjà posé cette question. Ça fait partie de nos discussions. Je sais comment ça se passe ici. Je n'ai pas envie d'avoir encore les médias sur le dos. Oui, oui, oui, mais on est conscient. Merci pour cette question. Comme ça, ça permet de le préciser à tout le monde. Évidemment qu'il y a des limites à ne pas dépasser, il y a un cadre à respecter. Mais évidemment, je sais que le peuple polynésien est très respectueux — n'est-ce pas ? — de ce type d'enseignement. Oui, et d'ailleurs, nos enseignants connaissent leur limite. On n'a pas besoin de leur faire un dessin. Ils savent ce qu'ils doivent faire.

Voilà. Merci.

Est-ce que j'ai répondu à votre question ? Mais si toutefois vous constatez des dérives, il faut nous signaler.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse** : Je vous fais confiance, Monsieur le ministre.

**M. Ronny Teriipaia** : Merci.

**Le président** : Plus de question ? On avance.

RAPPORT N° 159-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2024 DU GROUPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE POLYNÉSIE POUR LA FORMATION CONTINUE GREPFOC ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Vahinetua Tuahu et Tahia Brown

**Le président** : On passe au rapport n° 159-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2024 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue GREPFOC et affectation de son résultat.

Monsieur le ministre, voulez-vous intervenir ? Monsieur le ministre.

**M. Ronny Teriipaia** : J'ai déjà annoncé dans ma première intervention.

**Le président** : On est sur le rapport n° 159-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2024 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue GREPFOC.

**M. Ronny Teriipaia** : Merci, Monsieur le président. Je vais répéter ce que j'ai dit tout à l'heure.

S'agissant du GREPFOC, le résultat de l'exercice 2024 fait apparaître un déficit de 13 474 237 F CFP. Le fonds de roulement est de 48 144 069 F CFP, ce qui équivaut à 111 jours en fonctionnement, tout simplement. Donc c'est un établissement qui fonctionne très bien en termes de formation pour nos adultes qui, tout simplement, veulent suivre des cours pour se remettre dans la vie active en étant diplômés, tout simplement.

Voilà. Merci.

**Le président :** J'invite le rapporteur Madame Brown à nous faire sa présentation.

Merci.

**M<sup>me</sup> Tahia Brown :** *Merci, Monsieur le président.*

Par lettre n° 7238/PR du 16 octobre 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue GREPFOC et affectation de son résultat.

Le GREPFOC est un établissement public à caractère industriel et commercial. Cet organisme de formation continue a pour mission de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer des actions de formation continue et de promotion sociale, tant pour les adultes que pour les jeunes déjà engagés ou en voie de s'engager dans la vie active.

Le GREPFOC répond aux besoins de formation des entreprises, des collectivités, des services publics et des particuliers. Dans l'exercice de ses missions, il privilégie l'utilisation des ressources des établissements publics d'enseignement secondaire, en établissant avec eux des relations contractuelles.

S'agissant des faits marquants de l'année 2024 :

- un effectif en personnel de 12 agents et un recours à 132 formateurs (64 professeurs et 68 patentés) ;
- une diminution du nombre de stagiaires (1101 en 2024 contre 1303 en 2023) et une augmentation du nombre d'heures travaillées stagiaires (102080 heures en 2024 contre 99751 heures en 2023) ;
- un taux de réussite moyen aux examens de 85 % (contre 77 % en 2023) ;
- un résultat de fonctionnement déficitaire de 13,4 millions F CFP (contre un excédent de 1,7 million F CFP en 2023) ;
- une diminution des recettes de fonctionnement, passant de 185,4 millions F CFP en 2023 à 174,9 millions F CFP en 2024.

S'agissant des indicateurs financiers permettant d'évaluer la santé financière du GREPFOC :

- une insuffisance d'autofinancement qui s'élève à 9,5 millions F CFP en 2024 ;
- un fonds de roulement de plus de 48 millions F CFP, correspondant à 111 jours de fonctionnement ;
- un besoin en fonds de roulement qui s'élève à 27,4 millions F CFP ;
- une trésorerie en baisse par rapport à l'exercice précédent et qui s'élève à 20,6 millions F CFP ;
- un taux moyen des charges à payer qui s'élève à 0 % (indicateur de qualité comptable permettant de constater si les charges ont bien été rattachées à l'exercice concerné) ;
- un taux moyen de non recouvrement qui s'élève à 23 % en 2024 contre 14 % en 2023 (indicateur permettant de comparer le montant des créances constatées par rapport aux ordres de recettes émis).

S'agissant de l'exécution budgétaire 2024

À la clôture de l'exercice, le compte financier du GREPFOC se présente comme suit :

Pour la section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à plus de 174,9 millions F CFP et les dépenses à plus de 188,4 millions F CFP.

Pour la section d'investissement, aucune recette n'a été constatée. Les dépenses s'élèvent à 631 036 F CFP.

Le résultat déficitaire de fonctionnement, d'un montant de 13,4 millions F CFP, est affecté au compte 129 « résultat exercice déficitaire ».

Enfin, le fonds de roulement diminue sur 2024, pour atteindre un montant de 48,1 millions F CFP au 31 décembre de l'exercice considéré.

Examiné en commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports le 14 novembre 2025, le présent projet de délibération a suscité des échanges portant principalement sur les points suivants :

- les résultats déficitaires du compte financier doivent être nuancés puisque l'établissement bénéficie de 111 jours de fonds de roulement et qu'il présente désormais un taux de recouvrement de ses créances de 100 % pour l'exercice considéré ;
- la rénovation des infrastructures du GREPFOC constitue aujourd'hui une priorité et les travaux nécessaires à la rénovation des locaux de l'établissement n'ont pas encore été engagés.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

**Le président :** *Merci.*

Parmi les membres de la commission permanente qui souhaitent intervenir ?

Ruben Teremate.

**M. Ruben Teremate :** *Merci*, président.

*Bonjour à toutes et à tous.*

Avant d'entrer dans l'examen des chiffres, il me paraît essentiel de rappeler ce qu'est le GREPFOC et, surtout, ce qu'il représente pour notre pays.

Le GREPFOC n'est pas un établissement comme les autres. C'est un outil public stratégique de la formation continue, un établissement reconnu, historiquement autosuffisant, qui a longtemps fait figure de modèle par sa capacité à fonctionner sans subvention de fonctionnement récurrente.

Il répond à des besoins très concrets du territoire, dans des secteurs essentiels tels que l'hôtellerie, la restauration ou le tourisme, la santé, le tertiaire, ou encore les métiers industriels et du bâtiment.

Le compte financier 2024 que nous examinons aujourd'hui fait apparaître un déficit, certes, mais un déficit conjoncturel, clairement expliqué en commission : des recettes reportées, des concours décalés, et non une perte d'attractivité ou un affaiblissement de l'offre.

Les indicateurs viennent d'ailleurs nous rassurer : 111 jours de fonds de roulement, un taux de réussite aux examens moyen de 85 %, et des perspectives 2025 annoncées au minimum à l'équilibre, avec des recettes qui étaient déjà supérieures à celles de 2024 dès le mois d'octobre.

Mais reconnaître la solidité du GREPFOC ne doit pas nous empêcher de regarder la réalité en face : l'établissement arrive aujourd'hui à un point de tension.

Les besoins sont connus, partagés, et ont été clairement exprimés en commission.

Le premier besoin est bâtimentaire.

Les locaux sont vieillissants, la toiture présente de nombreuses fuites, les installations électriques sont fragilisées, et surtout, les capacités d'accueil sont devenues insuffisantes au regard de la demande croissante. L'établissement est aujourd'hui saturé en termes de salles.

Avec seulement sept salles propres, le GREPFOC ne peut plus se développer sans dépendre en permanence des lycées partenaires, eux-mêmes déjà sous pression. Cette situation constitue un frein direct à l'activité et limite toute perspective de développement. Il devient donc indispensable d'envisager concrètement une solution d'extension adaptée aux besoins actuels et futurs du GREPFOC.

À cela s'ajoute une question de rattachement que nous ne pouvons pas ignorer.

Comme vous le savez, le GREPFOC est rattaché au lycée Diadème. Cette dépendance ralentit les décisions et complique la mise en œuvre de travaux pourtant identifiés comme prioritaires. Il est légitime de s'interroger sur la pleine compétence du GREPFOC sur ses locaux et ses rénovations, afin de gagner en réactivité et en cohérence avec son autonomie financière.

Par ailleurs, la dynamique actuelle montre clairement que la demande est là.

En 2025, le GREPFOC a accueilli davantage de stagiaires que l'année précédente, avec des effectifs oscillants généralement entre 1300 et 1500 personnes. Mais ce chiffre constitue déjà un plafond : non pas par manque de candidats, mais parce que les capacités d'accueil ne permettent pas d'aller au-delà. Autrement dit, le GREPFOC n'est pas à court de public, il est à court d'espace.

Le deuxième besoin est humain.

Avec deux conseillers formation et une responsable, l'équipe du GREPFOC est réduite mais extrêmement engagée. Malgré des moyens humains limités, elle essaye d'assurer la couverture de l'ensemble du territoire et développe de nombreux partenariats. Cette implication force le respect, mais elle a ses limites : on ne peut pas demander toujours plus avec des moyens aussi restreints.

Le troisième besoin est l'accessibilité des formations.

Les difficultés sont encore plus marquées pour les publics des îles.

La présence du GREPFOC dans les archipels reste insuffisante, faute de moyens humains et financiers.

Les aides existantes concernent principalement les salariés, *via* les fonds paritaires, et les demandeurs d'emploi, *via* le SEFI. En revanche, pour de nombreux adultes en formation continue, il n'existe que très peu de dispositifs de soutien.

La formation est coûteuse, et lorsqu'il faut venir à Tahiti, se pose immédiatement la question aussi de l'hébergement, qui constitue un frein majeur. Ce sont pourtant ces publics, notamment issus des îles, qui ont le plus besoin de se former pour sécuriser ou réorienter leur parcours professionnel.

Il apparaît donc nécessaire d'envisager des solutions permettant de lever ces freins et de faciliter l'accès à la formation.

Par ailleurs, plusieurs pistes méritent d'être explorées, notamment celle de la formation à distance. Elle ne remplacera pas les plateaux techniques ni les formations pratiques, mais si elle est mise en place, elle peut devenir un complément précieux, en particulier pour les îles, à condition d'investir dans le matériel, l'ingénierie pédagogique et l'accompagnement des équipes.

Mes chers collègues, l'enjeu n'est plus de démontrer l'utilité du GREPFOC — elle est évidente. L'enjeu aujourd'hui, c'est de lui donner les moyens matériels, humains et structurels de poursuivre et d'amplifier sa mission.

Le GREPFOC est un outil d'avenir, et il mérite que nous l'accompagnions pour qu'il puisse continuer à former, insérer et transformer des parcours de vie.

Je vous invite ainsi à voter ce compte financier.

*Merci.*

**Le président :** *Merci.*

Madame Butcher.

**M<sup>me</sup> Yseult Butcher-Ferry :** Merci, président.

Lors de l'examen du compte financier 2023 du GREPFOC, la directrice de l'établissement avait prêté une « mauvaise passe » pour l'exercice 2024. C'est effectivement le cas !

Durant cette période, le Groupement a enregistré un lourd déficit, en fonctionnement comme en investissement, moyennant une perte globale de 14 105 273 F CFP. Une situation qui n'est pas catastrophique en soi au regard du niveau plus que confortable du fonds de roulement...

Il n'empêche que pour la deuxième année consécutive, l'établissement public a vu le nombre de ses stagiaires (1101) ainsi que le volume horaire de formations (102080) diminuer de manière significative, engendrant de facto une baisse de ses ressources propres.

Mais c'est promis : 2025 s'annonce d'ores et déjà comme une bonne cuvée puisqu'au mois d'octobre les recettes atteignaient déjà plus de 180 millions de F CFP, soit plus que la réalisation 2024 constatée au 31 décembre.

Enfin, comme l'année dernière, nos échanges en commission législative ont porté sur l'état dégradé du bâtiment, marqué notamment par des problèmes d'étanchéité. À cela s'ajoute un manque de places pour répondre à toutes les demandes de formation. Pire, la directrice du GREPFOC semble quelque peu résignée en déclarant, je la cite : « *Je fais avec ce que j'ai. Les devis sont là mais ça n'avance pas...* ».

Autrement dit : qu'est-ce qu'attend le gouvernement pour débloquer les crédits nécessaires au démarrage des travaux de rénovation et de mise en sécurité du site de formation professionnelles ?

*Merci.*

**Le président :** *Merci,* Madame.

La discussion générale, maintenant, est close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions.

**M. Ronny Teriipaia :** Oui, merci à tous pour vos interventions.

Comme je le disais tantôt, le GREPFOC est une structure qui mérite tout notre soutien, par rapport notamment aux résultats qui sont fournis en termes de réussite chaque année et par rapport aussi à sa bonne gestion par la directrice du GREPFOC.

On a parlé des travaux. Effectivement, on est toujours au stade d'études, tout simplement. Je vais vous dire pourquoi. Parce que les entreprises ne répondent pas aux appels d'offres, tout simplement. On a énormément de problèmes et donc, il faut relancer. On est toujours dans l'attente. Mais on a déjà discuté dès qu'on a pris nos fonctions, on s'est réuni avec le GREPFOC, tout simplement, et ils nous ont signalé ces problèmes. On a réagi rapidement, mais le problème, c'est que les entreprises ne répondent pas. Donc on ne peut pas aller construire à leur place. On est obligé d'attendre qu'au moins une entreprise réponde, tout simplement.

Est-ce que vous avez d'autres questions ?

Oui, Thilda.

**Le président :** Madame Garbutt.

**M<sup>me</sup> Thilda Garbutt-Harehoe :** Oui, merci déjà pour toutes ces explications. J'aimerais savoir quel est le lien qu'il y a avec le lycée Diadème, sachant qu'ils partagent certainement un peu le même site géographique. Quel est le lien financier qu'il y a entre le GREPFOC et le lycée Diadème ?

Parce que dans les comptes du lycée Diadème, il ne me semble pas entendre qu'il y ait une participation au GREPFOC, par exemple. Alors, ils partagent le même site, mais ils partagent le même parking aussi.

**M. Ronny Teriipaia :** Merci, Thilda, pour cette question.

Tout simplement, en fait, le GREPFOC fonctionne sur ses fonds propres. C'est juste au niveau des locaux et des charges où le GREPFOC participe aux dépenses tout simplement avec le lycée Diadème. Et je pense que cette proximité aussi permet de recruter rapidement des professeurs qui puissent dispenser les formations au sein du GREPFOC.

Quelqu'un avait évoqué tout à l'heure la mise en place d'un GREPFOC dans les îles. Je sais qu'il y a déjà eu ce souhait de mettre en place je ne sais plus quelle année. Par contre, je pense que c'est un partenariat qu'on devrait mettre en place avec les communes, et aussi peut-être réfléchir à ça dans le cadre des campus connectés. Vous savez, ça existait déjà, mais ça c'est un partenariat qu'on fait avec l'université, mais pas avec le GREPFOC. C'est une idée qu'on pourrait explorer et pourquoi pas mettre en place.

Voilà, merci.

**Le président :** Plus de questions ? O.K.

### **EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION**

**Le président :** Nous passons à l'examen de la délibération.

Pour ce dossier, je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Je vous rappelle que les articles ne sont pas lus et seuls les articles faisant l'objet d'un amendement seront appelés. Vous êtes d'accord ?... D'accord.

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération du GREPFOC : qui est pour l'unanimité ? À l'unanimité.

L'ensemble de la délibération du GREPFOC est adopté à l'unanimité. *Merci.*

RAPPORT N° 99-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2024 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF FARE TAMA HAU ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Patricia Pahio-Jennings et Rachelle Flores

**Le président :** Nous passons à l'avant-dernier rapport. C'est le rapport n° 99-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2024 de l'établissement public administratif Fare Tama Hau et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

**M. Cédric Mercadal :** *Bonjour à toutes et à tous.*

Bonne année. *Bonne année.*

Je ne vous avais pas vus et je suis ravi de vous voir en ce début d'année.

Aujourd'hui, parler du Fare Tama Hau, c'est toucher à des choses essentielles à notre communauté, c'est toucher à la protection de l'enfance, toucher à la protection de nos familles, toucher au soutien psychologique que l'on leur apporte de part et d'autre.

Donc ces comptes financiers, en fait, que nous examinons, c'est plus qu'un document comptable. C'est le reflet de l'engagement de notre Pays envers sa jeunesse, envers sa jeunesse la plus fragile surtout.

En 2024, Fare Tama Hau a accompagné des milliers d'enfants, d'adolescents, de familles en détresse. Et derrière ces chiffres, ce sont des éducateurs qui interviennent très souvent dans des situations compliquées, qui vont dans les quartiers, des psychologues qui vont assister les familles quand elles sont vraiment en difficulté pour les accompagner, pour livrer une parole de temps en temps qui est difficile à dire, pour se livrer, pour aussi grandir et pouvoir avoir un vrai accompagnement. Ils permettent de recoller les morceaux d'adolescents brisés, d'aider à des familles de reconstruire une parentalité. C'est donc des chiffres aussi : c'est 480 millions de recettes, 196 millions de dépenses, un déficit global de 9 millions. Mais que cela explique, c'est l'investissement que l'on a fait et l'effort volontaire qui a été apporté.

Donc nous assumons complètement cet investissement. Sans mettre en cause le coût de l'établissement, on peut dire que le fonds de roulement est bien géré, que l'établissement est bien géré, et pour autant, après des années de sous-équipement, nous l'avons doté de moyens nécessaires — c'est ce que nous avons fait à Taravao — et que nous continuerons à faire pour animer les choses. Car, mine de rien, les violences intrafamiliales augmentent, on le sait tous, 18 % de plus. Le rapport d'activité montre que plus on va dans les quartiers et plus des déclarations se font, et des paroles se libèrent. Et il faut donc investir dans cet établissement et nous continuerons à le faire.

Fare Tama Hau, c'est aussi de l'innovation. Ce sont aussi des rondes dans les quartiers, c'est aussi de la proximité, c'est aller dans les îles. C'est un hors-les-murs qui se fait de plus en plus, et des collaborations au sein de toutes nos communes, avec les *maires*, avec les établissements d'enseignement. Et c'est un système qui fonctionne et il faut l'encourager parce que, mine de rien, ce soutien, on en a tous besoin, et je pense que tous les *tāvana maires* le savent. C'est demain l'appui pour les *arata'i ora* (*NDT, guides de prévention sanitaire*), et c'est aussi les unités mobiles qui nous soutiennent tous.

En commission, vous avez tous salué le travail des équipes de Fare Tama Hau qui est remarquable, et je vous remercie de ce soutien que vous manifestez. C'est pourquoi, pour moi, voter ce budget, c'est comme voter son budget de 2025 en augmentation. C'est juste nécessaire.

*Merci.*

*Merci bien.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre.*

Je demande au rapporteur de nous faire une présentation du rapport.

Rachelle.

**M<sup>me</sup> Rachelle Flores :** Merci, Monsieur le président.

Le présent projet de délibération a été transmis en fins d'examen par l'Assemblée de la Polynésie française par lettre n° 3767/PR du 12 juin 2025 du Président de la Polynésie française.

Le Fare Tama Hau a notamment pour mission :

- d'accueillir, écouter, informer, traiter, accompagner, conseiller et orienter l'enfant, l'adolescent et leurs familles dans le cadre d'une prise en charge médico-sociale ;
- de développer le soutien et l'accompagnement des familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leur enfant ;
- d'offrir au public accueilli un espace libre proposant diverses activités éducatives ;
- de proposer aux professionnels des secteurs publics et privés concernés par la jeunesse un soutien, notamment à travers des formations dans la prise en charge des enfants, des adolescents et de leurs familles ;
- et enfin soumettre aux autorités toutes mesures pour la prévention, la protection et l'épanouissement des enfants et des adolescents au sein de leurs familles.

Pour mener à bien ces missions, trois pôles ont été constitués :

- la MDE, la Maison de l'enfant, qui accueille des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans ;
- la MDA, la Maison de l'adolescent, qui accueille des adolescents de 12 à 25 ans ;
- et enfin l'observatoire de l'enfant et de l'adolescent.

S'agissant des faits marquants de l'année 2024, tout d'abord, une stabilité de l'activité des maisons de l'enfance est observée avec un total de 58 843 accueils d'enfants et d'adultes, toutes structures confondues, contre 59 117 en 2023, représentant une très faible diminution de la fréquentation globale en 2024. Ensuite, le nombre d'adolescents et de jeunes adultes ayant bénéficié d'actions de prévention a diminué, passant de 7 991 en 2023 à 6 978 en 2024.

La subvention d'exploitation du Pays a été augmentée de 15,6 millions F CFP, la faisant passer de 400 millions à 415,6 millions F CFP, ce qui a permis à l'établissement de pérenniser l'équipe mobile périurbaine créée à compter du mois d'avril 2022 et dont les interventions s'étendent de Paea à Hitiaa o te Ra et sur l'île de Moorea.

Enfin, le projet de consultation relatif à l'obésité de l'enfant et du jeune adulte, démarré en 2022, a été poursuivi avec un financement provenant du fonds de prévention sanitaire et sociale à hauteur de 24 882 209 F CFP en 2024.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2024. À l'issue de l'exercice 2024, le compte financier du Fare Tama Hau présente un résultat excédentaire de 22 902 288 F CFP en section de fonctionnement et un résultat déficitaire de 31 995 603 F CFP en section d'investissement, soit un résultat global déficitaire de 9 093 315 F CFP.

Ce solde déficitaire vient diminuer le fonds de roulement de l'établissement qui passe de 155 724 938 F CFP en début d'exercice à 146 631 623 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2024, ce qui représente 129 jours de dépenses de fonctionnement courant.

Le résultat de fonctionnement, excédentaire de 22 902 288 F CFP, sera quant à lui affecté au compte 10068 (Autres réserves).

S'agissant des travaux en commission.

Examiné en commission le 4 août 2025, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont porté principalement sur les points suivants :

- la problématique liée aux violences intrafamiliales, celle-ci menant à une réflexion commune sur la suffisance et l'efficacité des mesures de suivi mises en œuvre auprès des populations fragiles, notamment chez l'enfant et l'adolescent ;
- l'établissement accentue ses interventions de proximité, justifiant ainsi la demande d'augmentation de la dotation allouée par le Pays ;
- le Fare Tama Hau pilotera le déploiement des premiers *arata'i ora* (NDT, guides de prévention sanitaire), et nécessite un renfort humain pour ce faire ;

Enfin, il a été souligné qu'il devenait urgent d'organiser des recrutements et formations à destination des travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, dont l'insuffisance est préjudiciable à la poursuite des actions ambitionnées.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, chers collègues, la commission de la santé et de la solidarité propose à l'ensemble de l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci.*

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ?

Tevaipaea Hoiore.

**M. Tevaipaea Hoiore :** *Merci bien, Monsieur le président.*

*Monsieur le ministre, bonjour.*

Monsieur le président, mes chers collègues, je remercie ma collègue pour sa présentation, ainsi que l'ensemble des équipes de Fare Tama Hau et sa direction pour la qualité du travail accompli sur le terrain.

Nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer sur un texte à dominante financière. Je le dis d'emblée : sur les comptes, je n'ai pas de remarque particulière. Le document est clair, l'activité est dense, et les échanges en commission ont confirmé une trajectoire de travail soutenue, avec notamment la poursuite en 2025 du développement des équipes mobiles, signe que l'établissement cherche à renforcer la proximité et l'aller-vers.

Mais, mes chers collègues, et c'est tout le sens de ce débat, on ne peut pas parler de Fare Tama Hau uniquement en termes budgétaires. Car derrière les lignes comptables, il y a une réalité sociale et humaine qui nous rattrape, parfois brutalement.

En commission, plusieurs interventions ont rappelé une vérité difficile : les violences intrafamiliales et la maltraitance infantile progressent, et notre Pays fait face à des chiffres qui interrogent, qui choquent et qui exigent une réponse collective. Nous avons eu des échanges forts sur la question du suivi, sur la coordination entre les acteurs, et sur cette passerelle « fragile » entre les dispositifs : quand un enfant

sort d'un périmètre, quand une situation bascule, quand le relais doit être pris immédiatement — sans rupture, sans angle mort.

La directrice l'a rappelé avec clarté : Fare Tama Hau n'a pas le mandat de la protection de l'enfance au sens strict. Et pourtant, Fare Tama Hau est souvent au premier rang pour repérer, accompagner, prévenir, soutenir la parentalité, et aider les jeunes à se reconstruire avant que la souffrance ne devienne une pathologie, ou que la violence ne se répète.

Les échanges ont aussi mis en évidence un point majeur : aucune structure ne peut répondre seule. La prévention, l'accompagnement, la répression, la justice, la solidarité, l'école, tout cela doit être aligné. Et c'est précisément ce que nous devons exiger de nous-mêmes : une stratégie cohérente et des moyens qui suivent cette stratégie.

Plusieurs éléments concrets ont été rappelés et méritent d'être soulignés :

- Le Fare Tama Hau mène des actions de prévention larges : tabac, vapotage, alcool, drogues, écrans, santé affective et sexuelle en milieu scolaire, toujours à la demande des établissements.
- L'établissement assure des actes infirmiers et une activité de soins de proximité, ainsi qu'un rôle essentiel en matière de dépistage, notamment avec un centre de dépistage anonyme et gratuit VIH/syphilis très fréquenté.
- Un progrès important a été souligné : l'ouverture, avec le CPSA, d'une consultation « jeune consommateur » dans les locaux de Fare Ute, pour éviter que des usages précoces ne s'installent durablement.
- L'espace jeune d'Afaahiti fonctionne et répond à un besoin réel : des centaines de jeunes accueillis depuis l'ouverture, avec un travail pour réparer le lien adolescent-famille.

Mais ces avancées posent aussi une question simple : avons-nous les moyens humains pour tenir la mission ?

En commission, le manque de travailleurs sociaux qualifiés a été pointé : l'absence ou l'insuffisance de formation locale, les difficultés de recrutement d'éducateurs spécialisés, et la nécessité de construire des filières — y compris *via* des parcours de valorisation des compétences, de type VAE, pour accompagner des profils comme ceux des *arata'i ora* (*NDT, guides de prévention sanitaire*), vers les métiers du social.

Dernièrement, nous avons revalorisé les assistants socio-éducatifs et les conseillers socioéducatifs afin de renforcer l'attractivité sur les postes d'encadrement des publics vulnérables, notamment pour que nos services puissent améliorer leurs vigilances sur les situations inquiétantes afin, nous l'espérons, de ne plus revivre la tragédie d'Ayden.

Mes chers collègues, l'émotion suscitée en commission par le drame de Taunoa nous rappelle une chose : quand les institutions se répondent mal, quand les effectifs sont insuffisants, quand la coordination est fragile, ce sont des enfants qui paient le prix.

Sans chercher des coupables, nous devons chercher des solutions. Et la solution ne peut pas être seulement « plus de discours » ; elle doit être plus de continuité, plus de proximité, plus d'outillage pour repérer et agir, et surtout une vraie politique publique de l'enfance portée au niveau du Pays. Des actions concrètes marquées par un effort financier tel que la revalorisation du personnel pour renforcer nos effectifs.

C'est pourquoi, au-delà du vote du jour, je veux porter trois messages :

1. Soutenir Fare Tama Hau, parce que la prévention et l'accompagnement sont des piliers.

2. Renforcer la coordination avec la DSFE, l'Éducation, la Justice, la PJJ, les communes et le tissu associatif, pour sécuriser les passerelles et éviter les ruptures de suivi.
3. Investir dans les ressources humaines : former, recruter, stabiliser — car sans travailleurs sociaux, sans éducateurs spécialisés, sans équipes mobiles renforcées, nous continuerons à courir après la réalité au lieu de la prévenir.

Enfin, je souhaite partager avec vous le retour d'expériences de nos collègues qui ont eu l'occasion de visiter le siège du Fare Tama Hau à Papeete. Il ressort que l'institution est bien équipée et bénéficie d'un personnel compétent et engagé. Toutefois, nous avons pu remarquer que l'institution est encore sous-fréquentée. Il n'est pas question de jeter la pierre à qui que ce soit sur cet état de fait, mais il est peut-être de notre responsabilité d'encourager la population à fréquenter l'établissement plus souvent.

Si le Fare Tama Hau est connu de tous comme étant un refuge pour les enfants et les adolescents, voire les jeunes adultes, nous pouvons rappeler à la population qu'il n'est pas nécessaire d'être en détresse pour y aller. Que ce soit pour de l'information, des conseils sur la parentalité, ou bien pour emmener les enfants dans un cadre chaleureux et rassurant, l'institution a ses portes ouvertes. J'insiste, ce refuge n'est pas réservé à des situations marginales ou de détresse, c'est un sanctuaire, un havre de repos et de partage pour tous les enfants et les parents qui y trouveront activités, écoutes et conseils. Reconnaître cela, c'est proposer un nouveau rapport entre la population et l'institution. Une institution pour tous et pas réservée aux situations d'urgence.

Mes chers collègues, voter ce texte, ce n'est pas seulement valider un compte : c'est maintenir un outil public indispensable, au service de la jeunesse, des familles, et de la protection de notre cohésion sociale. Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération, tout en appelant collectivement à ce que ce vote s'accompagne, demain, d'une ambition renforcée pour la prévention, la parentalité, et la protection des enfants dans l'ensemble de nos archipels.

*Merci bien de votre attention.*

**Le président :** *Merci.*

D'autres interventions ?

Madame Pascale Haiti-Flosse.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre, chers collègues, *bonjour.*

On ne peut décemment pas parler du Fare Tama Hau et de ses activités tout au long de l'année 2024 sans avoir une pensée sincère et attristée pour la petite Ayden. Car, même si cet établissement public administratif n'a pas de mandat de protection de l'enfance, celui-ci relevant de la sphère judiciaire, il n'en reste pas moins un acteur essentiel et incontournable avec ses partenaires historiques, comme la DSFE par exemple pour accueillir, écouter, accompagner l'enfant, l'adolescent jusqu'à ses 25 ans ainsi que leurs familles respectives dans le cadre d'une prise en charge médico-sociale.

Vaste sujet et immense tâche en perspective, si l'on en juge par les statistiques impressionnantes de fréquentation communiquées dans le rapport de présentation qui nous est fourni. Des chiffres en constante augmentation, comme l'a souligné la directrice en commission le 4 août dernier, et qui traduisent inexorablement un mal-être dans une frange de la population.

Pour assumer ses nombreuses missions, le Fare Tama Hau emploie cinquante-six professionnels, un effectif qui a presque doublé sur une décennie. Trois nouvelles recrues sont programmées d'ici la fin de l'année, avec une incidence attendue dans le cadre du prochain collectif.

Dans ce contexte de précarité grandissante, son budget de fonctionnement ne peut qu'aller en augmentant, à l'image de la subvention du Pays qui a été portée à plus de 415 millions de F CFP en 2024. Le soutien de la collectivité polynésienne sera d'autant plus précieux une fois que le Fare Tama Hau aura démarré ses actions dans le cadre du projet pilote « Aratai Ora » porté dans une démarche assumée de proximité dans les quartiers.

Enfin, du point de vue purement financier, le Fare Tama Hau a clos l'exercice 2024 sur un résultat global déficitaire d'un peu plus de 9 millions F CFP alors que sa section de fonctionnement affichait au même moment un bénéfice de 23 millions F CFP au 31 décembre 2024. Mais, compte tenu de l'existence d'un fonds de roulement plus que confortable, d'un montant supérieur à 146 millions F CFP, la situation financière de l'établissement est des plus satisfaisantes.

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci*, Madame.

La discussion générale maintenant est close. J'invite le gouvernement à intervenir.

**M. Cédric Mercadal :** Je crois que tous les apports ont été faits par chacun d'entre vous. Je me rappelle des mots de Maurea la première année qui avait dit : « Le jour où il n'y aura plus Fare Tama Hau, ça voudra dire qu'on aura fait de grands efforts dans notre pays et qu'on aura résolu beaucoup de maux. » Mais pour l'instant, cet outil est nécessaire et on le voit ô combien qu'il est nécessaire : chaque année, il aide dans tous les quartiers ; et le soutenir, c'est aider notre population.

Donc je vous remercie tous de voter chaque année son budget en augmentation, en espérant trouver des solutions ensemble pour le bien-être de notre population.

*Merci bien.*

**Le président :** Pas de questions ?

Madame la vice-présidente.

**M<sup>me</sup> Minarii Galenon Taupua :** Merci beaucoup.

Tout d'abord, je voulais intervenir suite aux observations de Madame Pascale Haiti en ayant parlé du décès qu'il y a eu l'année dernière de la petite Ayden. Ce que je souhaite dire d'abord, je voulais remercier la directrice du Fare Tama Hau et tout le personnel pour le travail effectué, pour nos familles qui sont accompagnées, voire tous ces enfants. Et nous venons d'entendre aussi notre ministre de la santé parler de tous les problèmes récurrents et remercier aussi tout le travail effectué.

Ce que je souhaite quand même dire devant vous, c'est que nous avons décidé, au niveau du gouvernement, de travailler en réelle interministérialité. Je crois que jusqu'à présent, c'est peut-être ce qui manque, c'est qu'on travaille dans son coin puisque la santé, vous avez les solidarités, vous avez aussi d'autres comme l'éducation. Nous avons réellement besoin de travailler ensemble parce que, quelquefois, il y a des actions qui sont menées au sein des établissements publics et que d'autres établissements publics interviennent d'une autre manière. Et je voulais vraiment remercier aussi mon collègue ministre de la santé qui a accepté qu'on travaille en étroite collaboration, surtout concernant les suivis des familles, comme je l'ai toujours dit. J'ai mis en place des camps de famille et cette année, nous allons mettre en place des actions pour accompagner ces familles et réellement détecter ce qui ne va pas. Parce que ce qui est important aujourd'hui, c'est que tout le monde travaille ensemble parce que ce sont les solidarités — nous avons cet esprit de solidarité chez les Polynésiens —, c'est vraiment de faire plus d'efforts pour travailler ensemble avec les établissements publics du Pays, avec les associations, avec les confessions religieuses, et le gouvernement, bien sûr parce que c'est très important, et vous bien sûr, élus de l'assemblée.

En tous les cas, sachez qu'au niveau du Pays, nous avons comme projet de construire un centre justement d'hébergement d'urgence pour ces enfants, et d'accompagner aussi surtout les parents, les jeunes parents, parce qu'aujourd'hui on voit qu'il y a encore de plus en plus de difficultés au sein de la société, et souvent parce que les parents sont très très jeunes.

Voilà. En tous les cas, merci pour votre soutien, et merci aussi au Fare Tama Hau, la directrice et tout le personnel. Et merci aussi au ministre de la santé pour ces *arata'i ora* (NDT, guides de prévention sanitaire), puisqu'on va aussi les utiliser dans le cadre du suivi de nos familles en difficulté.

Merci beaucoup.

**Le président :** Maurea.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu :** Merci, Monsieur le président.

Je voulais réitérer mon soutien au Fare Tama Hau. Et merci, *Monsieur le ministre*, d'avoir rappelé effectivement ce que j'avais dit dès la première année. Et voilà, force est de constater qu'hélas, ça va *crescendo* encore et encore. Et face à la recrudescence des produits addictifs illicites qui arrivent dans notre *pays*, certainement que le Fare Tama Hau sera appelé, hélas, à renforcer ses effectifs, à renforcer sa structure. Mais nous serons là, nous soutiendrons les efforts qui seront consentis à ce moment-là.

Et je voudrais remercier notre vice-présidente parce que, c'est vrai que dès le début, nous avons demandé à ce que l'interministérialité soit forte, soit votre *leitmotiv* presque. Et je suis contente aujourd'hui de vous entendre, Madame la vice-présidente, parce qu'il faut effectivement que nous coordonnions tous nos moyens et nos efforts pour arriver à offrir à notre jeunesse une vie plus sereine dans notre pays. Et ce sont nos citoyens éclairés de demain que nous devons accompagner aujourd'hui, et mieux qu'hier. Et voilà, en attendant que demain soit un meilleur avenir pour eux.

En tout cas, je souhaite à toute l'équipe du Fare Tama Hau une très bonne année 2026, beaucoup de courage. Et merci pour votre engagement.

*Merci.*

**Le président :** Plus de questions ?

### **EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION**

**Le président :** Nous passons à l'examen de la délibération et je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Vous êtes d'accord ?... D'accord.

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération de Te Fare Tama Hau : qui est pour l'unanimité ? Pour, à l'unanimité.

L'ensemble de la délibération de Te Fare Tama Hau est adopté. *Merci bien.*

### **RAPPORT N° 105-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2024 DE L'INSTITUT LOUIS MALARDÉ ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT**

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Sylvana Tiatoua et Pauline Niva

**Le président :** On passe au dernier dossier : rapport n° 105-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2024 de l'Institut Louis Malardé et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

**M. Cédric Mercadal** : Pareil pour l'ILM, c'est un établissement, pour d'autres raisons, qui est majeur dans notre pays. C'est un établissement de recherche et de soins sur la santé et qui participe aux soins tous les jours. Depuis 75 ans, c'est un patrimoine pour notre pays. Et on a pu le voir à l'aune des films qui vous ont été présentés, je pense qu'il y a eu cette année, pour son anniversaire des 75 ans, une vraie présentation de tout ce qui a été fait par cet institut. Il veille sur notre santé, il étudie notre écosystème, il forme nos chercheurs. Quand la dengue frappe, c'est lui qui fait les premières analyses du virus. Quand il y a un poisson qui devient toxique et que quelqu'un est malade, il est là, il alerte la population. Quand nous cherchons un médicament dans nos plantes, nous nous tournons, nous, vers l'ILM.

Les chiffres de 2024 montrent que l'établissement se bat pour une excellence ? malgré, parfois, des vents contraires budgétaires : 1,6 milliard de recettes ; 1,775 milliard de dépenses ; un déficit de 116 millions. Mais permettez-moi de mettre ce chiffre en perspective.

Nous avons budgété un déficit de 300 millions, et la direction, ses équipes, son directeur administratif et financier a fait une performance remarquable en réduisant ce déficit de 200 millions. Ça a été un travail à la fois fiscal, comptable, mais aussi de trouver de nouvelles pistes de financement. En développant ses ressources propres, qui représentent aujourd'hui 55 % de son financement, c'est un effort manifeste qu'il faut souligner. Il a su optimiser ses process, il a su créer des partenariats internationaux pour le financer.

L'ILM, aujourd'hui, arrive à un carrefour, car le bâtiment vieillit, ses équipes aussi. Ses chercheurs travaillent dans des conditions qui ne sont plus dignes du talent que nous lui connaissons.

Il dispose quand même d'un fonds de roulement encore confortable de 624 millions, mais il baisse régulièrement. Nous puisons dedans pour investir. Nous avons investi dans le labo de Papara, qui sera inauguré sous peu, qui permettra des recettes supplémentaires à notre établissement, qui permettra de garantir encore un peu plus de financement.

Nous avons une stratégie qui est bâtiminaire pour rénover un bâtiment, pour construire un bâtiment à ses côtés afin que la structure coûte moins cher, mais aussi afin de lui faire d'autres rentrées d'argent grâce à des locations.

En commission, vous avez été unanime par rapport à tous ces points qui vous ont été présentés, et vous avez validé ce compte administratif. Je vous demande encore une fois, si vous le pouvez et si vous voulez, de valider encore ces fonds et ce budget administratif.

*Merci.*

**Le président** : *Merci, Monsieur le ministre.*

Je demande au rapporteur de nous faire une présentation du rapport.

**M<sup>me</sup> Sylvana Tiatoa** : *Merci bien, Monsieur le président.*

*Chers ministres, bonjour à l'occasion de notre rencontre et à nouveau mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*

Bon, ça va faire une seconde présentation en plus de *celle de Monsieur le ministre*, mais ce n'est pas grave.

Notre texte présentant un projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée, par lettre n° 5295/PR du 1<sup>er</sup> août 2025.

L'Institut Louis Malardé œuvre pour la préservation de la santé, de l'hygiène publique et de l'environnement naturel en Polynésie française. Ses missions incluent notamment la réalisation de programmes de recherche biomédicale, de protection de l'environnement et de valorisation du patrimoine naturel ; la participation aux actions de prévention, diagnostic, traitement des maladies et veille sanitaire; la réalisation d'analyses de biologie médicale pour diagnostiquer et suivre des agents infectieux tels que la dengue, le Zika, le chikungunya ainsi que l'acquisition et la vente de sérums, vaccins et autres produits nécessaires à la prévention et au traitement des affections menaçant la santé.

S'agissant des faits marquants de l'année 2024 :

- une hausse de 7,5 % du chiffre d'affaires, malgré une légère baisse globale des recettes de fonctionnement de l'ILM ;
- 35 programmes de recherche menés par l'ILM et qui ont abouti à cinq publications internationales ;
- Les projets des laboratoires spécialisés : Les laboratoires se concentrent sur des thématiques telles que la ciguatera, les moustiques vecteurs de maladies, les infections virales émergentes et les plantes médicinales, avec des initiatives significatives dans chaque domaine.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2024, à la clôture de l'exercice 2024, le montant définitif des recettes du compte financier de l'établissement est arrêté à la somme de 1,635 milliard et, celui des dépenses, à 1,751 milliard.

Le résultat global du compte financier présente ainsi un solde déficitaire de 116 millions de F CFP, venant diminuer le fonds de roulement, qui passe de plus de 741 millions de F CFP en 2023 à plus de 624 millions de F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2024.

Le résultat de fonctionnement déficitaire de plus de 23 millions de F CFP est affecté au compte 1068 « *Autres réserves* ».

S'agissant des travaux en commission, examiné en commission le 14 août 2025, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont porté essentiellement sur les points suivants :

- la situation financière de l'établissement, étant souligné la nécessité pour l'établissement de trouver des financements alternatifs pour assurer sa pérennité ;
- les projets de recherche menés, étant précisé le manque de moyens et d'espaces pour développer ces recherches, malgré leur potentiel économique et sanitaire ;
- le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour permettre à l'établissement d'assurer au mieux ses missions.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de la santé et des solidarités, propose à l'assemblée de la Polynésie d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci bien.*

**Le président :** *Merci.*

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ?...

Madame Jeanne.

**M<sup>me</sup> Jeanne Vaianui :** *Merci bien, Monsieur le président.*

Je remercie ma collègue pour cette présentation.

L'Institut Louis Malardé est un institut que nous ne présentons plus. La population le connaît bien, de près ou de loin. Elle le connaît d'autant mieux que l'établissement assure depuis de nombreuses années — et encore aujourd'hui — les analyses liées aux dépistages, qu'il s'agisse du VIH, de la COVID ou d'autres pathologies.

Je ne reviendrai pas sur le chiffrage : le rapport et la présentation de ma collègue ont permis d'éclairer pleinement le sujet. La situation financière n'a d'ailleurs pas soulevé de remarques particulières et a fait l'objet d'un vote favorable unanime lors de son examen en commission.

Nous savons tous que, durant la crise sanitaire liée à la COVID, l'établissement a connu un chiffre d'affaires exceptionnel, du fait de la lourde responsabilité qui lui incombait en matière de dépistage et d'analyses. Cette hausse exceptionnelle d'activité a généré des recettes particulièrement élevées dans un contexte de crise. Toutefois, si l'établissement a pu bénéficier de cette période, il puise aujourd'hui dans ses réserves. Cette situation est parfaitement comprise par la direction, qui multiplie ses efforts afin de diversifier et sécuriser des recettes complémentaires.

Parmi ces pistes de financement figurent notamment la participation à des études et à des programmes de recherche, qui constituent une source de financement non négligeable. C'est dans ce cadre que nous avons pu bénéficier, l'an dernier, de la restitution de l'étude Mata'ea, dont je souhaite brièvement rappeler les principaux enseignements, pour mettre en avant l'intérêt des études scientifiques.

L'enquête Mata'ea constitue un tournant majeur pour notre politique de santé. Pour la première fois, la Polynésie française dispose d'un diagnostic sanitaire global, scientifiquement robuste, couvrant l'ensemble de ses archipels et croisant données médicales, modes de vie et facteurs environnementaux.

Les constats sont clairs et préoccupants. Près de 8 adultes sur 10 sont en surpoids, dont plus de la moitié en situation d'obésité. L'hypertension touche jusqu'à 40 % des hommes, et le diabète reste largement sous-diagnostiqué, puisqu'un quart des personnes concernées ignorent leur maladie.

À cela s'ajoute la persistance de maladies infectieuses, qu'il s'agisse de l'hépatite B chez les générations non vaccinées, des arboviroses ou encore de la ciguatéra, dont la prévalence atteint des niveaux alarmants dans certains archipels.

Mes chers collègues, Mata'ea nous enseigne un point fondamental : le poids des habitudes dans le développement des maladies chroniques.

Les chercheurs le rappellent avec force : ce sont avant tout les conditions de vie, l'évolution de notre alimentation vers des produits transformés et importés, la sédentarité croissante, ainsi que les inégalités territoriales d'accès aux soins et aux ressources, qui pèsent lourdement sur la santé de notre population.

L'étude met également en lumière une réalité archipélagique incontournable. Les risques sanitaires ne sont ni homogènes ni uniformes. L'isolement, la nature des îles, la disponibilité alimentaire locale et l'offre de soins façonnent des profils de santé très contrastés d'un archipel à l'autre.

Face à ce constat, Mata'ea n'est pas un simple rapport, c'est un outil stratégique d'aide à la décision. Elle nous appelle collectivement à : renforcer le dépistage précoce et le suivi des maladies chroniques ; investir durablement dans la prévention, notamment par l'alimentation et l'activité physique ; adapter nos politiques de santé aux réalités culturelles, sociales et géographiques de chaque archipel ; et développer une approche communautaire de proximité, en s'appuyant sur les acteurs locaux.

Enfin, il faut le dire avec responsabilité, certains sujets sensibles, comme les conséquences sanitaires de l'histoire nucléaire ou certaines hypothèses génétiques débattues dans la littérature internationale, n'ont pas été traités dans ce cadre.

L'Institut l'a expliqué, cela relève du périmètre initial de la commande. Il faut donc les inclure si nous souhaitons que l'Institut effectue des recherches à ce sujet. Ces questions demeurent toutefois légitimes et devront, à terme, trouver leur place dans le débat public et scientifique. Rappelons-nous, nous manquons toujours d'études transgénérationnelles sur les conséquences des effets nucléaires, comme nous l'a rappelé la députée Mereana Reid Arbelot dans le cadre de la proposition de loi visant à reconnaître les victimes du nucléaire.

Mes chers collègues, Mata'ea confirme que notre Pays fait face à une double charge sanitaire, des maladies chroniques en forte progression et des maladies infectieuses toujours présentes. Elle nous rappelle surtout une vérité essentielle, la santé est un choix politique, un choix de prévention, d'égalité territoriale et de cohérence à long terme.

Pour l'heure, nous devons maintenir notre soutien à l'Institut Louis Malardé, qui a la responsabilité de nous accompagner dans le développement de notre politique de santé. Accompagnons l'ILM dans la recherche de son équilibre financier, au service du bien-être de notre population. C'est pourquoi je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci.*

Madame Pascale Haiti-Flosse.

**M<sup>me</sup> Pascale Haiti-Flosse :** Merci, Monsieur le président.

Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre, chers collègues.

L'Institut Louis Malardé est à l'étroit, pour ne pas dire mal-logé, dans une structure relativement vétuste à Paofai, qui ne correspond plus aux ambitions que nourrit cet établissement public territorial. C'est en tout cas ce qui ressort des échanges que nous avons eus en commission législative lors de l'examen de son compte financier 2024.

Aussi, dans l'attente de pouvoir emménager dans un nouveau bâtiment actuellement à l'étude sur le site même de l'actuel ILM, dans un cadre « plus spacieux, plus confortable et plus à même de répondre aux défis d'avenir », pour reprendre les propos du ministre de la Santé, « force est de constater que la situation financière de ce fleuron de la recherche en Polynésie française suscite quelques inquiétudes ». Et pour cause, en dépit d'une légère hausse de son chiffre d'affaires à hauteur de 873 303 210 F CFP, en hausse de 7,4 %, l'Institut Louis Malardé continue de puiser dans ses réserves pour compenser des résultats déficitaires, d'année en année, au détriment de son fonds de roulement.

Entre 2022 et 2024, en effet, ce précieux matelas, indispensable à tout établissement public correctement géré, a vu s'envoler l'équivalent de 360 millions, au point de se demander quand va cesser l'hémorragie ! Mais rassurons-nous, il reste encore de la marge — un peu plus de 624 millions — et un horizon de cinq années pour retrouver un nouveau modèle de développement, plus équilibré et autonome. Et ce, indépendamment de la subvention annuelle de 340 millions accordée par la Polynésie française.

Toujours est-il que nous prenons acte des engagements pris par la direction de l'ILM pour non seulement travailler à la recherche de nouvelles sources de financement, mais également sur le volet dépenses, qui restent à ce jour supérieures aux recettes de fonctionnement, moyennant un delta de 23 millions à la clôture des comptes 2024 ; d'où la décision d'équiper les installations de Papeete en panneaux solaires.

Sur le plan opérationnel, enfin, saluons l'apport inestimable de l'Institut et de ses collaborateurs dans divers domaines de recherche, comme par exemple, la ciguatera. L'ILM s'est également spécialisé dans la lutte contre le moustique avec des résultats intéressants obtenus dans les deux localités à vocation

touristique, Tetiaroa et Bora Bora. Sauf qu'il semble que la matière première fasse cruellement défaut pour passer à la vitesse supérieure.

Par ailleurs, d'autres travaux sont en cours à la demande du gouvernement Brotherson, concernant le cannabis avec une première expérimentation en container à partir de graines sélectionnées. Puis, une deuxième phase est annoncée, avec une plantation sous serre. Nous ne sommes pas les seuls à vouloir tirer profit des substances les plus nobles, dirai-je, de cette plante et l'industrie pharmaceutique voit déjà un intérêt certain. De là à imaginer que demain nous pourrions en tirer une quelconque richesse économique, j'en doute.

Voilà, en résumé, mes chers collègues, les points marquants du compte financier 2024 de l'Institut Louis Malardé et de l'activité générée durant l'année observée.

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci*, Madame.

La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions.

**M. Cédric Mercadal :** Je remercie le clin d'œil à l'étude Mata'ea. C'est vrai que c'était une belle étude portée par l'ILM, qui a permis de rassembler, de réunir et d'expliquer les choses sur comment fonctionnent les difficultés de santé dans notre Pays. Et c'était une étude portée par l'ILM qui a mis en relief aussi l'importance du microbiote et autres, et nos spécificités en matière de microbiote. Et c'est vrai qu'il n'y a que l'ILM qui aurait pu porter un séminaire aussi important dans notre pays.

Pour répondre aux propos de Pascale, qui sont pertinents, le bâtiment, il faut le refaire. Il mérite d'être refait. Il est ancien. Il est nécessaire de reconstruire un bâtiment. Aujourd'hui, nous avons fait les délimitations, voir si nous ne pouvons pas donner la parcelle du CMM, du centre militaire où il y a la médecine militaire actuelle pour les essais nucléaires, de la DS, directement à l'ILM pour agrandir. Tout cet espace, là où il y a les entrepôts, afin de construire un nouveau bâtiment qui lui sera lié.

Il faut aussi développer l'autre partie qui sera sur le site des moustiques. Pour produire plus de moustiques, il faut développer un bâtiment qui est en prévision, qui a des plans, qui va être construit cette année, et ça permettra une vraie évolution. Parce que vendre ces moustiques-là, stériles, une fois que le test sera fini, puisqu'il faut qu'ils soient probants, au regard de l'OMS, ça sera une source de financement complémentaire. On pourra vendre cette technologie, et les hôtels seront sûrement les premiers à acheter ces cohortes de moustiques, parce que ça fonctionne. On le voit sur Tetiaroa, on est en train de tester à Paea. Demain, quand on aura des épidémies de dengue et autres sur des grands quartiers, on sera ravis de pouvoir tester et éviter les risques sanitaires, et utiliser ce produit qui est environnementalement sain.

Donc, beaucoup de choses qui se mettent en place à l'ILM, beaucoup de rentrées d'argent sur de la technologie qui va produire des résultats et qui permettra, demain, d'aider cet établissement. Mais la recherche, ça coûte toujours cher. On investit toujours un petit peu à perte, mais ce n'est pas en fin de compte une perte, car il ne faut pas oublier que quand on avait des maladies, c'est l'ILM qui a pu les identifier, c'est l'ILM qui nous a aidés à les combattre, et mine de rien, avoir investi toutes ces années, ça nous a aidés dans le sauvetage de vie et dans la santé de nos Polynésiens. Voilà.

*Merci*.

**Le président :** *Merci, Monsieur le ministre*.

Maurea.

**M<sup>me</sup> Maurea Maamaatuaiahutapu** : Merci, Monsieur le président.

Alors, je voudrais juste féliciter l'Institut Louis Malardé. Mais je voudrais aussi que l'on porte un autre regard sur cet institut, pas seulement le considérer comme un laboratoire d'analyses, mais vraiment comme un point de vigilance, une vigie sanitaire du pays. Et donc, pour ça, il faut sans doute renforcer ses moyens, et puis s'appuyer sur l'expertise scientifique du personnel. Et voilà, il y a des enjeux sanitaires qui sont croissants dans notre pays et je pense qu'on doit vraiment s'appuyer sur l'Institut Louis Malardé, d'ailleurs, mes collègues l'ont énoncé, de nombreuses maladies auxquelles on doit faire face, et d'autres encore à venir, certainement. Donc, voilà, l'analyse scientifique de l'Institut doit vraiment être un appui pour nous. Et donc, voilà, je souhaite également une bonne année à l'Institut et à sa direction.

*Merci.*

**Le président** : Plus de questions ?...

### EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION

**Le président** : Nous passons à l'examen de la délibération et je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Vous êtes pour ?... Pour, à l'unanimité.

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération de l'Institut Malardé. Qui est pour ?... Pour, à l'unanimité.

L'ensemble de la délibération de l'Institut Louis Malardé est adopté. *Merci bien.*

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Le président** : Voilà, Mesdames, Messieurs les représentants, aussi je vous remercie de votre présence.

La séance est close. *Merci bien. Merci bien et bon retour.*

*La parole est à vous.*

**M<sup>me</sup> Sylvana Tiatoa** : *Merci, Monsieur le président.*

Alors, juste un petit mot de remerciement pour mes collègues de la commission permanente d'avoir soutenu ce dossier, étant membre du CA de l'ILM, et une grande félicitation à notre ILM, longue vie à notre ILM.

*Merci bien.*

**Le président** : Et je clôture la séance. Bon retour.

*(Il est 17 heures 28 minutes.)*

LA SECRÉTAIRE,



Teumere Atger-Hoi



LE VICE-PRÉSIDENT,



Edwin SHIRO-ABE PEU